



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Sommaire

- 02 | Le sommaire
- 03 | Le rapport moral
- 04 | L'OGFA en quelques mots
- 05 | Les chiffres clés
- 06 | L'organigramme
- 07 | Nos domaines d'action
- 08 | Nos services gestionnaires
 - 09 | Le pôle Veille sociale
 - 18 | Le pôle Enfance | famille
 - 33 | Le pôle Personnes isolées
 - 56 | Le pôle Handicap psychique
 - 65 | Le pôle Migrants
 - 76 | Le Service Insertion et égalité des chances

79 | Nos services transversaux

- 80 | Ressources Humaines
- 82 | Qualité et Gestion des risques
- 84 | Achats - Logements
- 85 | Comptabilité
- 86 | Informatique
- 87 | Projet ESMS numérique
- 88 | Partenariat, communication et bénévolat
- 90 | Plateforme Oloron

92 | Remerciements

RAPPORT MORAL

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous présenter le rapport moral, en ma qualité de Président de l'OGFA. Tout au long de l'année 2024, notre association a poursuivi sa mission fondamentale dans un contexte national et territorial particulièrement préoccupant.

LE CONTEXTE NATIONAL : UNE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE

Les chiffres récents relatifs à la précarité en France sont alarmants. Selon les dernières données disponibles, 11,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, et la situation ne cesse de s'aggraver. Une personne sur cinq en France est sans domicile fixe ou mal logée, une réalité qui nous interpelle quotidiennement dans notre action.

NOTRE ACTION SUR LE TERRITOIRE BÉARNAIS

Face à cette situation nationale, l'OGFA se mobilise plus que jamais sur le territoire du Béarn. Notre association accueille et héberge 1200 personnes par jour dans le Béarn, à travers une quarantaine de services et d'établissements sociaux et médico-sociaux. Notre principe d'inconditionnalité de l'accueil nous conduit à recevoir et à accompagner chaque personne telle qu'elle est, là où elle en est. Nous poursuivons notre mission en faveur de l'autonomisation des personnes accompagnées, dans le respect de leur dignité. L'année écoulée a été particulièrement intense. Nos équipes ont fait face à une augmentation sensible des demandes d'hébergement d'urgence, notamment à la Halte Amitié, qui accueille de nombreuses familles en situation de grande précarité. Nos dispositifs d'accueil pour les migrants ont également connu une forte sollicitation, dans un contexte de tensions internationales persistantes. Je souhaite ici saluer l'engagement et le professionnalisme des 260 salariés de l'OGFA, qui œuvrent au quotidien pour apporter des réponses concrètes et humaines aux personnes accueillies, dans des conditions souvent difficiles.

NOS VALEURS, NOTRE VISION

Plus que jamais, nos valeurs fondatrices guident notre action :

- La solidarité inconditionnelle, qui nous pousse à agir sans jugement ni discrimination ;
- L'humanisme et la laïcité, qui placent la personne au centre de nos préoccupations ;
- L'écologie humaine et environnementale, qui nous invite à penser notre action de manière globale et durable.

Notre vision, exprimée par la formule "OGFA - Toi(t) pour demain", se concrétise chaque jour à travers nos trois missions principales :

- Héberger les personnes sans solution de logement ;
- Accompagner chacun dans son parcours vers l'autonomie ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis.

Cette vision s'inscrit dans une conviction profonde : chaque personne mérite un toit, une dignité, un avenir. C'est pourquoi nous luttons contre la précarité ET pour que chacun ait une place dans la société.

PERSPECTIVES ET DÉFIS

L'année à venir s'annonce particulièrement exigeante : l'OGFA doit stabiliser les budgets de certains services tels que :

- l'Hôtel maternel,
- le LAPE,
- la Crèche 1, 2, 3 soleil,
- le Poney-Club.

La crise du logement s'aggrave, les financements publics se raréfient et les besoins des personnes en situation de précarité ne cessent d'augmenter. Face à ces défis, nous devons continuer à innover, à développer de nouveaux partenariats et à sensibiliser l'opinion publique et les pouvoirs publics à la réalité du mal-logement et de la précarité.

CONCLUSION

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui contribuent à la réalisation de nos missions : nos équipes, nos bénévoles, nos partenaires institutionnels et associatifs, nos donateurs. En France, une personne sur cinq est sans domicile fixe ou mal logée. Un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté ou en situation de mal logement. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques, ils représentent des hommes, des femmes et des enfants dont la dignité est mise à mal chaque jour. C'est pourquoi l'OGFA poursuivra inlassablement son action, fidèle à ses valeurs et à sa vision, pour que personne ne reste au bord du chemin.



Denis DUPONT|
Président de l'OGFA

L'OGFA EN QUELQUES MOTS

L'Organisme de Gestion des Foyers Amitié (OGFA) est **une association** qui lutte **contre la précarité** et **pour que chacun ait une place dans la société**. Créée en 1951, à Jurançon, elle propose aujourd'hui des services d'hébergement et un accompagnement aux personnes les plus précaires, sur le Béarn.

Ces services sont regroupés en 6 pôles : un Pôle Veille sociale et Hébergement d'urgence, un Pôle Enfance-famille, un Pôle Personnes isolées, un Pôle Handicap psychique, un Pôle Migrants et un Pôle Insertion.

L'action quotidienne de l'OGFA est guidée par **trois grandes valeurs** :

- La **solidarité** inconditionnelle : L'OGFA offre un accueil inconditionnel et bienveillant, en mettant en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées à chaque situation ;
- **L'humanisme et la laïcité** : L'humanisme de l'OGFA s'inscrit dans les règles de la laïcité, instrument de cohésion sociale et engagement contre toute forme de discrimination ;
- **L'écologie** humaine et environnementale : L'OGFA se place dans une démarche responsable d'équilibre et de durabilité, pour coconstruire un écosystème sociétal et environnemental vertueux, allant du salarié, à la personne accueillie, à la société toute entière.

CONTACTEZ-NOUS

34 Avenue Henri IV

64110 Jurançon

Tél : 05 59 06 15 32

RETROUVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR



www.ogfa.net

Linkedin

OGFA Foyers Amitié

LES CHIFFRES CLÉS



6

pôles de
compétences

1200



20 M €
de budget annuel



256
salariés

38

dispositifs
et Services



16

sites
géographiques



4

Territoires



Pau | Oloron | Orthez | Mourenx



PÔLE VEILLE SOCIALE ET HÉBERGEMENT D'URGENCE

Responsable : Maïder Goni

PÔLE PERSONNES ISOLÉES

Responsables :

Ophélie Saint Pierre (abs)
Laurent Viot (UCSD | site Saint Joseph)
Corine Riquelme (site Novae)

PÔLE HANDICAP PSYCHIQUE & PLATEFORME D'OLORON

Responsable : Vincent Bouchard

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Denis Dupont

Vice-Président : Gilles Arzel

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général :
Cyril Bazalgette

Directrice Générale Adjointe :
Céline Merzi

SERVICES SUPPORTS

Directeur Administratif et Financier :
Florent Duqueroie

Directrice des Ressources Humaines :
Véronique Gervais

**Responsable Qualité
et Gestion des risques :**
Tiphaine Milin

Responsable informatique :
Guillaume Gomes

Chef comptable :
Stéphane Jaulin

**Responsable Partenariat,
Bénévolat et Communication :**
Marlène Petit

PÔLE INSERTION

Responsable : Anne-Laure Sanchez

PÔLE MIGRANTS

Responsables :

Constance Desloire (Demande d'Asile)
Ingrid Baronio (Réfugiés)

PÔLE ENFANCE FAMILLE

Responsables :

Emmanuelle Wagner (Hôtel Maternel
| CHRS Castilla | LAPE)
Annie Bordenave (Crèche 1,2,3 Soleil)
Aurore Lassis (abs)
Solène Dasque (MNA Pau | JEAE Pau)
Marine Esteves (MNA territoires)

NOS ACTIVITÉS

TOIT



Hébergement
d'urgence



Hébergement
d'insertion



Logement

ACCOMPAGNEMENT



Accompagnement
à la vie quotidienne



Accompagnement
à la parentalité



Accompagnement
médical



Accompagnement
social



Accompagnement
psychique



Accompagnement
à l'habité

ACCOMPAGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



Multi-accueil



Poney Club



Insertion professionnelle



NOS SERVICES GESTIONNAIRES

PÔLE VEILLE SOCIALE

L'OGFA gère un dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence, qui accueille, informe et oriente les personnes sans abri ou en détresse.

Ce dispositif est structuré autour de 4 services :

- La plateforme téléphonique du 115, qui permet la mise à l'abri ponctuelle sur le département des Pyrénées-Atlantiques ;
- Le SIAO, qui coordonne le parcours des personnes vers le relogement ;
- La plateforme Point d'Eau, qui répond à la détresse des personnes sans domicile et/ ou en situation de grande précarité ;
- La Halte Amitié, dispositif d'hébergement d'urgence, qui accueille temporairement les personnes sans solution d'hébergement.

Ce Pôle a pour ambition de proposer un accompagnement et une orientation à toute personne, où qu'elle se trouve dans son parcours d'hébergement-logement.



10 | 115

12 | SIAO

14 | Point d'eau

16 | Hébergement d'urgence Halte Amitié

La plateforme téléphonique du « 115 »

Le numéro d'urgence sociale

MISSION DU SERVICE

Le 115 est le numéro de l'urgence sociale. Il permet de venir en aide aux personnes sans abri et/ ou en grande difficulté sociale. Ce numéro permet également aux personnes de réaliser un signalement pour une situation de détresse. Il est gratuit et fonctionne depuis un portable ou un fixe, tous les jours de l'année. La mission du 115 consiste à **établir un premier diagnostic et à apporter une réponse de proximité**, en indiquant notamment l'établissement ou le service auprès duquel la personne ou la famille pourra être accueillie et ce, sur **l'ensemble du département** des Pyrénées-Atlantiques.

Le 115 joue un **rôle de régulation**, en recueillant et en réallouant quotidiennement les informations relatives aux places d'hébergement d'urgence disponibles.

C'est un dispositif de **veille sociale**, il permet de mesurer et de constater les besoins, en termes de places d'hébergement d'urgence et de prestations (alimentation, vestiaire, passage maraude, etc.). **Le 115 utilise le logiciel SI SIAO, qui permet de mettre en lien l'ensemble des professionnels intervenant dans le parcours des personnes.**

Les écoutants 115 travaillent en étroite collaboration avec les bénévoles de la Croix-Rouge Française, les associations caritatives et les travailleurs sociaux de droit commun du CCAS et de la SDSEI.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre d'appels renseignés : **32 373**, soit **89 appels/ jour** en moyenne
- Nombre d'appels pour une demande d'hébergement : 21 758
- Nombre d'appels pour une demande de prestations : 1 339, soit 46 % de plus qu'en 2023
- Autres appels (besoins d'information, signalements, renouvellements d'hébergement, erreurs de numéro) : 9 276
- Tranches d'âge des bénéficiaires du 115 :
- Les 0/25 ans représentent 605 personnes, dont 353 sont des mineurs dont les parents sollicitent le service ;
 - **Les 25/45 ans représentent 789 personnes ;**
 - Les 35/65 ans représentent 764 personnes



Année d'ouverture : 1995
Nombre de salariés : 3,7 ETP
Échelle territoriale : département 64

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES EN BÉARN

- Couples avec enfant(s) : 21
Couples sans enfant : 17
Jeunes non reconnus mineurs isolés : 60
Femmes seules : 147
Femmes seules avec enfant : 282
Familles : 50
Groupes d'adultes sans enfants : 73
Hommes seuls : 256
Hommes seuls avec enfant(s) : 14

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES AU PAYS-BASQUE

- Couples avec enfant(s) : 17
Couples sans enfant(s) : 8
Jeunes non reconnus mineurs isolés : 11
Femmes seules : 141
Femmes seules avec enfant(s) : 64
Familles : 14
Groupes d'adultes sans enfant(s) : 72
Hommes seuls : 556
Hommes seuls avec enfant(s) : 10

A l'instar du niveau national, nous constatons cette année, dans notre département, une **augmentation très importante du nombre de demandes de mise à l'abri des jeunes non reconnus mineurs**. Ce nombre a en effet doublé en 2024. Cela amène de nombreux questionnements car il s'agit souvent de jeunes vulnérables, qui ont besoin d'une protection, d'un suivi, ainsi que d'un accès à la santé, que les hébergements 115 ne permettent pas.

| Un nombre de personnes mises à l'abri en augmentation constante

- Béarn : 157 personnes sont mises à l'abri chaque nuit en moyenne, soit 57 448 nuitées ;
- Pays-Basque : 59 personnes/ nuit en moyenne, soit 21 554 nuitées ;
- **79 002 nuitées ont été réalisées sur l'année, soit 6 730 nuitées supplémentaires**, par rapport à l'année 2023.

| **L’offre de mise à l’abri**

En Béarn, 49,7 % des nuitées de mise à l’abri sont proposées à l’hôtel, pour 1,22 % au Pays-Basque.

Les structures d’hébergement d’urgence et les places hivernales ont un taux d’occupation important, représentant 28 944 nuitées réalisées sur un total de 57 448 nuitées (soit 50 %).

Le département dispose de 121 places pérennes et de 25 places à l’hôtel, ouvertes toute l’année. Durant la période hivernale, 50 places supplémentaires sont créées.

Ces dispositifs, de type hôtel et structures collectives, **permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des personnes.** Nous disposons de places dans des structures collectives, avec ou sans animaux, de places d’hébergement dédiées aux femmes avec enfants et/ ou aux personnes victimes de violences conjugales, de places destinées aux hommes isolés et de chambres doubles pour les couples.

Deux hôtels sont destinés à l’accueil des familles et/ ou des personnes isolées avec enfant.

| **Les demandes non pourvues : un manque persistant de places disponibles**

En 2024, le 115 a traité 21 758 demandes d’hébergement. Malgré les moyens mis à disposition, nous constatons que 14 938 demandes n’ont pu obtenir une réponse favorable. **C’est 41 personnes par jour qui ne trouvent pas de réponse via le 115 et doivent s’organiser par elles-mêmes pour dormir à l’abri. C’est 9 personnes de plus par jour qu’en 2023.**

Le logiciel SI-SIAO, renseigné par les écoutants 115, indique que **69 % des demandes sont non pourvues par manque de place disponible, soit 4 % de plus qu’en 2023.**

EVÈNEMENTS MAJEURS

| **La fermeture de l’hôtel AMATCHO sur la Côte Basque**

En janvier 2024, l’hôtel Amatcho a fermé ses portes. C’était le seul hôtel de la Côte Basque à accepter de travailler avec le 115, mettant ainsi fin à des années de collaboration. Les bénéficiaires, ainsi que les partenaires sociaux, ont pu, tout au long de l’année, mesurer l’impact de cette fermeture. En effet, la disponibilité de ces gérants faisait, de ce lieu, le refuge des personnes les plus précaires et fragiles. Il permettait un accueil à toute heure du jour et de la nuit des personnes victimes de violences conjugales, ainsi que des femmes avec enfants. Cette fermeture a généré du stress auprès des écoutants 115 qui n’ont pu, à plusieurs reprises, répondre favorablement à des situations pourtant très critiques. Le 115 a parfois dû utiliser la plateforme « Booking.com » pour pouvoir remplir sa mission de mise à l’abri.

| **Une prise en charge au 115 qui dure**

Les personnes bénéficiant du 115 semblent « se fidéliser », faute de pouvoir accéder à des solutions plus pérennes. Nous constatons, sur l’ensemble du département, des durées de prise en charge qui s’éternisent. En 2024, **ce n’est pas moins de 120 personnes** qui ont bénéficié d’une durée de mise à l’abri **supérieure à 6 mois**, avec une moyenne de **9,5 mois**.

| **Une prise en charge des femmes avec enfants de moins de trois ans en nette augmentation**

Le 115 a orienté de nombreuses femmes enceintes et/ ou isolées avec un enfant de moins de trois ans. La prise en charge de ces situations relève du Conseil Départemental, il n’en est pas moins que ces mamans se retrouvant sans abri sur le territoire font appel aux écoutants 115, en lien avec l’assistante sociale de secteur, pour trouver une solution d’hébergement. À ce titre, c’est en moyenne 30 personnes par jour qui ont pu bénéficier d’un accueil à l’hôtel. Le financement de ces places est assuré par le Département.

| **Écouteur 115, un métier exigeant, requérant des compétences variées, sans pour autant bénéficier d’une véritable reconnaissance**

Tous les jours de l’année, les écoutants 115 se relaient pour répondre aux personnes sans abri et aux plus démunis. C’est un travail intensif, nécessitant des qualités humaines et techniques, comme l’empathie et la gestion du stress, ou la maîtrise des outils bureautiques. Les professionnels écoutent, conseillent et analysent la situation du ménage en demande, avant d’en organiser l’orientation. En outre, ils travaillent en étroite collaboration avec l’ensemble des partenaires du travail social, les gestionnaires des hôtels et les hébergeurs, et, pour cela, ils doivent savoir communiquer clairement et suivre toute la facturation.

| **Octroi de la prime SEGUR**

Les écoutants 115 ont pu bénéficier de la prime SEGUR avec rétroactivité. Cette prime vient reconnaître et valoriser le travail réalisé au quotidien.

PERSPECTIVES

Les priorités à travailler en 2025, pour garantir la mission de service public :

- Poursuivre le travail engagé sur la **réforme du SIAO et la création d’un SIAO unique** pour le département, dans lequel s’intégrera le 115 ;
- **Consolider l’équipe** en place en se donnant les moyens de garantir la continuité de service entre le jour et la nuit.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Un dispositif coordonnant l'accès à l'hébergement et au logement

MISSION DU SERVICE

Les circulaires du 8 avril et du 7 juillet 2010 présentent le SIAO comme un élément structurant du Service public de l'hébergement et de l'accès au logement, placé sous l'autorité du Préfet. Il est l'outil opérationnel de la refonte des politiques de logement. La loi ALUR du 24 mars 2014 a consacré juridiquement l'existence des SIAO et a posé le **principe d'un SIAO unique** dans chaque département, avec une **démarche d'intégration du 115** au sein du SIAO. Elle a modifié le Code de l'Action Sociale et des Familles en conséquence, pour y préciser les missions du SIAO dans son article L345-2-4.

Le SIAO BEARN et SOULE est la plateforme, qui permet de mettre en relation la demande d'hébergement et l'offre de places d'hébergement, et d'apporter, à chaque demande, la réponse la plus adaptée.

Le SIAO a pour objectifs de :

- Recenser toutes les places d'hébergement, de logements en résidence sociale et de logements des organismes qui exercent les activités d'Intermédiation Locative (IML) ;
- Traiter avec équité les demandes reçues ;
- Assurer l'orientation des personnes, après une évaluation sociale et après l'analyse de leur situation de détresse ;
- Suivre le parcours des personnes et des familles, jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
- Participer à l'observation sociale du territoire ;
- Produire des données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de demandes : 1 052, représentant **1 713 personnes**, soit **88 demandes/ mois** (**augmentation de 46 %** par rapport à 2023)

Nombre de **personnes accueillies** sur les structures : **510**, soit 30 % du nombre de personnes qui ont fait une demande

Nombre d'**hommes isolés accueillis** : **151**, soit 32 % des demandes pour hommes seuls

Nombre de demandes sur **liste d'attente** : 345 demandes, représentant **484 personnes** (**augmentation de 75%**)

Nombre de refus de l'hébergeur après orientation SIAO : 55 (17 de plus qu'en 2023)

Nombre de refus par le demandeur suite à la proposition du SIAO : 75 (46 de plus qu'en 2023)



Année d'ouverture : 2010

Nombre d'ETP : 3,75

Nombre de places gérées par le SIAO BEARN : 735

Nombre de places AHI existantes en BEARN : 867

ÉLÉMENTS DE PROFIL ET TYPOLOGIE DES DEMANDES

Une augmentation du nombre de demandes

En 2024, le SIAO BEARN a traité 823 demandes d'hébergement/ logement, soit 103 de plus qu'en 2023.

Nombre des demandes transmises et typologie des demandeurs :

HOMME SEUL: 489	GROUPE AVEC ENFANT(S): 50
FEMME SEULE: 197	GROUPE D'ADULTES SANS ENFANT: 37
FEMME SEULE AVEC ENFANT(S): 186	COUPLE SANS ENFANT: 15
COUPLE AVEC ENFANT(S): 63	HOMME SEUL AVEC ENFANT(S): 12
ENFANT/MINEUR ISOLE: 3	

Nous constatons, à nouveau en 2024, que **les hommes isolés** sont les plus touchés par le manque de logement. **Ils représentent 46,5 % des demandes transmises au SIAO.**

Droit à l'Hébergement opposable

En 2024, le SIAO BEARN a observé une augmentation du nombre de ménages dont la situation a été reconnue prioritaire et urgente pour un hébergement, originaires du Pays-Basque, et pour qui la COMED a demandé un élargissement à tout le 64. 6 ménages sont entrés en hébergement dans un délai de six semaines après décision de la COMED.

Dispositifs et nombres de personnes orientées

HU : 126 personnes

Hébergements d'insertion, types CHRS : 157 personnes / IML : 128 personnes / ALT : 24 personnes

Logements, types Maison Relais: 37 personnes / Résidence Accueil : 17 personnes

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Une équipe à l'écoute des besoins des personnes et du territoire

- Le SIAO BEARN se positionne comme le garant de la politique publique « De la rue au logement », en assurant des orientations adaptées aux demandes. Il est en lien permanent avec les professionnels de secteur, via les fiches saisines renseignées sur le logiciel SI SIAO. Il prend en compte l'antériorité et l'urgence des demandes. Il participe aux commissions COMED et CCAPEX, aux commissions CPU (sortants de maison d'arrêt), ainsi qu'aux commissions d'admission Résidences accueil et Un chez soi d'abord.
- En 2024, les professionnels du SIAO ont dû, à nouveau, faire face à des délais de prises en charges de plus en plus longs. **Le désengagement d'un opérateur assurant l'hébergement d'urgence pour les hommes seuls, entraînant la suppression temporaire de 20 places**, a engendré des conséquences négatives sur le service et sur la fluidité de parcours, en entraînant des délais d'attente supplémentaires.
- Sur le secteur du Béarn, une entrée en **CPHU nécessite un délai d'attente de plus de 15 mois ; une entrée en CHRS, de plus de 18 mois ; une entrée en logement adapté, de type Maison Relais, de plus de 36 mois**. Pendant ce temps, les personnes, principalement les hommes seuls, s'abîment par l'alternance rue/ mises à l'abri temporaires, et arrivent de plus en plus fragilisés par l'errance, sur les dispositifs d'urgence et d'insertion.
- Des rencontres partenariales, de type présentation des acteurs de terrain et du rôle de chacun, avec la SDSEI du PAYS BASQUE, avec la SDSEI BONNARD et avec l'opérateur AJIR ont permis de démontrer l'efficacité et la pertinence du travail de proximité.

| Droit au logement/ à l'hébergement opposable DAHO/ DALO

Nous sommes tenus de proposer des solutions, dans un délai réduit, pour des ménages issus du Béarn et du Pays-Basque, avec toutes les difficultés que cela comporte, en termes d'insertion et de passage de relais.

Il est à noter que certains ménages prioritaires et urgents DAHO du Pays-Basque ont déposé, pour la 1^{ère} fois, des **recours en injonction**. Ce recours permet de faire constater, devant le juge administratif, que le SIAO 64 n'a fait aucune proposition dans les délais prévus par la loi DALO et d'enjoindre l'État de faire une proposition soumise à un délai. Si ce délai n'est pas respecté, l'État est condamné sous astreinte, par jour de retard. Cette situation a impacté notre service, puisque nous avons dû prendre en compte ces ménages et les orienter en priorité, sans tenir compte des personnes déjà positionnées sur nos listes d'attente.

| Vers un SIAO unique : état des lieux

Le SIAO unique a pour objectif de centraliser les informations et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du département. La question de la gouvernance se pose et la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale a été retenue.

L'OGFA travaille en étroite collaboration avec ATHERBEA pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation et de ses modalités de fonctionnement. Cette perspective suscite des inquiétudes parmi les salariés des deux associations (OGFA et ATHERBEA).

La DDETS nous a informés, qu'à la suite de la création de ce groupement, le SIAO unique serait doté de 3 postes supplémentaires, dont celui de préfigurateur, qui pourrait évoluer vers un poste de directeur du SIAO.

Un budget est prévu pour la réalisation d'un diagnostic par l'Agence Nationale des Solidarités Actives, afin de repérer les besoins et les profils nécessaires au SIAO pour notre département. Ce travail d'état des lieux et de mise en conformité avec l'instruction du 31 mars 2022 débutera en mars 2025.

| L'accès à la prime Ségur

Les travailleurs sociaux de l'antenne SIAO BEARN bénéficient de la prime SEGUR depuis le mois de septembre 2024.

PERSPECTIVES

- Travailler en étroite collaboration avec les collègues du Pays-Basque sur la mise en place de la **réforme du SIAO** ;
- Elaborer des outils de pilotage, d'animation et de concertation avec les services de l'État et nos directions respectives ;
- Déployer Syplo, outil de l'État permettant, d'une part, la gestion des logements du contingent préfectoral, et, d'autre part, la constitution d'une liste de demandeurs de logement social prioritaires.

Les exigences des services de l'État ont été comprises par les salariés en poste, il sera cependant nécessaire de maintenir des particularités locales et notamment des pratiques en place, qui ont fait leurs preuves sur notre territoire. Le groupement pourra offrir des opportunités et des défis, il peut ainsi être motivant car il permettra l'ouverture à de nouvelles pratiques.

Le Point d'accueil jour : LE POINT D'EAU

Plateforme socio-sanitaire multi partenariale pour personnes Sans Domicile Fixe et/ou en situation de grande précarité

MISSION DU SERVICE

Le Point d'Eau a pour mission de répondre à la détresse des personnes sans domicile et/ ou en situation de grande vulnérabilité, de Pau et de ses alentours, de leur offrir un abri en journée, ainsi que des prestations socio-sanitaires. Sont ainsi disponibles des douches, des machines à laver et une bagagerie, par exemple. Outre ces prestations typiques d'un accueil de jour, ce site a la spécificité d'être une véritable plateforme socio-sanitaire, qui s'inscrit dans le dispositif territorial de veille sociale et sanitaire.

On y trouve des travailleurs sociaux, des infirmiers psychiatriques, des intervenants extérieurs, notamment en addictologie, en soins dentaires et en santé somatique, grâce aux différents partenariats formalisés. Des bénévoles participent à l'animation du service, ils facilitent le fonctionnement quotidien de l'accueil, en assurant, notamment, la prestation café ou des soins de podologie.

Le lieu, une ancienne école maternelle disposant d'une cour intérieure, présente de nombreux avantages pour l'accueil des personnes marginalisées. En effet, cet espace à l'avantage de proposer une sécurité à l'extérieur autre que la rue ou l'espace public. Il permet de travailler de l'aller vers, des espaces organisés permettent d'y faire des entretiens sociaux, ainsi que d'accueillir des chiens. Le Point d'Eau est un endroit ressource pour les personnes en situation de grande exclusion. Il représente, pour beaucoup, le seul « point de chute » pour se mettre à l'abri, se soigner, se laver et se poser dans un lieu sécurisé.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies par jour en moyenne : 80 personnes**

Nombre de personne en **file active : 1050, dont 341 nouvelles**

Sexe des personnes accueillies : **883 hommes** et 166 femmes

Les 18/24 ans représentent 15 % du public accueilli

Les **30/50 ans** représentent le public majoritaire avec **49 %**

11,7 % des personnes sont sans ressources, 66,7 % n'ont pas voulu indiquer leurs ressources



Année d'ouverture : 2007

Nombre d'ETP : 4 ETP

Nombre de bénévoles : 11

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des personnes aux parcours de vie éprouvants

Durant cette année 2024, l'équipe a pu constater une **hausse importante du nombre de personnes en situation irrégulière** sur notre territoire. Ces personnes ont la particularité d'être marquées par des **parcours de vie traumatisants et des conditions de vie à la rue en France qui accentuent toutes leurs fragilités** (détresse psychologique, stigmatisation, peu ou pas d'accès à l'information, barrière de la langue, isolement, besoins fondamentaux non assouvis par le manque de ressources...). La mixité est difficile à gérer, les préjugés influencent souvent de manière négatives les interactions entre les personnes.

| Des hommes isolés

Les hommes seuls, sans domicile fixe, restent le public majoritaire de l'accueil de jour. Considérés souvent comme « les invisibles », ceux pour lesquels le dispositif d'hébergement d'urgence est saturé, ils sont non prioritaires sur le 115 et disposent de places de mise à l'abri précaires : 4 nuitées potentiellement renouvelables après une nuit de carence. Ils trouvent, au Point d'eau, des conseils, du soutien à la vie sociale auprès des salariés et des bénévoles, un accès aux soins, à l'hygiène et à la santé, ainsi qu'un accès aux droits.

| Des femmes

Le Point d'Eau n'est pas repéré comme un lieu d'accueil pour les femmes. Elles ne représentent que 16 % de notre file active (chiffre toutefois en augmentation de plus de 3 % par rapport à l'année 2023). Elles franchissent la porte pour demander du soutien ou pour rencontrer le médecin de la PASS, le dentiste ou le médecin psychiatre, mais ne restent pas sur le collectif. La présence des hommes peut être un frein à leur fréquentation du site.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| La création d'un espace alcool

La rénovation du lieu d'accueil de jour, nous a permis de réfléchir à la création d'un espace dans lequel la consommation d'alcool serait autorisée. Cet espace a été pensé et planifié avec le soutien de l'Association Addictions France, dans le but de travailler autour de la réduction des risques. L'espace est localisé dans la cour, à l'extérieur. Seule la consommation de bière est autorisée. Chaque personne fréquentant cet espace doit signer, au préalable, un contrat d'engagement.

En 2024, **17 personnes ont signé ce contrat**. L'équipe pensait que cet espace serait surinvesti, or il ne l'est pas. En effet, beaucoup de personnes fréquentent le site pour se mettre à l'abri des consommations. On constate, par ailleurs, un usage important d'autres toxiques de type cocaïne et/ ou médicaments.

| L'appel à projets du FONDS SOCIAL EUROPEEN + : une mobilisation contre la privation matérielle

L'équipe du Point d'eau a répondu à cet appel à projets dans l'objectif de mieux protéger des aléas climatiques les personnes SDF, de faciliter leur hygiène au quotidien et de les sensibiliser au respect de l'environnement. Dès le mois de septembre 2024, les salariés se sont mobilisés pour assurer la distribution des kits hygiène (trousse de toilette garnies), des kits habillement (duvet, sous vêtements, chaussettes, bonnet et sac à dos) et des kits alimentation (bouteille isotherme, couverts et lunchbox). Ces kits permettent à la fois de répondre à des besoins primaires sur le court terme, mais sont aussi l'occasion d'un entretien social avec un professionnel pour favoriser un accompagnement sur le long terme,

| La présence des bénévoles

Les bénévoles ont un rôle essentiel au Point d'Eau ; sans leur engagement quotidien nous pourrions difficilement fonctionner. Christine, Kathryn et Brigitte, et Michèle et Nadine sont présentes le matin, à tour de rôle, pour servir les boissons, sans oublier **Charles**, fidèle bénévole depuis plus de 10 ans. Depuis janvier 2024, **Ludovic, notre coiffeur**, vient le lundi matin, son coup de ciseaux et son écoute attentive sont très appréciés du public. Françoise, quant à elle, est présente le mercredi ; podologue à la retraite, elle propose des soins de confort.

Toutes ces personnes contribuent à la santé et au bien-être des personnes accueillies.

| L'aménagement de la salle de repos

En 2023, lors de la consultation des usagers, plusieurs d'entre eux nous avaient fait part du manque de place en hébergement d'urgence et demandaient la création d'une salle de repos. En 2024, nous avons pu mettre en place et expérimenter cet espace, aménagé de deux transats et d'un coin lecture. Il est ouvert à la demande. Il permet de se reposer en sécurité et à l'abri des regards.

| L'inauguration du Point d'Eau

Après des travaux de rénovation d'environ 200 000 €, portés par le plan France RELANCE, le 26 septembre 2024 a eu lieu l'inauguration des locaux rénovés du Point d'Eau, en présence des élus locaux. L'espace accueil a été agrandi, un espace informatique créé, une bagagerie autonome et sécurisée a été rénovée et l'accès PMR a été garanti sur l'ensemble du site.

| La visite du ministre de la Solidarité et de l'Autonomie

Venu s'inspirer des initiatives de terrain, le ministre de la Solidarité et de l'Autonomie, Monsieur Paul CHRISTOPHE est venu visiter le Point d'Eau, lors d'un déplacement officiel dans le Béarn :

« Mon rôle est de montrer que des initiatives peuvent être transposées ... Nous avons trop de jeunes à la rue, trop de jeunes en prison, un constat d'échec qui nécessite de mieux reconnecter les acteurs comme vous le faites ».

| Un nombre important de mises à pied

C'est ici un constat bien moins réjouissant, mais il montre la réalité quotidienne d'une montée de la violence. En effet, l'équipe a créé une échelle des sanctions pour permettre un cadre de travail supportable et un lieu suffisamment sécurisé pour les usagers eux-mêmes. L'équipe a prononcé 16 mises à pied en 2024.

PERSPECTIVES

Trois enjeux nous semblent importants pour 2025 :

- La réécriture du Projet de service ;
- Une augmentation et une implication des bénévoles plus importante ;
- La poursuite du projet FSE+ avec la distribution des kits hygiène, alimentaire et habillement.

La Halte Amitié

Centre d'Hébergement d'Urgence pour femmes et familles

MISSION DU SERVICE

La Halte Amitié est un établissement dédié à l'hébergement d'urgence. Il accueille, tout au long de l'année, des familles primo arrivantes, des personnes déboutées du droit d'asile, des adultes et des enfants, en situation de grande vulnérabilité. Les orientations sont réalisées par le **115** (numéro d'urgence sociale) et le **SIAO** (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation).

La Halte Amitié est un lieu sécurisé et sécurisant, qui garantit, à toutes les personnes accueillies, protection et intimité. Une veille est assurée par des professionnels, 24h/24.

L'établissement se compose de 49 chambres, accueillant de 1 à 4 personnes, avec sanitaires et salles de bain individuels, d'espaces communs, d'un salon et d'une salle de restauration, équipée de micro-ondes et ouverte en journée. Ces chambres accueillent 28 personnes orientées par le SIAO (hébergement d'urgence pérenne) et 52 places (dont 44 en interne et 8 sur le site d'Errecart), orientées via le 115, pour de la mise à l'abri d'une semaine, renouvelable, sachant que, sur notre département, on évite de remettre à la rue les femmes avec ou sans enfants.

La Halte Amitié offre une véritable alternative au système hôtelier, en répondant à l'urgence, tout en garantissant une veille sociale et une première réponse aux besoins primaires des personnes accueillies.

Cette mise à l'abri permet une première évaluation sociale et sanitaire de la personne, les professionnels sur site travaillent en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux du droit commun.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 168 personnes, dont 98 nouvelles personnes

Nombre d'adultes : 105 adultes

Nombre d'enfants: 63 enfants, dont 20 de moins de 3 ans

Durée moyenne de séjour : 5 mois pour les **accueils 115** et 6 mois pour les **accueils SIAO**

Taux d'occupation 115 : 103 %

Taux d'occupation SIAO : 86 %

Nombre de nuitées réalisées : 29 283 nuitées

Moyenne d'âge : 39 ans



Année d'ouverture : décembre 2019
Nombre de salariés : 14 salariés
Nombre de places 115 : 52 places
Nombre de places SIAO : 28 places
Nombre de chambres : 49 + 4 Errecart

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Un relogement difficile, malgré des capacités financières et sociales

Les missions de la Halte Amitié sont l'hébergement, la sécurisation et la réorientation vers le logement. Actuellement, nous rencontrons une problématique concernant ce dernier point et nous sommes confrontés à une nouvelle notion, celle de l'attente. Les personnes sont insérées et n'attendent qu'un relogement ou une réorientation vers une autre structure. Lorsque nous avons travaillé tous les aspects d'une situation et que celle-ci doit attendre un relogement, cela peut créer chez les personnes une forme de frustration.

Pour les personnes qui obtiennent un titre de séjour avec une autorisation de travailler, elles sont mises en relation avec des organismes pouvant les aider à trouver un emploi, élément clé pour envisager le relogement. Les partenaires qui nous soutiennent dans la recherche d'emploi sont le PLIE, le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, France Travail, ainsi que les agences d'intérim. Dès que la personne commence à avoir les ressources nécessaires pour un relogement, nous la réorientons vers les professionnels du secteur, pour la réalisation des dossiers de logement social et la mise à jour de la fiche Saisine SI-SIAO.

Nous constatons que la durée de présence ne cesse d'augmenter au sein du CHU. L'année dernière, la durée moyenne sur la Halte était de 2,5 mois, cette année, elle est de 5 mois pour les personnes avec une prise en charge 115 et de 6 mois pour les personnes sur des places SIAO.

| Évolution des réorientations

Cette année, nous avons enregistré le départ de 99 personnes (66 adultes et 33 enfants) de la Halte. Nous constatons que ces personnes sont réorientées vers l’Intermédiation locative, solution de logement semi-autonome. Ainsi, plusieurs situations ont été réorientées vers des logements IML, avec la possibilité de passer en bail glissant à l’issue. La tendance des années passées visant à réorienter les ménages vers des structures, comme les CHRS, n'est plus d’actualité, au vu du temps d’attente nécessaire, avant de bénéficier d’une entrée (aujourd’hui, le délai est de 12 à 14 mois). Pourtant, les professionnels se questionnent sur la capacité des familles à se maintenir dans le logement de manière autonome.

RELOGEMENT			
Intermédiation locative	11	Autre structure sociale	6
CHRS	3	Chez des tiers	10
Maison Relais	1	Fin d’hébergement (exclusion)	6
Parc privé	6	CADA/HUDA	6
Parc public	7	Hôtel Maternel	2

| Une insertion par l’emploi qui reste difficile

Les bénéficiaires d’ un titre de séjour ont l’obligation de trouver un emploi pour envisager un renouvellement de ce dernier. Les professionnels de la Halte mettent en place des liens avec les partenaires accompagnant à la recherche d’emploi, mais se pose la question de la garde des enfants. Il y a un manque important de moyens de garde extérieurs, adaptés à la situation des personnes qui sont hébergées à la Halte Amitié. Elles tentent de faire appel à des connaissances pour leurs enfants, mais pour certaines, elles sont présentes sur le territoire depuis peu et n’ont aucune connaissance et ne peuvent donc pas aller travailler. Il est impossible de travailler la réorientation vers le logement si les ménages n’ont pas les ressources nécessaires. Les moyens de garde aujourd’hui sont les crèches, dont les listes d’attentes sont importantes, alors que l’appel à une « assistante maternelle » reste onéreux.

| L’apprentissage du français

Les personnes qui arrivent à la Halte et qui veulent apprendre ou s’améliorer dans l’apprentissage du français sont systématiquement orientées vers des associations. Ainsi, 20 adultes ont été orientées vers Les Fiorietti et le Secours Catholique, pour tous ceux sans droit sur le territoire, et vers l’INFREP et l’OFII dès qu’ils ont un titre de séjour.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| Un public en grande souffrance Psychologique

Durant cette année 2024, la Halte Amitié a dû héberger des personnes ayant des **problématiques psychologiques** en lien avec le parcours de vie, mais aussi des **problématiques d’addictions** (drogue, alcool, médicaments). Les professionnels de la Halte ont pu bénéficier du soutien de l’EMPP (Équipe Mobile Précarité Psychiatrie) du CHP, de façon ponctuelle, afin de répondre dans l’urgence, à des situations en tension. Les professionnels se déplaçaient sur la Halte pour s’entretenir avec l’usager et, si besoin, proposer un accompagnement au SAAU (Service d’Accueil et d’Admission des Urgences du CHP). En mars 2024, une réorganisation de cette équipe a eu lieu et une infirmière a été nommée comme référente de la structure. Elle intervient dès que la situation psychique nécessite un besoin de soutien. Nous avons fait évoluer notre façon d’accueillir les nouveaux ménages au sein du CHU, en informant les accueillies de la présence de cette nouvelle professionnelle. Il peut y avoir également des rencontres avec la psychologue de l’EMPP. Ainsi, durant l’année 2024, 20 % des personnes accueillies ont bénéficié de ce soutien. Le premier retour que nous avons pu obtenir souligne la facilité de rencontre avec ces professionnelles et la possibilité d’avoir pu entreprendre un travail sur leurs difficultés individuelles. Cette nouvelle forme d’accompagnement permet aux professionnels de la Halte de se recentrer sur leurs missions.

Nous avons créé en 2024 des liens avec l’association Addiction France, en proposant des formations aux professionnels sur les risques liés aux addictions et sur le comportement à adopter lorsque nous sommes face à des situations en tension. Le public de la Halte reste un public en grande souffrance, qui a besoin de soutien, afin de se recentrer et de pouvoir réaliser ses projets.

Enfin, la Halte Amitié a créé et renforcé, tout au long de cette année, son partenariat avec les professionnelles de Du Côté Des Femmes, Aides, le Planning familial et le service du CLAT pour lutter contre la propagation de la tuberculose.

PERSPECTIVES

- Création d’une équipe allant vers les personnes hébergées dans les hôtels et autres dispositifs d’accueil, afin de réaliser des recueils d’information et ainsi faciliter le désengorgement des dispositifs d’accueil d’urgence ;
- Montée en compétence des professionnels à travers les formations internes ;
- Ecriture du projet de service et des documents relatifs à l’accueil dans la structure.

PÔLE ENFANCE FAMILLE

C'est au Pôle Enfance – Famille que débute l'histoire de l'OGFA. Ainsi, les « Foyers Amitié » voient le jour au début des années 1950 sous l'impulsion de l'Abbé Hourcq, aumônier diocésain du service d'action sociale.

Au fil du temps, avec l'apparition de nouvelles formes de précarité et l'évolution de la réglementation des politiques sociales, les activités des Foyers Amitié se sont adaptées. C'est ainsi que le pôle historique de l'OGFA est passé d'un foyer de filles-mères, à la création d'un CHRS et d'une crèche, puis d'un LAPE et d'un Hôtel Maternel.

Depuis 2020, le Pôle s'est enrichi des services MNA et JEAE, permettant l'accueil et l'accompagnement de jeunes migrants.



19 | CHRS Castilla

21 | Hôtel Maternel

23 | LAPE

25 | Crèche 1,2,3 Soleil

27 | Dispositif d'Accompagnement Jeunes (DAJ)

29 | Le Service Jeunes Étrangers avant Évaluation (JEAE)

31 | Les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Castilla

Hébergement et accompagnement de familles en difficultés

MISSION DU SERVICE

Le **CHRS Castilla** accueille et accompagne des familles (couples avec enfants ou dont la femme est enceinte, et parents isolés avec enfants de plus de 3 ans), en difficultés, pour lesquelles les référents sociaux de secteur ou judiciaires ont évalué la nécessité d'un hébergement et d'un accompagnement personnalisé de proximité, sur tous les versants de l'insertion sociale.

Un travail en collaboration étroite est mené avec l'équipe de la **crèche 1,2,3 Soleil**, puisque **2 places** sont réservées aux enfants des résidents du CHRS.

Une **infirmière psychiatrique**, détachée du CHP à temps plein, propose une écoute spécifique aux résidents, qui peuvent prendre du temps pour « penser à eux et prendre soin d'eux ».

Depuis fin 2020 (ouverture de l'Hôtel Maternel Castilla), la majorité des familles accueillies dans le cadre du CHRS Castilla sont hébergées au sein de logements situés en diffus, sur Jurançon et l'agglomération paloise. Cette mutation des conditions d'accueil et d'accompagnement ne permet plus la même veille au quotidien et engendre un ajustement des pratiques de l'équipe, en particulier autour de « l'habité ». Les référents de secteurs (SDSEI) et les partenaires extérieurs doivent demeurer présents et mobilisés autour du suivi de parcours des familles accueillies, afin de coconstruire un projet de relogement le plus solide possible.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 74

Sexe : **28 femmes** ; 4 hommes ; **42 enfants**, dont 4 majeurs

Moyenne d'âge des femmes accueillies : **38 ans**

Age des enfants : 7 enfants entre 0 et 3 ans, 12 entre 4 et 10 ans, **19 pré-adolescents et adolescents**, 4 enfants majeurs

Durée moyenne de séjour : **18 mois**

Taux d'occupation : 85 % (21726 nuitées)



Année d'ouverture : 1951

Nombre d'ETP : 10,7

Nombre de places : 70

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| 18 mères isolées avec enfants et 6 femmes isolées accueillies.

| 4 couples avec enfants accueillis.

| 5 femmes ayant connu un parcours en lien avec la traite d'êtres humains, dont 4 ont intégré le Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP).

| 17 femmes exposées à des situations de violences et 18 enfants associés.

| 2 enfants ont fréquenté la Crèche 1, 2, 3 Soleil.

26 adultes (dont 3 jeunes majeurs) et 32 enfants accompagnés par l'infirmière détachée du CHP

| 3 familles relogées sur le parc public, 2 sur le parc privé, peu de turnover en 2024.

| Des situations familiales trop vulnérables pour évoluer de manière autonome au sein de logements en diffus

Le passage de la majorité des hébergements CHRS en diffus, depuis 3 ans, a complexifié les accompagnements des professionnels et la consolidation de la situation des familles accueillies. À distance, la présence éducative et la veille à l'organisation du quotidien des familles s'édulcorent. C'est bien souvent l'alerte donnée par le voisinage ou le lieu de scolarisation des enfants qui vont éclairer les dysfonctionnements intrafamiliaux. Nous évaluons bien souvent la nécessité d'un accueil en intra (que la famille peut aussi solliciter parfois), mais nous ne disposons actuellement que **de 6 logements sur le site de Castilla**, dont 3 studios qui ne peuvent être dédiés à l'accueil de familles avec enfants. En dépit des visites à domicile programmées 2 fois par mois, nous observons une détérioration accrue de l'état des logements mis à disposition. Si l'éducation à « l'habité » fait partie intégrante de nos missions, les moyens dédiés pour y parvenir de manière constructive font défaut, cela devra nous interroger sur l'année à venir.

| Des parcours de vie marqués par un vécu de violence et un endettement grandissant

Nous avons accompagné **5** femmes ayant connu un parcours migratoire, relevant de la traite d'êtres humains. **4** d'entre elles ont pu bénéficier du **Parcours de Sortie de la Prostitution**. **2** d'entre elles ont transformé ce parcours en insertion positive. L'impact de ce vécu s'imprime dans le quotidien, y compris auprès des enfants. Ces femmes, qui ont connu des situations de survie et de renoncement à leurs droits primaires, se trouvent surexposées à des situations à risques. Le tissage d'un lien de confiance avec les professionnels nécessite de pouvoir prendre du temps.

Enfin, **7 familles** ont été accueillies dans un **contexte d'expulsion locative et de surendettement**. Ces situations entravent ou limitent l'accès aux droits et génèrent du délai pour envisager des sorties consolidées du CHRS.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

L'année 2024 a été marquée par le faible turn over (13 personnes). En effet, même si **15 familles** font preuve d'une insertion professionnelle, et si **6** poursuivent une **formation qualifiante**, peu d'entre elles peuvent prétendre à un logement autonome, au vu du montant de leurs ressources (travail à temps partiel, contrats précaires, dettes antérieures à solder, etc.) et de leurs difficultés personnelles, en particulier sur le champ de la parentalité. Par ailleurs, les logements ont pu être occupés par des familles dont la composition était inférieure à la capacité d'accueil, ce qui vient expliquer en partie la baisse du taux d'occupation.

Nous constatons que l'orientation des familles vers le CHRS se trouve de moins en moins étayée par les référents de secteurs auprès du SI-SIAO. C'est au cours de l'accompagnement, que nous prenons réellement la mesure de l'ampleur des accompagnements à prodiguer, en particulier sur le champ des capacités d'autonomie et de responsabilité parentale. Pour autant, les objectifs fixés par les financeurs, en termes de durée maximale de séjour (18 mois), dans un souci de fluidification des parcours, nous conduisent parfois à prioriser le projet de relogement, sans fondations organisationnelles solidement ancrées, ni ressources suffisantes.

Par ailleurs, **11 situations** accueillies au sein du CHRS ne disposent que de **titres de séjour temporaires et/ ou conditionnés à un projet d'insertion professionnelle**. Cette situation administrative peut différer l'accès aux droits et fragiliser le projet de sortie de l'institution.

L'infirmière mise à disposition par le CHP a rencontré 26 adultes et 32 enfants. Elle a proposé des ateliers en lien avec la dimension corporelle et esthétique. Son attention s'est aussi portée vers les enfants qu'elle a pu orienter, voire accompagner, vers des soins spécifiques.

L'année 2024 fut **dense et parfois teintée d'anxiété** pour les équipes, face aux enjeux d'insertion de familles souvent démunies sur tous les plans, qui ne parviennent pas forcément à trouver l'élan nécessaire pour rebondir dans les temps impartis. Pour autant, nous avons su initier des dynamiques collectives emplies de vie, autour de la beauté ou du jardin.

PERSPECTIVES

Le contexte réglementaire actuel distille des injonctions paradoxales : la réforme sur la tarification des CHRS amène de l'incertitude sur les perspectives financières, là où les professionnels évaluent un besoin de contenance et d'éducation à l'habité, dans la durée. Le « Logement d'Abord » pour chacun ne pourra s'envisager qu'avec l'appui d'un renfort éducatif sur le versant de la gestion de l'intendance du quotidien au sein des logements.

Nous avons à cœur de poursuivre le partage d'enrichissement proposé par les bénévoles et les partenaires près des familles. Des temps d'aide aux devoirs continuent d'être proposés, par une professeure de collège, aux enfants scolarisés en primaire, tous les 15 jours en soirée, et une étudiante en droit vient soutenir l'apprentissage du français chaque semaine près des adultes qui le souhaitent.

Des projets autour de l'ouverture au Beau (créations artistiques) et au Vivant (élaboration d'un potager partagé) pour les familles accueillies, fondent les perspectives de l'équipe, qui œuvre à élargir le champ des possibles pour chaque famille hébergée.

L'Hôtel Maternel Castilla

Un dispositif relevant de l'ASE, pour des mères isolées enceintes et/ ou avec enfants de moins de 3 ans

MISSION DU SERVICE

L'Hôtel Maternel Castilla accueille et accompagne des mères isolées enceintes et/ ou avec enfants de moins de 3 ans en difficultés, pour lesquelles un cadre de la protection de l'enfance a évalué la nécessité d'un hébergement et d'un accompagnement personnalisé de proximité, sur tous les versants de l'insertion sociale et du soutien à la parentalité.

Les mères et leurs enfants sont accueillis au sein de **12 logements meublés et équipés**, situés **en intra sur le site de la Villa Castilla**, à Jurançon (du studio au T3).

Un travail en collaboration étroite est mené avec l'équipe de la **crèche 1,2,3 Soleil**, puisque **5 places à temps complet** sont réservées aux enfants accueillis au sein de l'Hôtel Maternel.

Les accueils sont portés et validés par le cadre en charge de l'**Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, qui peut saisir le service, soit, dans le cadre d'un **accueil d'urgence** aux fins de primo évaluation (**15 jours renouvelables**), soit dans le cadre d'un **accompagnement plus pérenne et étayé (6 mois renouvelables)**, suite à un primo diagnostic des services du Conseil Départemental.

Les référents sociaux du SDSEI et de la PMI définissent les objectifs d'accompagnement à poursuivre en collaboration avec les professionnels de l'Hôtel Maternel. La mère s'engage à adhérer aux accompagnements proposés en signant un contrat de séjour, qui fixe les échéances des mesures de prise en charge.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : **41**, dont **25 enfants**

Sexe : **16 mères**

Âge moyen : **31 ans**, dont 3 mères entre 21 et 25 ans

Durée moyenne de séjour : **413 jours, soit 13,5 mois**

Taux d'occupation : **111 %**



Année d'ouverture : Octobre 2020

Nombre d'ETP : 10

Nombre de places : 12 situations mères - enfants

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| L'Hôtel Maternel : un lieu de Vie, de Répit et un Observatoire de prévention précoce

- 4 nourrissons sont nés pendant le séjour de leur mère et 2 sont arrivés sur le dispositif au sortir de la maternité ;
- 14 femmes sont victimes de violences et/ ou de traite d'êtres humains et 21 enfants y ont été exposés ;
- 2 femmes sont accompagnées dans le cadre du PSP (Parcours de Sortie de la Prostitution) et 2 autres ont vécu le même parcours, sans toutefois avoir intégré ce dispositif ;
- 13 enfants ont été accueillis à la crèche 1,2,3 Soleil, bénéficiant en moyenne de 28h00 d'accueil par enfant, par semaine ;
- 2 mères étaient en situation d'emploi et 6 en formation qualifiante.

| Des situations relevant d’une veille continue et d’un besoin de soutien quotidien

Nous avons mesuré cette année que plusieurs situations familiales pouvaient « aspirer » les professionnels du soutien à la parentalité, sans que leurs interventions ne puissent faire modèle. Des mères, marquées par un parcours de vie traumatique et/ ou par de la déficience, ne semblent pas parvenir à inscrire les apprentissages dans la durée. Cela génère un défaut d’anticipation et bien souvent, chez ces mères, un besoin de réponse immédiate (dépannage divers, accompagnements dans l’urgence et gestion de moments de crise au logement).

| Des liens renforcés avec l’équipe de la crèche pour co-construire les accompagnements

13 enfants ont pu être accueillis à la crèche **1,2,3 Soleil, en 2024**. Ces temps de répit, pour l’enfant comme pour la mère, permettent d’accéder davantage à l’intime de la vie des mères lors de rendez-vous dédiés, à leur parcours, et de pouvoir ainsi envisager les perspectives d’insertion future.

Les professionnels du soutien à la parentalité programment des temps d’immersion et d’échanges 2 heures par semaine avec les référentes de la crèche, afin d’élaborer un accompagnement individualisé des enfants de l’Hôtel Maternel. Ces éléments d’observations partagés enrichissent le travail auprès des mamans, ainsi que les écrits transmis aux services de l’ASE, voire aux partenaires déjà en place (AEMO et MIJE).

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

L’année 2024 a été marquée par une activité intense et des accompagnements de parcours de vie émaillés de grande précarité (vécu de violence, conduites addictives, limites de compréhension observées chez les mères).

Nous avons poursuivi les accompagnements de 2 mères dans le cadre du **Parcours de Sortie de la Prostitution** et avons pu mesurer qu’au moins 2 autres avaient connu ce type de violence dans leur vie, même si elles n’ont pas souhaité s’engager dans ce parcours.

La mise en place du Café des Mamans, animé sur un temps hebdomadaire en après-midi, a permis de distiller des moments de légèreté et d’échanges spontanés, dans un cadre privilégié. Les mères ont pu choisir ensemble les thèmes à aborder et les activités à partager entre femmes, avant de retrouver leurs enfants au sein de la Papothèque.

L’équipe de l’Hôtel Maternel a subi des **absences de plusieurs collègues**, nécessitant des aménagements de planning et des remplacements réguliers, dans un contexte d’attractivité des métiers du social et des emplois de nuit, tendu.

Le vécu des mères impacte l’état émotionnel de l’enfant dès les temps de vie intra utérine. C’est pourquoi nous avons poursuivi le travail en réseau avec les services de pédopsychiatrie du CHP, en particulier auprès des soignants **du service de Périnatalité**. L’infirmière mise à disposition par le CHP a développé les partenariats existants et a pu rencontrer toutes les **mères accueillies**. Elle a assuré une forme de veille auprès des **25 enfants**, nécessitant parfois un suivi plus intensif et des accompagnements physiques auprès des services spécialisés (**81 accompagnements sur l’année**). Cette professionnelle déploie ses interventions auprès de toute la sphère familiale ; elle guide également les mères au travers d’ateliers collectifs, favorisant le répit et l’étayage à la parentalité. Elle peut solliciter, au cas par cas, **la psychologue de l’EMPP**, pour envisager un accompagnement plus approfondi à la demande des mères et soutenir la mise en place d’accompagnements spécialisés (CAMPS, CMPP, Hôpital de jour aux Clématites, notamment).

Le champ du soin aura particulièrement mobilisé les équipes en 2024 : **5 mères bénéficiaient de soins psychiques réguliers** et nous avons dû adapter les accompagnements et la veille au quotidien à des symptômes parfois envahissants.

PERSPECTIVES

Le budget contraint, voire réduit en 2025, en raison du budget contraint du Conseil Départemental et du non-renouvellement de fonds européens (FSE+), vont engendrer des impacts organisationnels et fonctionnels au sein de l’Hôtel Maternel Castilla, au détriment des familles accueillies.

L’accueil à la crèche, qui favorisait l’insertion et le répit des mères comme des enfants, comme la présence physique des professionnels sur les temps de nuits, risque de se trouver remis en question.

En dépit d’une aridité de financements, le projet de **partage de temps plus légers, ludiques ou créatifs**, continuera de guider les réflexions de l’équipe, pour favoriser le tissage de liens et l’acquisition de repères socialisants, tant pour la mère que pour son ou ses enfants. Les sillons d’un potager égayent le jardin et mobilisent les mains des grands comme des petits, et des fonds récoltés grâce au soutien de fondations ou de réponses à des appels à projets, nous permettent d’envisager des sorties, des loisirs et des interventions de professionnels au sein de la structure, en nous inspirant des retours des consultations régulières des mères accueillies.

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)

Service qui permet d'organiser des rencontres entre des parents et leurs enfants

MISSION DU SERVICE

Le LAPE permet l'organisation de rencontres entre les enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et leur famille, dans un cadre adapté et sécurisant, au sein d'espaces de visites dédiés, en présence de professionnels compétents.

L'ASE fixe les objectifs des rencontres, conformément à une décision judiciaire, et pose des exigences, en fonction desquelles elle adresse au LAPE les demandes d'accueil et d'accompagnement des rencontres, entre les enfants et leurs parents. L'équipe du LAPE répond à la commande de l'ASE et n'intervient pas dans les décisions concernant le suivi de placement.

Les objectifs visés dans le cadre des missions sont les suivants :

- Garantir la **neutralité du lieu et du temps de rencontre**, tout en favorisant l'existence de relations familiales les plus favorables possibles ;
- Offrir **un espace de rencontre et de responsabilité**, dans le respect de l'autorité et des droits parentaux ;
- Ouvrir la possibilité de réinvestir des liens familiaux par **des activités partagées**, en retrouvant le désir et le plaisir d'être ensemble ;
- Se situer en **interface entre les services de l'ASE et la famille**, sur le temps de la rencontre.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **familles accueillies** : 94

Nombre de **visites réalisées** : **2 151** (2 535 programmées, 384 annulées)

Nombre de situations : 139

Nombre d'**enfants accueillis** : **122** et 17 enfants associés

Nombre de visites fratries : 14

Nombre d'accueils : Relais 1 ; Simples 2 ; Personnalisés 18 ; **Permanents 111**



Année d'ouverture : 1994

Nombre d'ETP : 5,6

Nombre de logements : 5 + 1 salle réunion/ logement

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| **Davantage de visites de mères seules** (64) et de **pères seuls** (34).

| Des parents principalement domiciliés sur **Pau et son agglomération** (121 Pau-agglo et 6 dans le Béarn), **mais une majorité d'enfants confiés à l'extérieur de l'agglomération**. Cela implique des modalités d'organisation à ajuster pour les assistants familiaux.

| **Des enfants aux âges variés** : **40 enfants de moins de 5 ans** sont régulièrement accueillis (dont 17 enfants ont entre 0 et 3 ans), **35 de 6 à 10 ans** et, enfin, **48 ont plus de 10 ans**. Ces disparités d'âge impliquent une recherche quotidienne de nouveaux supports ludiques et une connaissance approfondie des stades de développement de l'enfant pour les professionnels.

| **Un temps de visite qui s'inscrit majoritairement entre 1h00 et 2h00** : 4 visites ont une durée de moins d'1h00 (destinées à des nourrissons), **79 visites durent 1h00, 52 entre 1h00 et 2h00**, 9 visites durent 2h00 et, enfin, 2 durent entre 2h00 et 3h00 en accompagnement personnalisé. Des **hébergements ont été réalisés 3 week-ends sur 4**.

| **Le rythme de visite** : La catégorie « **2 à 3 fois par mois** » est dorénavant la **plus représentée (59)**. 23 visites ont lieu une fois par semaine, 1 plus d'une fois par semaine, 44 une fois par mois et 2 de manière ponctuelle.

| **En 2024**, l'équipe aura accompagné **2 151 visites sur les 2 535 programmées. 302 auront été annulées par les parents, 70 par l'ASE et 2 par le service**. Cette hausse d'annulations à l'initiative des parents met en lumière la vulnérabilité de leur situation personnelle et, bien souvent, un état de santé psychique plus que fragile. Si nous notons un léger fléchissement du nombre de visites programmées, cela s'explique par l'incarcération de 4 parents en 2024 et l'hospitalisation au long cours d'une mère.

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants propose différents types d'accueil :

| L'accueil relais : faire le lien entre les personnes pour garantir le meilleur accompagnement

L'objectif est de permettre à un parent de venir chercher son enfant dans de bonnes conditions, pour exercer son droit de visite. Les professionnels assurent le relais entre les deux parents ou entre la famille d'accueil et le parent.

| L'accueil simple : faciliter l'exercice de la parentalité

Le parent garantit le contenu de la visite. Les professionnels sont présents à l'arrivée et au départ de la rencontre. Il s'agit souvent de situations de parents qui ne disposent pas de domicile adapté ou dont celui-ci est trop éloigné du lieu de vie de leur enfant. Cet accueil peut se faire dans le cadre d'un hébergement. La présence du veilleur de nuit garantit une sécurité aux parents et aux enfants. Il n'a concerné en 2024 que **2 situations familiales**.

| L'accueil et l'accompagnement personnalisé : accompagner l'exercice de la parentalité

La prestation est « ajustée » à l'évaluation de la situation sur le moment. Le professionnel sera systématiquement présent à l'arrivée et au départ du ou des enfants et restera disponible en cas de besoin (demandé par la famille ou évalué par le service), et ce, sur toute la durée de la rencontre. Il a concerné **18 situations**.

| L'accueil et l'accompagnement permanent : une véritable aide à l'exercice de la parentalité

Ce type d'accompagnement est spécifique et soutenu. Il concerne les familles les plus en difficulté et vise à garantir des échanges adaptés et sécurisants. Cet accompagnement a concerné **111 situations**, soit la majorité des accueils (84 %).

Le LAPE permet également aux familles de partager un temps de repas ou de goûter. Nous avons, cette année, commandé **820 plateaux repas** à destination des familles.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Les rencontres entièrement médiatisées et soutenues par l'intervention permanente des professionnels de l'équipe continuent, en 2024, d'être les plus sollicitées, mettant ainsi en lumière le besoin accru de sécurisation sur le temps de la visite. En ce sens, nous avons observé cette année, davantage de ruptures dans le rythme des accueils, en lien avec un **besoin de soins dans un cadre hospitalier (4 parents et une adolescente)** et des **condamnations pénales (4 parents)**, qui ont induit des réajustements d'accompagnement, en particulier au moment de la reprise de liens.

Les professionnels ont aussi dû faire face à des situations de « **délaissement** » de leur droit de visite pour plusieurs parents, laissant ainsi l'enfant face à l'absence, dans un premier temps, de leur venue, puis de leur mobilisation. Les professionnels veillent à rapidement mettre un place un protocole de validation de présence le matin ou la veille des visites, afin de ne pas faire venir un enfant pour le confronter à cette déception. **8 parents** doivent ainsi suivre ce protocole en 2024.

En concertation avec notre prescripteur, nous avons aussi du entendre la demande de **2 enfants qui ne souhaitent plus rencontrer leurs parents** (suite à des absences réitérées, entre autres) et mettre un terme aux visites.

L'équipe compose au quotidien, afin de préserver la « bulle de rencontre » la plus apaisée possible au sein du LAPE. Il semble important de noter que **l'accompagnement a pu s'assouplir pour 3 situations familiales (de permanent à semi-médiatisé)**, grâce au lien de confiance étroitement tissé avec les travailleurs sociaux de l'équipe et aux facultés d'écoute des parents accueillis, et **6 situations ont bénéficié d'une augmentation du temps de visite**.

L'imprévisibilité fait aussi partie de la gestion du quotidien professionnel de l'équipe. Les parents, comme les enfants accueillis ou les familles d'accueil, peuvent parfois arriver dans des états émotionnels peu adaptés. Nous avons dû gérer un incident de violence d'une mère à l'égard d'un membre de l'équipe et sommes, au quotidien, confrontés aux doléances des assistants familiaux, qui semblent parfois isolés et parfois inadaptés, ce dont nous témoignons auprès des financeurs (3 enfants ont dû être retirés en urgence de leur lieu d'accueil cette année).

PERSPECTIVES

Après une année marquée par plusieurs mouvements de personnels (congé maternité, congé sans solde et départ d'une stagiaire en 3^{ème} année), l'équipe œuvre à s'arrimer à de nouveaux outils de communication, tant auprès des partenaires, que des familles accueillies, pour que la réalité du terrain du LAPE puisse être mieux comprise et valorisée par tous les intervenants œuvrant à nos côtés.

La crèche 1, 2, 3 Soleil

Un mode de garde collectif assuré par des professionnelles

MISSION DU SERVICE

La crèche accueille des enfants de 2 mois et demi à 4 ans, ainsi que leurs parents. 2 places sont réservées aux familles du CHRS, 5 aux familles de l’Hôtel Maternel et 21 autres places aux familles des communes de l’agglomération paloise.

Les valeurs éducatives qui guident notre travail au quotidien sont :

- Garantir la mixité sociale et culturelle, en accueillant les familles, quelles que soient leur origine et leur parcours de vie ;
- Respecter l’individualité de l’enfant, son rythme et sa famille ;
- Respecter et soutenir la parentalité.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis, l’équipe a pour objectifs principaux de :

- Faire de la crèche un lieu d’accueil, d’éveil et de plaisir, où l’enfant peut s’épanouir en suivant ses capacités et ses désirs ;
- Socialiser l’enfant au travers de la vie collective, avec ses pairs et les professionnels ;
- Respecter les besoins majeurs de l’enfant (sécurité physique et affective, repères, régularité et autonomie) et permettre à l’enfant de développer ses compétences ;
- Repérer d’éventuels troubles de développement, afin de permettre une prise en charge précoce ;
- Développer un dialogue ouvert avec les parents, dans lequel peuvent être abordées des questions de soins et d’éducation, et ce, afin de soutenir la parentalité.

INDICATEURS D’ACTIVITÉ

Nombre de **familles accueillies** : 52, dont 14 fratries

Nombre d’**enfants accueillis** : 66

Pourcentage de **contrats réguliers** : 52 %

Pourcentage de contrats occasionnels : 48 %



Année d’ouverture : 1994
Nombre d’ETP : 9,91 dont 7,53 auprès des enfants
Nombre de places : 28

Les professionnels ont défini ensemble des principes qui les guident dans leurs pratiques professionnelles :

- **La continuité** de l’accompagnement des enfants ;
- **Le respect des besoins et du rythme** de l’enfant ;
- **La coéducation** : les professionnelles et les parents ont chacun leur place ;
- **L’observation** de l’enfant ;
- **Un refus de « l’activisme »** : des activités sont proposées, mais pas toujours, ni tout le temps ;
- **La considération** de l’enfant comme partenaire actif, tant dans les soins, que dans les activités ;
- La prise en charge de l’enfant en tant qu’**individu**, dans le groupe ;
- **L’évaluation** régulière et l’amélioration de nos pratiques professionnelles.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Un nombre de préinscriptions en baisse

Nous avons enregistré en 2024, 41 préinscriptions, soit une diminution de 39 % par rapport à 2023. Sur ces 41 préinscriptions, 46 % des demandes ont été acceptées, alors que 49 % sont toujours en attente. A noter que 5 % des familles ont choisi d’annuler leur demande de préinscriptions.

Un nombre d’inscriptions également en légère baisse

Durant l’année 2024, nous avons inscrit 22 enfants (6 de l’hôtel maternel, 2 du CADA et 14 de l’agglomération paloise). En parallèle, nous avons eu 20 départs. Les raisons des départs sont, pour la majorité, le début de la scolarisation (9) et des déménagements (8). A noter que **le nombre d’enfants reste lui constant.**

| **Provenance des enfants accueillis**

En 2024, nous avons poursuivi notre partenariat avec des réseaux privés (Réseau Grandir et Les parents zen), ce qui nous a permis d'accueillir 2 enfants. En outre, nous avons continué de répondre aux besoins des familles du CADA de l'OGFA. C'est ainsi que nous avons accueilli 6 enfants de ce service, en occasionnel. Nous constatons une stabilité du nombre d'enfants de Gelos, de Jurançon, des communes extérieures, ainsi que de l'Hôtel Maternel et du CHRS. 14 enfants, dont les parents étaient hébergés à l'Hôtel Maternel ou au CHRS, ont ainsi bénéficié de temps d'accueil à la crèche. Ces accueils ont duré en moyenne 6 mois.

| **Répartition des modes d'accueil : une stabilité du nombre d'accueils occasionnels**

Nous notons une sensible baisse du nombre de contrats occasionnels, qui représentent 48 % des contrats (-4 %). Les enfants en contrat régulier (avec des jours et horaires déterminés à l'inscription) représentent 52 % des contrats en 2024 (soit + 4 %). Nous avons continué à stabiliser le nombre de contrats occasionnels et réguliers, comme recommandé en 2023 par nos financeurs, afin de **viser une occupation maximale de la structure**.

| **Un taux d'occupation de la structure en légère hausse**

Le taux d'occupation de notre crèche a été de 78 % (une légère hausse de 3%). Nous avons augmenté le nombre de contrats occasionnels, dans un souci constant d'optimiser les places et de permettre de palier à l'absentéisme avec, entre autres, le retour des maladies saisonnières. Nous avons continué d'accueillir des enfants scolarisés, âgés de 3 à 4 ans, les mercredis et durant les vacances scolaires. Nous priorisons pour cela, les enfants ayant fréquenté notre structure. Cela se passe très bien et permet, là encore, de viser une occupation maximale des places de notre crèche. En 2024, cela a concerné 7 enfants.

EVÈNEMENTS MAJEURS

| **En 2024, l'enjeu financier et l'optimisation du taux d'occupation** restent une préoccupation majeure et constante. Nous avons continué de rechercher à conventionner des places de crèche avec des entreprises du territoire, nous sommes restés en lien avec des réseaux pour leur proposer des berceaux et avons répondu à des appels à projets, pour tâcher de contenir notre déficit.

| **Organisation d'activités régulières en intra et en extra**

L'équipe propose des activités variées et stimulantes, qui permettent à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, affectif et intellectuel. Ces activités sont établies en réponse aux désirs des enfants, à leurs besoins et à leurs capacités.

Elles permettent la découverte et l'expérimentation, tout en étant source de jeux et de plaisir pour l'enfant. Parmi ces activités, nous retrouvons l'éveil musical, la psychomotricité, les activités pratiques, manuelles et sensorielles, la cuisine, la découverte de la nature, etc. **2024 est l'année de mise en place mensuelle de l'espace snoezelen, proposé aux enfants et à leurs parents, à l'accueil ou lors du départ le soir. Cet espace rencontre un franc succès.**

| **Participation de la crèche au mois des familles de Jurançon**

En mai, nous avons animé une matinée petite enfance, autour de la thématique « les danses du monde ». Deux professionnelles de la crèche ont proposé, dans les locaux de la Pépinière, un atelier danse des musiques du monde, pour les familles et leurs enfants.

| **Accueil de stagiaires et de bénévoles**

Notre structure a accueilli des stagiaires, malgré l'investissement que cela demande à l'équipe. Nous avons également accueilli **4 bénévoles** sur un temps de 2h30, le midi, en soutien à l'équipe, et ce 4 jours par semaine. **Une collaboration qui ravit les deux parties, ainsi que les enfants.**

| **Participation à un séminaire OGFA**

L'écologie humaine et environnementale est un axe majeur du Projet associatif de l'association et des actions institutionnelles sont déployées pour le mettre en œuvre. Toute l'équipe a participé en septembre à une journée avec l'association Ecocène, autour de l'empreinte carbone.

| **Célébration des 30 ans de la crèche**

En octobre, la crèche a réuni, à l'occasion de ses 30 ans, les différents partenaires (CAF, Agglomération paloise, élus ...), les premiers enfants, ainsi que les familles et professionnelles autour d'un goûter et le visionnage d'un film sur les différentes activités effectuées à la crèche.

PERSPECTIVES

En 2025, les enjeux resteront multiples pour notre crèche :

- La **sécurisation de notre situation financière**, en lien notamment avec l'agglomération paloise ;
- La signature d'une **convention avec le CHP** pour 2 places réservées à leurs salariés dès janvier ;
- La réalisation d'un **projet architectural**, visant à restructurer la crèche en prenant en compte le référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant, en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage. Ces travaux permettront d'augmenter significativement l'espace d'accueil dédiés aux enfants et d'améliorer les conditions de travail des professionnelles.

Dispositif Accompagnement Jeune (DAJ)

Dispositif d'hébergement et d'accompagnement de jeunes de 15 à 21 ans

MISSION DU SERVICE

Le DAJ propose à des jeunes aux difficultés multiples, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), une prise en charge globale, comprenant un hébergement et un accompagnement personnalisé. L'orientation se fait directement par les services de l'ASE. Nous disposons de quatre places, situées sur 3 différents sites palois de l'OGFA et une en logement diffus. Cela nous permet de proposer différentes modalités d'hébergement. Nous adaptons l'orientation en fonction du profil du jeune (sexe et niveau d'autonomie, notamment) et des disponibilités sur les structures.

L'équipe du DAJ est basée sur le site Saint Joseph. Elle est composée de quatre intervenants sociaux. En outre, un professionnel vacataire peut être sollicité, en fonction des besoins repérés des jeunes (psychologue ou éducateur sportif, par exemple).

L'accompagnement proposé a pour objectif de favoriser l'autonomie dans le logement, l'apprentissage de la gestion du budget, ainsi que de soutenir les jeunes dans les actes du quotidien, les démarches administratives et l'insertion professionnelle. Chaque jeune bénéficie de la mise en place d'un projet d'accompagnement centré sur la réalisation d'objectifs, définis par lui, avec les équipes. Cette prise en charge éducative vise à stabiliser le résident sur un logement, afin de faciliter l'émergence ou la continuité d'un projet, et d'en accompagner la mise en œuvre.

La prise en charge se fait en complémentarité avec les services de l'ASE, par communication au fil de l'eau et via la réalisation de synthèses mensuelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 9

Sexe : **3 femmes** ; **6 hommes**

Âge : 2 jeunes de 16 ans, 3 jeunes de 17 ans, 1 de 18 ans, 2 de 19 ans et 1 de 20 ans

Durée moyenne de séjour : 8,4 mois

Taux d'occupation : 92 %



Année d'ouverture : 2021
Nombre d'ETP : 4
Nombre de places : 4

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Le logement avant l'arrivée sur le dispositif : des jeunes encore majoritairement institutionnalisés

Sur les 9 jeunes accueillis, 1 était hébergé à l'hôtel, 3 en MECS, 2 au Foyer de l'Enfance et 3 dans leurs familles.

| Une situation administrative globalement à jour

9 jeunes bénéficient de la Couverture Santé Solidaire à l'entrée et 1 du régime général. Tous les jeunes accompagnés bénéficiaient d'un document d'identité à l'entrée sur le dispositif.

| Une situation professionnelle/ scolaire inexistante à l'arrivée

Sur les 4 nouveaux jeunes accueillis au cours de l'année, trois étaient sans activité et un en apprentissage. Pendant le séjour, l'équipe compose avec les capacités et/ ou les envies du public et procède à différentes orientations, au regard des évaluations. Toutefois, l'inscription dans une démarche de (re)scolarisation ou d'insertion professionnelle nécessite souvent, au préalable, de lever certains freins.

| Des bourses ASE délivrées aux personnes accompagnées

6 jeunes ont bénéficié d’une bourse ASE délivrée chaque semaine, afin de pouvoir faire leurs courses et satisfaire aux besoins du quotidien. L’équipe a accompagné étroitement les jeunes dans la gestion de leur budget, avec remise de pécule et d’argent de poche chaque semaine. 1 jeune a obtenu l’AAH en cours de prise en charge et 2 ont bénéficié de salaires.

| Un accompagnement vers les soins difficile à mener, mais incontournable

Durant la prise en charge, un accompagnement par une psychologue est proposé aux jeunes. Certains jeunes majeurs sont susceptibles d’être orientés par nos soins vers l’EMJSP du CHP, équipe pluridisciplinaire dédiée à l’accompagnement des jeunes en souffrance psychique. Il est assez difficile de faire accepter aux résidents les soins psychiques, notamment lorsque ce suivi n’est pas initié en amont de la prise en charge. En revanche, plusieurs jeunes ont eu recours à des consultations chez des spécialistes (neurologues, chirurgiens orthopédiques, dentistes, etc.) ou ont nécessité la mise en place de passages infirmiers à domicile pour la délivrance des traitements.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Nous constatons en 2024 une légère **baisse du taux d’occupation**, qui passe de 98,2 % à **92 %**. Cela s’explique notamment par un appartement qui a été indisponible du fait de traitements contre les nuisibles.

Contrairement à 2023, nous avons assisté cette année à une **diminution du nombre de nuitées d’accueil d’urgence** (312 nuitées réparties entre 5 jeunes, dont 2 basculeront sur un accueil à temps complet), ce qui représentaient l’équivalent de 2 jeunes accueillis à temps plein. Cet accompagnement a consisté, à minima, à établir et à maintenir un lien, à remettre le pécule et à accompagner les jeunes sur les temps de courses, voire de préparation des repas, tout en exerçant une veille sanitaire et en initiant des démarches administratives ou d’insertion.

Cette baisse vient certainement faire écho au fait que notre service a vu son agrément évoluer vers une **quatrième place**. Ce changement a nécessité le recrutement d’un **quatrième professionnel**, afin de renforcer l’équipe et de continuer à proposer un accompagnement de qualité et individualisé.

Cette année encore, **un des objectifs poursuivis a été l’insertion professionnelle** des jeunes accueillis. Entre apprentissages, stages, formations et accès à l’emploi, les situations diffèrent et il n’est malheureusement pas rare que des situations n’aboutissent pas pour certains jeunes. Toutefois, ces « échecs » restent à relativiser car ils sont aussi vecteurs d’expérience pour notre public et, en quelque sorte, pour l’équipe, qui continue de développer ses partenariats, ainsi que sa connaissance des différents dispositifs relatifs à la formation et à l’emploi.

De manière générale, la force du dispositif réside plus que jamais dans le fait que les accompagnements ne sont pas stéréotypés, mais bel et bien individualisés, voire « cousus main ».

Au cours de l’année, **5 sorties du dispositif ont eu lieu**. Un jeune a été réorienté vers une autre structure ASE, 1 s’est relogé dans le parc privé et 1 autre a été hébergé chez un tiers (compagnon). 2 jeunes ont été exclus du service, soit en raison d’une non-mobilisation ou d’un passage à l’acte (violences volontaires) : 1 s’est retrouvé sans solution, compte tenu de sa majorité (arrêt de la prise en charge ASE) et le second a été placé à l’hôtel par l’ASE.

PERSPECTIVES

L’enjeu principal pour l’année 2025 sera dans un premier temps **la préparation à l’évaluation**, selon les critères de la Haute Autorité de Santé. Celle-ci est prévue en juillet. Dans un second temps, il conviendra de répondre favorablement aux critères évalués.

Cette échéance nécessite l’engagement et la mobilisation de chacun des professionnels du service, mais permet surtout une prise de recul sur nos pratiques, ainsi qu’une révision de nos outils, dans un souci d’amélioration de la qualité et du service rendu aux jeunes accueillis.

Service d'accueil et de mise à l'abri

Mise à l'abri de jeunes en attente d'évaluation de leur minorité

MISSIONS DU SERVICE

Le service de mise à l'abri assure l'accueil et l'accompagnement des jeunes, durant le temps de la procédure d'évaluation de minorité. Il est à noter que la mission d'évaluation est déléguée à un service extérieur à l'OGFA.

Le service de mise à l'abri offre une protection temporaire, exercée à la demande du Conseil Départemental, des jeunes étrangers se déclarant mineurs et isolés (sans adulte référent) sur le territoire français (art. L223-2 du CASF).

Ils ont, pour la plupart, quitté leur pays de naissance depuis plusieurs mois, voire années, pour différentes raisons : conflit armé, persécution liée à leur appartenance ethnique/ religieuse, violences familiales, précarité économique et/ ou écologique, etc.).

L'équipe pluridisciplinaire de l'OGFA a pour mission de protéger les jeunes accueillis durant la phase d'évaluation, à partir d'un hébergement, en venant répondre à leurs besoins fondamentaux (physiologiques et sécurité, notamment).

Elle les accompagne sur les aspects de la vie quotidienne : accompagnement administratif, accès aux soins, aide aux courses, cours de français langue étrangère, mise en place d'activités sportives/ culturelles, etc.

Au fur et à mesure des années, elle s'est étoffée pour répondre aux besoins identifiés. Elle est aujourd'hui composée des métiers suivants : travailleurs sociaux, professeur de FLE, infirmière, agent accueil, veilleur de nuit, agent d'entretien, maitresse de maison, coordonnateur et chef de service.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 208

Sexe : 14 femmes et **194 hommes**

Pays d'origine majoritaires : Guinée, Mali, Gambie, Côte d'Ivoire

Moyenne d'âge : 16 ans

Durée moyenne de séjour : 2,9 mois

Taux d'occupation : 103 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP 2024 : 20,3
Nombre de places 2024: 57 + 20

Au-delà de la mise à l'abri et de l'accès aux besoins de première nécessité, la volonté du service est que le jeune accompagné débute ses premiers apprentissages vers l'autonomie, qu'il puisse commencer à avoir la connaissance de son parcours d'intégration, à évoquer un projet professionnel, à s'ouvrir à l'extérieur et à développer un réseau. Quel que soit la décision finale faisant suite à l'évaluation, force est de constater que la plupart des jeunes resteront en France et poursuivront leur parcours, dans l'espoir de l'obtention d'un statut administratif régulier.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Au vu de leur parcours migratoire, de leur jeune âge et de leur situation sur le territoire, les jeunes accueillis ont des besoins spécifiques :

- Besoin de sécurité : hébergement et soutien éducatif, conditions de vie décentes ;
- Accès à la santé : accès aux droits, prévention et suivi du parcours santé du jeune ;
- Intégration : apprentissage des codes sociaux, scolarisation, information sur les obligations légales de régularisation, en fonction de leur statut (confirmé mineur et isolé ou non) ;
- Scolarité et insertion professionnelle du jeune : évaluation des besoins scolaires, apprentissage du français, travail du projet professionnel si confirmation de la minorité du jeune (axe de travail retenu en 2024-25).

| Partenariats

• Des besoins sanitaires toujours élevés

Les enjeux sanitaires et le parcours migratoire, ayant des conséquences somatiques et psychiques sur le jeune et son accompagnement, nous travaillons avec un réseau de professionnels de santé important.

L'infirmière du service coordonne les soins et ces partenariats :

- Centre de vaccination (intervention en intra) ;
- CLAT : dépistage tuberculose – 140 dépistages sur la résidence Marianna (et 95 sur l'accueil Hôtelier) ;
- Bilan de santé et ouverture de l'AME avec la CPAM ;
- Rdv PASS et médecins de ville ;
- Rdv dentaire au PHARE ;
- EMPP : intervention sur site et à hôtel depuis 2023.

• Intégration

- Cours de FLE :
 - Dispensés par l'OGFA : via une Professeure de FLE et des bénévoles ;
 - Avec l'association Maison des Citoyens du Monde : 120 orientations.
- Période de mobilisation avec le dispositif des AAVA de l'OGFA : chaque semaine des jeunes sont accueillis par ce service autour d'activités occupationnelles. C'est un premier contact avec le monde du travail et ces journées permettent l'acquisition de premières habiletés.

• Activités sportives et culturelles

- Jardin de Toni : ferme pédagogique – Intervention tous les jeudis après-midi ;
- Football : district football Pyrénées Atlantiques – Tous les lundis après-midi ;
- Bénévolat :
 - En interne : lancement du bénévolat pour faire vivre la salle d'activités collectives de Marianna => lundi après-midi et dimanche après-midi, proposition d'activités ;
 - Sorties extérieures : intervention d'un bénévole de manière régulière : 2 fois par semaine => Proposition de sorties culturelles et sportives.

- **Allongement de la durée d'hébergement** : la durée d'hébergement est passée de 2,5 à 2,9 mois. Cet allongement de l'attente dans ce « SAS » de mise à l'abri avant une orientation sur un service pérenne, retarde l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes dans un âge charnière pour leur parcours (16-17 ans).
- **Veille hôtelière** : Stabilisation des 20 places de mise à l'abri sur l'appart-hôtel nécessitant le maintien de deux référents socio éducatifs supplémentaires.
- **Poursuite de l'augmentation du nombre de jeunes filles accueillies** : mise en place de colocations spécifiques pour s'adapter à cette typologie de public et travail de l'équipe sur le développement du partenariat avec le Planning familial (thématiques en lien avec la féminité).
- **Appel à Projets TotalEnergies** : L'OGFA a obtenu le financement d'une fresque pour la salle d'accueil collectif.

PERSPECTIVES

| Allongement de la durée d'hébergement après confirmation du statut de mineur isolé

Face à ce constat d'allongement des durées, l'équipe a proposé la mise en place d'un préprojet professionnel afin d'offrir aux jeunes concernés une perspective de projection. Dans la même logique, le passage des tests CIO est programmé pour les moins de 16 ans, afin satisfaire à l'obligation scolaire.

| Stabilisation des équipes professionnelles

Après un fort turn-over en 2022-2023, 2024 a fait montre de stabilité, stabilité que nous souhaitons maintenir : accompagnement des équipes, en termes d'appui technique, d'analyse des pratiques professionnelles, de formations et de souplesse d'organisationnelle pour faciliter l'adaptation aux besoins fluctuants du service.

| Veille hôtelière

Ce dispositif temporaire a ouvert en 2023 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2024. 2025 sera une année charnière pour la poursuite ou non de ce dispositif :

- S'il se poursuit : difficulté à se projeter en terme RH, tant au niveau des contrats, précaires, que dans la disparité d'accompagnement entre mise à l'abri et la veille hôtelière ;
- S'il s'arrête : engorgement de la mise à l'abri par les jeunes confirmés en attente d'orientation vers un service MNA.

Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Hébergement et accompagnement
de mineurs protégés

MISSIONS DU SERVICE

Un « Mineur Non Accompagné » (MNA) est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, qui se trouve sur le territoire français sans bénéficier du soutien d'un adulte ayant la qualité de responsable légal.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et le Code de l'Action Sociale et des Familles établissent que les mineurs étrangers ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. Ils sont donc intégrés au circuit et dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les conditions de nationalité et de régularité de l'entrée sur le territoire ne se posent pas. Le Département a la charge de les accompagner jusqu'à leur majorité ou plus, si nécessaire. À ce titre, l'OGFA est missionné par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour accueillir et accompagner 82 mineurs et majeurs, dits « Non Accompagnés ».

Dans ce contexte, les professionnels de l'équipe s'attachent à assurer la protection du public confié, en enclenchant et en accompagnant la dynamique de projet du jeune, à partir d'un hébergement semi-autonome et ce, jusqu'à son autonomie globale. Chaque projet est mis en œuvre dans le cadre d'un accompagnement physique avec des actions à visées éducatives et sociales, en considérant les enjeux de santé, de scolarité, d'insertion et d'autonomisation.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 122
Sexe : **116 hommes** et 6 femmes
Âge : 51 jeunes de 15 à 17 ans, **70 de 18 à 20 ans** et 1 de 21 ans
Durée moyenne de séjour : 600 jours, soit environ **20 mois**
Taux d'occupation : 100 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 21,9
Nombre de places : 82

| Un hébergement sécurisé et adapté, et des modalités d'accompagnement diversifiées

Les jeunes mineurs et majeurs pris en charge sont accompagnés dans l'apprentissage progressif du « savoir habiter ». Cela se traduit par une visite à domicile, à minima une fois par semaine, qui consiste à proposer un appui à l'entretien de son lieu de vie et à la réalisation de gestes de la vie quotidienne en visant, à terme, l'autonomie du jeune.

| L'accès et le maintien de la scolarisation

L'insertion et l'intégration sont deux enjeux majeurs pour les MNA. Cela passe par la scolarisation et l'apprentissage d'un métier. À cet effet, l'équipe socio-éducative est soutenue par les professeurs de Français Langue Etrangère (FLE), recrutés par l'OGFA. Chacun des membres de l'équipe, à son niveau, favorise le maintien des liens entre le jeune, l'école ou le centre de formation, ainsi qu'avec les maîtres d'apprentissage. Cela induit un travail important de coordination de la scolarité. Enfin, les professeurs de FLE continuent de proposer des cours de français et/ ou de soutien scolaire, selon les besoins repérés, et ce, en lien avec les professeurs principaux.

| L'accès aux soins

Chaque infirmière coordonne le parcours de soin des jeunes accueillis sur chacun des territoires où est implanté le service MNA (Pau, Oloron, Orthez et Mourenx), que ce soit sur l'aspect somatique ou psychique, en lien avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) du CHP.

| Démarches administratives

Le service accompagne les jeunes dans la consolidation de leur identité (obtention des papiers d'identité), en prévision du dépôt de la première demande de titre de séjour à leur majorité.

| **L'importance de la préparation à la sortie**

La sortie du dispositif, dans de bonnes conditions, constitue un fil rouge de l'accompagnement. Aussi, les jeunes sont accompagnés dans l'acquisition des codes et du fonctionnement de la société française et dans leurs choix de formation (en prenant en compte leur âge à l'arrivée).

Un important travail d'aide à la gestion budgétaire est effectué par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale, avec le soutien de l'ensemble de l'équipe socio-éducative. Elles les accompagnent également à la recherche d'un logement autonome, ainsi qu'au lancement de la formation au permis de conduire. Le service préconise le maintien du jeune en Contrat Jeune Majeur, sur demande du jeune et sous réserve de respect du règlement, et ce, jusqu'à ce qu'il atteigne une certaine autonomie globale, en termes de gestion du budget, de compréhension des démarches administratives, de projection professionnelle et de tenue de son logement.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Les pays de naissance sont la Guinée (84 %), le Mali (14,5 %), la Côte d'Ivoire (23 %), la Gambie (7 %), la Tunisie (6 %) et 13,5 % autres (Soudan, Albanie, Sierra Leone, Sénégal, Pakistan, Bangladesh ou Cameroun).

Les raisons de départs des pays d'origine sont principalement liées au contexte géopolitique du pays et aux risques encourus, aux violences intrafamiliales et/ ou au contexte économique et écologique du pays.

Tous les jeunes actuellement accueillis sollicitent, à leur majorité, un droit au séjour en France. Les autorisations de séjour, délivrées par la Préfecture, le sont essentiellement au titre du **Travail Temporaire**, vient ensuite le titre de séjour « Vie Privée et Familiale », pour les jeunes pris en charge avant leur 16 -ème année.

Enfin, cette année, **6 jeunes filles** ont été accueillies sur le territoire d'Oloron Sainte Marie.

39 jeunes ont été accompagnés dans le cadre d'un Jugement en Assistance Éducative, 3 dans le cadre d'une mesure de tutelle et **59 ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur (CJM).**

Concernant les sorties du dispositif d'accompagnement, elles se répartissent comme suit : **35 fins de CJM**, 3 fugues, 3 réorientations (MECS) et une fin de prise en charge, prononcée par l'Aide Sociale à l'Enfance.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

• **Les premiers accueils de jeunes filles**

Les équipes ont été confrontées à de nouvelles problématiques qui ont demandées une mise à jour en termes de formation et de sensibilisation : comment mieux sécuriser les accompagnements, la prévention vie affective et sexuelle et le développement de nouveaux partenariats.

• **L'importance de la prévention**

Nous notons cette année, une augmentation du nombre de procédures suite à des convocations judiciaires, pour des consommations ou ventes de stupéfiants. Cela pousse les équipes à **multiplier la prévention et à continuer de se former.**

• **Une fermeture à venir de l'antenne de Mourenx**

Suite à différents constats (perte de logements, faiblesse des débouchés professionnels et difficultés de mobilité), une fermeture du site de Mourenx est prévue. À ce jour 4 jeunes sur 10 ont pu être réorientés vers les services d'Oloron et de Pau.

PERSPECTIVES 2025

Il s'agira pour nous **d'intensifier les partenariats**, en lien avec les problématiques rencontrées : Association Addictions France, Police Nationale, PJJ, Planning Familial, Prévention Spécialisée, CIO, par exemple.

Nous souhaitons également poursuivre et développer les **rencontres avec les autres associations du territoire porteuses du même dispositif**, pour mener des actions communes, échanger sur nos pratiques et capitaliser nos expériences.

Dans un contexte où les politiques migratoires se durcissent, les financements du Conseil Départemental baissent. Nous devons trouver des solutions pour nous adapter au contexte, tout en proposant des réponses adaptées aux besoins d'accompagnement des jeunes.

PÔLE PERSONNES ISOLÉES

Ce Pôle, dédié à l'accueil de personnes seules ou en couple sans enfants, est marqué par une importante diversité. C'est le reflet de notre volonté de pouvoir proposer, à tous, une solution adaptée, à des problématiques complexes, quelles soient sur le plan sanitaire ou social.

2023 a ainsi vu la création d'un service d'accompagnement médico-social, avec l'ouverture de 10 places LAM.

En parallèle, l'OGFA a repris les activités du Centre d'Hébergement d'Urgence et d'IML sur Oloron, en 2022. Ceci répond à une exigence de couverture des problématiques sur un territoire élargi.

Ce pôle est structuré autour de deux sites principaux, le site Novae et le site Saint Joseph.



Site Novae

- 34** | CHRS Novae
- 36** | Maison Relais Novae
- 38** | Résidence Accueil Novae
- 40** | LHSS Novae
- 42** | LAM Novae

Site Saint Joseph

- 44** | Ferme Saint Joseph
- 46** | Logement Adapté
- 48** | CPHU
- 50** | Intermédiation Locative
- 52** | Poney Club

Plateforme d'Oloron

- 54** | CHU-IML

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Novae

Hébergement et accompagnement de personnes en difficultés

MISSION DU SERVICE

Le CHRS Novae héberge de manière temporaire des personnes seules ou en couple, isolées, sans enfant. Outre l'hébergement, le CHRS Novae propose un accompagnement socio-éducatif individualisé et global (logement, administratif, professionnel et santé), réalisé en vue de permettre à chaque personne qui en bénéficie de retrouver une autonomie sociale et personnelle. Novae, en accueillant des personnes accompagnées de leurs animaux et en n'interdisant pas la consommation d'alcool dans les parties privatives de la résidence, reçoit depuis toujours, toutes les personnes qui en ont besoin, sans discrimination.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 36

Sexe : **30 hommes** et 6 femmes

Age :

- 11 personnes entre 25 ans et 39 ans ;
- **22 personnes entre 40 et 59 ans** ;
- 3 femmes de plus de 60 ans.

Nombre d'entrées en 2024 : 14 entrées/ Nombre de sorties en 2024 : 11 sorties

Taux d'occupation : 95,5 % (8740 nuitées)

Durée moyenne des séjours des sortants : 1 an et 5 mois



Année d'ouverture : 1999
Nombre de salariés : 11,3 ETP
Nombre de places : 25

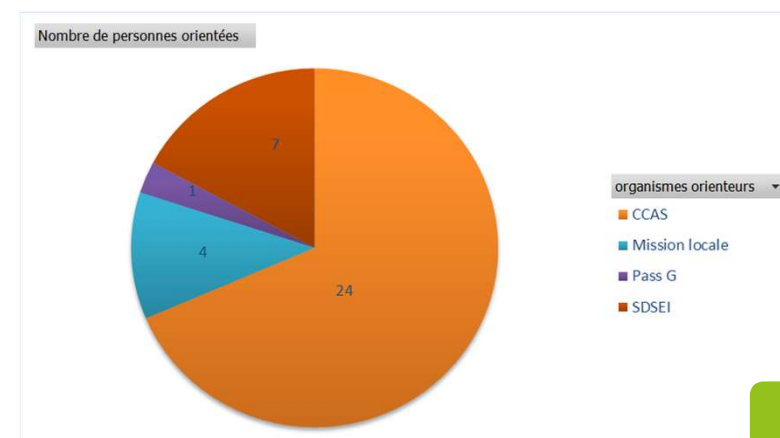
ÉLÉMENTS DE PROFIL

Les entrées

En 2024, sur les 14 personnes entrées en CHRS, 9 avaient, avant d'intégrer le dispositif, bénéficié d'un séjour sur la Coopérative Paloise d'Hébergement d'Urgence. Deux personnes étaient accompagnées par la Ferme Saint Joseph jusqu'à leurs 25 ans, deux étaient hébergées sur des places 115. Enfin, un résident est, quant à lui, entré suite à la perte de son logement.

Concernant les motifs d'entrées, **14 % des résidents ont vécu une expulsion locative, 35 % étaient sans domicile, 14 % étaient hébergés via le 115**, 7 % étaient victime de violences conjugales.

Les Partenaires orienteurs



EVÈNEMENTS MAJEURS

| L'insertion professionnelle : un enjeu fort

L'année 2024 a été marquée par le travail de l'équipe autour de l'insertion professionnelle. En effet, 39 % des personnes accueillies ont pu se mobiliser ou se remobiliser dans des missions professionnelles. Pour certains résidents, les AAVA ont offert un tremplin vers des Ateliers Chantiers d'Insertion. D'autres personnes ont su se mobiliser dans des missions d'intérim. D'autres encore ont décroché un contrat d'apprentissage. Deux résidents ont pu signer un CDI, pérennisant et sécurisant ainsi leur relogement.

Les professionnels ont œuvré en ce sens. Ainsi, nous avons rencontré les équipes du Territoire zéro chômeurs et du PLIE. Les travailleurs sociaux ont également accompagné les résidents vers des jobs datings organisés sur l'Agglomération Paloise. Ils ont pu être un véritable soutien dans la rédaction des CV et la recherche d'annonces correspondant aux souhaits des résidents.

| De la mise en œuvre du logement en CHRS à la difficulté du relogement autonome

Nous évoquions, l'année passée, la difficulté des personnes à vivre de manière adaptée au sein du logement confié en CHRS. Cette année, le profil des personnes accompagnées ne nous a pas confronté à autant de difficultés. Nous avons poursuivi la dynamique insufflée par l'association en travaillant autour de la mise en place d'outils pour aider les résidents à prendre soin de leur logement, tout en les sensibilisant aux économies d'énergie. Grâce au travail engagé par un groupe d'étudiants de l'ITS, nous avons pu afficher, au sein de tous les logements, des affiches préconisant les bons gestes, en matière d'entretien et de gestion énergétique. Nous avons également distribué des thermomètres et des poubelles de recyclage, afin d'aider les résidents dans la mise en place de gestes plus respectueux de l'environnement. Le travail autour du relogement reste complexe au regard du profil des personnes accueillies, mais aussi, et surtout, du contexte de tension immobilière. Le secteur est à flux tendu et les loyers des petits logements ont fortement augmenté ces dix dernières années. De plus, l'absence de garant et le faible niveau des ressources des personnes accompagnées rendent complexes la tâche. Pour autant, 4 personnes ont réussi à trouver un appartement dans le parc privé à l'issue de leur séjour en CHRS. 3 d'entre elles étaient en situation de travail.

| La difficile question financière pour les résidents

Comme évoqué lors de notre précédent rapport d'activités, les résidents rencontrent des difficultés à honorer le paiement de leurs loyers. Nous avons œuvré à la mise en place d'échéanciers dès que les retards de loyers étaient présents. Ainsi, en 2024, 12 personnes sur les 36 accueillies ont bénéficié d'un échéancier, leur permettant d'étaler leurs dettes de loyers.

| Les sorties

En 2024, 11 résidents sont partis du CHRS. Nous déplorons le décès soudain, à l'hôpital, d'un résident, des suites d'une décompensation somatique. Un autre résident a souhaité quitter le CHRS. L'accompagnement proposé pour ce Monsieur semblait trop éloigné de ses projets. Nous avons dû mettre fin au séjour de 2 résidents suite à leurs comportements inadaptés et hors cadre. L'équipe a pu guider deux personnes vers le dispositif de la Maison Relais. Pour rappel, et pour illustrer le changement de profil des résidents accueillis l'année dernière, nous avons guidé 4 personnes vers ce type de dispositif.

Les fins d'accompagnement ont été divisées par 3. Enfin, 3 personnes ont pu intégrer un logement du parc privé et une personne a intégré le dispositif d'Intermédiation Locative.

PERSPECTIVES

L'un des axes de travail que nous poursuivrons en 2025 aura trait au **relogement de nos résidents** du CHRS. En effet, les difficultés rencontrées, avec notamment la tension immobilière évoquée plus haut, nous amènent aujourd'hui à réinterroger nos pratiques et à trouver de nouveaux partenaires. De plus, le déploiement de l'outil SYPLO en 2025 sera un tournant, nous l'espérons, dans la possibilité de relogement de nos publics au sein des offices HLM.

Enfin, la poursuite des sujets de fonds sera également d'actualité, avec le début de la réflexion autour de la **révision du projet de service**.

La Maison Relais Novae

Un habitat adapté pour des personnes en situation de grande exclusion

MISSION DU SERVICE

La Maison Relais est un habitat durable, sans limite dans le temps. Elle assure l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dont la situation sociale, psychologique ou psychiatrique rend difficilement possible l'accès à un logement dit « autonome ». L'accompagnement proposé est adapté à chaque individu, offrant ainsi un cadre sécurisant. Cet environnement convivial et chaleureux permet à chaque personne, en fonction de son rythme, de renouer avec un projet de vie.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

L'arrivée en Maison Relais

Cette année, nous avons accueilli un monsieur de 52 ans avec un parcours jalonné de prises en charges temporaires. Il a pu être accueilli par le passé en CHRS, puis en logement adapté. Avec le dispositif de la Maison Relais, Monsieur va pouvoir enfin se stabiliser et envisager un projet de vie.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre de nuitées : 10891**
Nombre d'entrées : 1/ Nombre de sorties : 2
Taux d'occupation : 96 %
Durée moyenne de séjour des sortants : **5 ans et 9 mois**
Nombre de **résidents accueillis : 31**, dont
Sexe : 26 hommes et 5 femmes
Age :
 - 3 personnes de moins de 39 ans
 - 8 personnes entre 40 et 49 ans
 - **14 personnes entre 50 et 59 ans**
 - 6 personnes de plus de 60 ans



Les candidats
Comité de Vie Sociale
Maison Relais

Le mercredi 17 janvier



THOMAS Jean-Paul

RAYGAS Frédéric

HAMMILA Rachid

LEROUX Jean-Robert

« Pour dynamiser les activités culturelles et améliorer la tranquillité de tous à Novae »

« Je m'engage à être à votre écoute et porter votre voix, pour amener un dynamisme à la Maison Relais et faire bouger les choses »

« Pour une meilleure communication entre l'équipe de Novae et les résidents pour le bien être de chacun »

« Pour une plus grande transparence et une meilleure communication entre les professionnels et les résidents. Pour des échanges et une évolution de notre statut de résident »

Année d'ouverture : 2004
Nombre de salariés : 4 ETP
Nombre de places : 31

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Élection du Comité de Vie Sociale

Comme convenu en fin d'année 2023, des élections de représentants des résidents ont eu lieu le 17 janvier 2024. L'ensemble des résidents de Maison Relais a été invité à voter pour élire des représentants. C'est ainsi que 4 résidents ont été élus. Chacun avait pris soin d'écrire « une profession de foi », dont voici des extraits :

Mr T : « Pour dynamiser les activités culturelles et améliorer la tranquillité de tous à Novae ».

Mr R : « Je m'engage à être à votre écoute et porter votre voix, pour amener un dynamisme à la Maison Relais et faire bouger les choses ».

Mr H : « Pour une meilleure communication entre l'équipe de Novae et les résidents pour le bien être de chacun ».

Mr L : « Pour une plus grande transparence et une meilleure communication entre les professionnels et les résidents. Pour des échanges et une évolution de notre statut de résident ».

| **Un travail engagé autour de l’habité et des économies d’énergies**

Dans la continuité des décisions prises par l’association, l’équipe de Novaé a pu, cette année, mettre en œuvre des actions visant le « bien habiter » et des « économies d’énergies ». Pour ce faire, un projet a été mené avec des étudiants de l’ITS de Pau, visant à proposer, dans chaque studio, un kit de sensibilisation aux bons gestes (que ce soit en termes d’hygiène du logement ou de réduction des frais énergétiques). Nous avons ensuite pu accueillir un professionnel de l’Agglomération de Pau, afin de sensibiliser les résidents au tri. À cette occasion, du matériel pédagogique (flyer, mémo tri et sacs jaunes) a été remis aux résidents. Enfin, nous avons équipé les 100 logements de poubelles jaunes, grâce à des subventions obtenues, suite à la réponse à un appel à projets.

| **L’insertion professionnelle des résidents**

L’accompagnement des équipes permet à certaines personnes de se remobiliser autour de projets d’insertion professionnelle. Aussi, cette année, deux résidents ont pu consolider leur projet d’insertion. Le premier, âgé de 36 ans, sous locataire depuis 2018, travaille désormais quelques heures par semaine sur des missions de magasinier. Cet engagement lui permet de rompre avec un isolement et de retrouver un statut valorisant. Le deuxième est âgé de 45 ans et est accompagné par nos services depuis 2019. Il vient de signer un CDDI dans une entreprise d’insertion locale. Depuis 2022, nous accompagnons également une jeune femme âgée de 36 ans, dans son désir de se remettre au travail, malgré des difficultés liées à ses addictions. Enfin, à 48 ans et après de nombreuses tentatives, un résident est sur liste d’attente pour intégrer un ESAT. Dans l’attente, et pour tenter de garder une dynamique professionnelle, il s’investit sur les Atelier d’Adaptation à la Vie Active, proposés par l’OGFA.

| **L’autonomisation des personnes accompagnées**

En 2024, nous souhaitons valoriser la prise d’autonomie. Par exemple, une résidente a souhaité déménager sur un appartement extérieur. Elle s’est montrée davantage autonome dans ses déplacements et ses rendez-vous médicaux. Elle a gagné en assurance dans ses relations en se positionnant davantage. Un autre résident a souhaité stopper son accompagnement PCH, car il évaluait ne plus avoir besoin d’aide pour l’entretien de son logement.

| **Les raisons de départs de nos résidents**

En 2024, deux résidents ont quitté la Maison Relais. Le premier a été exclu suite à des comportements violents et virulents envers l’équipe, ainsi qu’avec le matériel de l’association. Le deuxième départ a été, malheureusement, cette année encore, un décès. Monsieur T était accompagné par l’équipe depuis mars 2014. Il avait également été élu représentant du CVS. Comme souvent dans les situations de décès, la famille, avec qui les liens étaient distendus, réapparaît. L’équipe de la Maison Relais est alors présente pour témoigner du vécu des personnes accompagnées, de leurs difficultés, mais aussi de leurs réussites. Grâce au travail engagé sur les directives anticipées (comme nous l’évoquions l’an dernier), un accompagnement respectueux des volontés de la personne a pu être proposé.

| **L’importance du partage et de la dynamique collective**

Cette année, nous avons organisé 40 manifestations, afin d’animer les weekends et temps forts de l’année, manifestations allant de la sortie montagne à des visites de monuments, à des ateliers cuisine ou autour de la musique (gamelan). Il y avait deux résidents de Maison Relais, en moyenne, à chaque évènement.

| **Le suivi psychologique**

En 2024, l’infirmière détachée du CHP a rencontré 14 personnes différentes, accueillies en Maison Relais. Ces temps permettent aux personnes, qui n’ont pas de suivi au CHP, de trouver une écoute spécialisée sur la question de la souffrance psychique, représentant un vrai soutien pour nos résidents. Cette professionnelle est également une ressource pour les équipes, elle apporte un éclairage clinique sur les situations complexes.

PERSPECTIVES

L’année 2025 sera placée sous le signe de la continuité des CVS et de la poursuite du travail engagé sur la transition écologique. L’OGFA sera accompagné dans ces réflexions par l’association Ecocène, qui posera un diagnostic sur notre structure et proposera un plan d’action visant à limiter notre impact sur notre environnement, via une diminution de notre empreinte carbone.

Résidence Accueil Novae

Un habitat pérenne pour les personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

La Résidence Accueil accueille 15 personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée. Elle met à disposition 15 studios, au sein de la résidence NOVAE. La présence, sur notre site, de l'Unité de Vie Sociale du Centre Hospitalier des Pyrénées, composée d'IDE et d'aides-soignantes, favorise la prise en charge des résidents sur le plan sanitaire, sur l'aspect psychique et somatique.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre d'entrées : 1
- Nombre de sorties : 1
- Taux d'occupation : 98,8 %
- Durée moyenne du séjour** sortant : **7 ans et 1 mois** (4 ans en 2023)
- Nombre de nuitées réalisées : 5425 nuits

- Nombre de **résidents accueillis** : **15**, dont
- Sexe : **9 hommes** et 6 femmes
- Age :
- 3 personnes entre 30 et 39 ans ;
- **6 personnes entre 50 et 59 ans ;**
- **6 personnes de plus de 60 ans.**



Année d'ouverture : **2004**
Nombre de salariés : **4 ETP**
Nombre de places : **15**

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une entrée unique d'une dame en situation de forte vulnérabilité

Cette année, nous avons accueilli une dame âgée de 62 ans, qui a eu un long parcours institutionnel et hospitalier. Madame a eu une vie insérée avant l'apparition de ses troubles psychiques vers 40 ans. Elle est en rupture familiale, se sent isolée et souffre de cette situation. Lorsque son sentiment d'isolement impacte trop son quotidien, Madame est hospitalisée de façon séquentielle en pavillon ouvert au CHP.

| Une sortie unique, mais une belle sortie

En 2024, une sortie « positive » est à mettre en avant. En effet, nous avons accompagné un Monsieur dans son souhait de quitter le dispositif. Il a ainsi pu intégrer une résidence autonomie. Un travail a été mené de concert, avec les différents partenaires (CHP, curateur, prestataire PCH), afin que Monsieur puisse être installé dans son nouveau lieu de vie, tout en gardant ses repères (maintien des visites à domicile par l'équipe UDVS et poursuite de l'accompagnement PCH par les mêmes prestataires). Il est à noter que ce monsieur était présent sur la résidence depuis 7 ans.

EVÈNEMENTS MARQUANTS

| Organisation de séjours vacances

En 2024, l'équipe sociale a pu mettre en place des séjours vacances adaptés pour les résidents. Aussi, trois personnes ont pu en bénéficier cette année. Une personne est partie l'été, une autre l'hiver et un autre résident, enfin, est parti sur ces deux périodes.

| Des réunions hebdomadaires pour faciliter le lien entre le médical et le social

La coordination du service entre les professionnels médicaux et sociaux est un enjeu essentiel, c'est pourquoi nous organisons des temps de rencontre hebdomadaires. Aussi, chaque jeudi, une réunion est organisée, en équipe pluridisciplinaire et pluri partenariale. Cette instance permet aux différentes équipes de partager des observations du quotidien, afin que l'accompagnement soit connu et partagé par tous.

Cette instance regroupe des intervenants de différentes structures : SPHP, SAMSAH et UDVS. Ces professionnels sont un véritable soutien dans la gestion du quotidien des personnes accueillies (aide aux courses, à l'entretien du logement, du linge ...). Ils permettent également une veille quotidienne au niveau de la santé somatique et psychique des résidents.

En 2024, les accompagnements ont été réalisés, soit dans le cadre de mesures PCH et exercées par le SPHP (5 résidents), soit dans le cadre d'une mesure SAMSAH (6 résidents), soit directement par l'équipe de l'UDVS (4 résidents).

| Le vieillissement des personnes accueillies

En 2024, la tranche des 50 ans représente plus de 80 % de l'effectif. Les personnes de plus de 60 ans représentent quant à elles 40 % des personnes accueillies. La maladie psychique reste un frein pour envisager un après à la Résidence Accueil. En effet, les EHPAD accueillant des personnes en souffrance psychique sont rares. De plus, il est parfois difficile de travailler l'adhésion des personnes à un nouveau projet, impliquant un changement de lieu de vie. Parfois les troubles psychiques rendent difficile la projection sur un ailleurs possible.

| Un quotidien animé

En 2024, la résidence NOVAE a proposé 40 sorties différentes, tout au long de l'année, à l'ensemble des résidents de la structure. Ces dernières ont eu lieu le samedi. Les résidents de la Résidence Accueil ont été fortement représentés, puisque plus de la moitié des résidents de la Résidence Accueil ont participé à au moins une sortie, et qu'ils représentaient 39 participants au total, certains ayant participé à plusieurs sorties.

Ce sont autant de moments conviviaux qui permettent, à tous, de sortir d'un quotidien routinier et de susciter des envies.

Les résidents ont également pu participer à de nombreuses activités proposées par l'équipe : loto, confection de gâteaux, ateliers cuisine, jeux de société, sorties à la montagne, etc.

Plus que jamais, La Résidence Accueil permet, aux personnes en souffrance psychique, une inclusion sociale, par le biais d'un accompagnement global (social, médical et éducatif).

La résidence NOVAE accueille des résidents de plusieurs dispositifs : LHSS, LAM, HU, CHRS, Résidence Accueil et Maison Relais. Cette dernière est gage de sécurité (présence de professionnels 24h/24), mais cette diversité du public accueilli peut aussi être vécue, par certains résidents, comme une difficulté : alcoolisations et consommations de certains produits, précarité, etc.

Aussi, la permanence des professionnels et de l'équipe soignante est un élément essentiel à la sécurité physique, affective et psychique des résidents.

PERSPECTIVES

En 2025, l'enjeu sera, pour la Résidence Accueil, la mise en œuvre d'une réflexion commune autour de notre **partenariat, notamment avec le CHP**. En effet, les équipes ont changé, mais les pratiques restent ancrées dans des héritages passés. Il est temps que le partenariat se retrouve autour de sujets réflexifs permettant la co-construction de pratiques pluridisciplinaires adaptées à l'évolution de nos publics et aux enjeux règlementaires, liés, par exemple, aux droits et libertés des résidents.

Nous souhaitons également travailler sur la **dimension d'animation** de la résidence, au travers notamment du recrutement d'un service civique. En effet, les résidents sont très en demande de partage de moments de vie, allant au-delà des accompagnements sociaux et médicaux que nous pouvons proposer.

Les Lits Halte Soins Santé Novae (LHSS)

Accompagnement médico-social de personnes sans lieu de vie adapté

MISSION DU SERVICE

Le service des Lits Halte Soins Santé est destiné à accueillir des personnes « sans abri » ou « mal logées », dont la ou les pathologies ne relèvent pas d'une hospitalisation, mais requièrent un cadre et une hygiène de vie stables, propres à garantir la mise en place ou la poursuite de soins nécessaires à l'amélioration de leur état de santé.

Les LHSS ont pour missions de proposer et de dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, de mettre en place un accompagnement social visant à faire reconnaître et valoir leurs droits, et d'élaborer avec les personnes un projet de sortie individuel. Ils reposent sur des principes d'inconditionnalité et de gratuité de la prise en charge et peuvent, à ce titre, s'adresser à des personnes sans droits ouverts sur le territoire.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre de **personnes accueillies** : 27
- Sexe** : 22 hommes et 5 femmes
- Age :
 - 2 personnes âgées de moins de 25 ans ;
 - 6 personnes ont entre 25 et 39 ans ;
 - **16 personnes ont entre 40 et 59 ans ;**
 - 3 personnes de plus de 60 ans,
- Nombre de demandes** : 40
- Nombre d'entrées** : 19 / Nombre de sorties : 20
- Nombre de refus : 23
- Durée moyenne des séjours sortants** : 140 jours, soit 4,6 mois
- Taux d'occupation** : 93 %



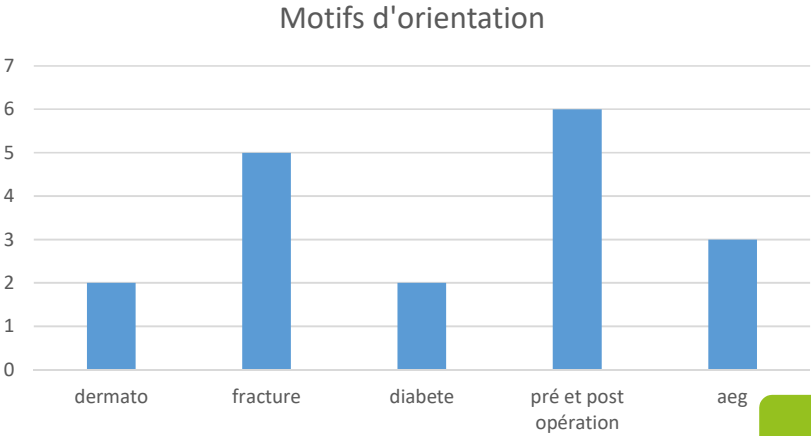
Année d'ouverture : 2008
Nombre de salariés : 4,26 ETP + temps infirmier et médecin autant que de besoin
Nombre de places : 7

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Organismes orienteurs :

Sur les 19 personnes orientées en LHSS cette année, 8 l'étaient par la PASS de l'hôpital général, 4 par des associations, 3 par d'autres services de l'hôpital général, 2 par le CCAS, 1 personne a été orientée par une clinique et une autre par le SDSEI. Cette année nous avons accueilli, pour la première fois, un couple. En effet une dame ne souhaitant pas se séparer de son compagnon a été accueillie avec lui, afin de mettre en place un protocole de soins post opératoires.

Principales raisons d'arrivées



ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Les LHSS manquent de places

Cette année nous avons accueilli 5 personnes de plus qu'en 2023. La durée moyenne de séjour a baissé de presque deux mois et se rapproche d'une **durée en cohérence avec les missions du dispositif**. Le nombre de demandes de dossiers d'admission est constant. Il est à noter que depuis l'ouverture de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), les motifs d'entrée sont plus adaptés.

| Les LHSS, un accompagnement sur mesure

L'équipe des LHSS met en place un accompagnement au plus près des besoins et des attentes des personnes. Aussi cette année 2024, nous avons guidé un Monsieur autour de son désir d'insertion professionnelle. Ce dernier a pu, grâce aux soins prodigués et à l'accompagnement mis en œuvre, s'engager dans une formation de conducteur d'engins. Nous avons également orienté une dame âgée de 66 ans, alcoolique dépendante, vers une famille d'accueil. Cette solution de sortie sur mesure lui a permis de se poser au sein d'un environnement bienveillant et adapté à sa situation. S'agissant des personnes sans droits, l'accompagnement se révèle complexe et demande aux équipes un effort de distanciation. Il faut souvent accepter qu'à la fin des soins, il n'y ait pas de solution pour la personne. Elle doit alors retourner à la rue, ce qui dans certains cas fragilise d'autant plus sa situation somatique.

| L'embolisation des dispositifs

La durée de séjour tend à se réduire et avoisine cette année les quatre mois. L'arrivée des LAM permet un meilleur turn-over. Pour autant, il est complexe d'éviter les ruptures de parcours. Bien souvent les personnes orientées vers ce dispositif n'ont pas de demandes actives auprès du SI-SIAO. Aussi, les réorientations vers l'hébergement d'urgence ou le CHRS, par exemple, se heurtent à l'embolie des dispositifs. De plus, il est également complexe de mettre en place des références sociales de droit commun, notamment pour les personnes percevant l'AAH, devant bénéficier d'un suivi par les services du Conseil Départemental.

| Le nouveau cabinet IDE

Nous avons, en 2024, collaboré avec un nouveau cabinet infirmier. Ce partenariat riche permet à nos résidents d'être accompagnés individuellement. Les infirmières sont repérées par les personnes accompagnées et les professionnels de la structure travaillent en bonne intelligence avec ces professionnels de santé.

| Les LHSS, la formation, la réflexion

En 2024, nous avons pu participer de façon dérogatoire à des **rencontres régionales** en Occitanie. Ce temps, organisé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, a permis de rencontrer des équipes intervenant dans des LAM et des LHSS. Echanges de pratiques et discussions sur les problématiques communes rencontrées ont été autant de sujets riches et porteurs de sens.

Les professionnels des LHSS ont également pu, pour certains, bénéficier de la **formation « accompagnement fin de vie »**, dispensée de manière commune aux professionnels des LAM. Tout au long de l'année les salariés ont bénéficié de formations, telles que gestion de la violence ou Sauveteur Secouriste du Travail.

| Les départs

En 2024, 20 résidents ont quitté le dispositif. Nous avons dû mettre fin à 4 séjours pour des faits de violences. Ces actes ne peuvent être tolérés dans notre collectif, qui abrite des personnes vulnérables. Deux résidents ont décidé de quitter le dispositif, l'un est retourné dans sa famille, l'autre a fui pour se soustraire à une sanction pénale. Nous avons guidé trois personnes vers un dispositif d'hébergement d'urgence. Une dame de 66 ans, à l'issue d'un séjour d'un peu plus d'un an, a été accueillie au sein d'une famille d'accueil. Un résident a intégré le Chez soi d'Abord, un autre la Ferme St Joseph. Nous avons guidé une dame vers un logement autonome situé à Orthez, lui permettant ainsi de se rapprocher de sa fille. Un résident a été incarcéré, quatre autres ont quitté le dispositif sans solution à la fin de leurs soins. Enfin, un Monsieur a réintégré son domicile et nous déplorons cette année le décès d'un Monsieur qui a succombé à un arrêt cardiaque, au sein même du service.

PERSPECTIVES

En 2025, nous souhaitons poursuivre la **dynamique engagée autour des projets des personnes**, en donnant du rythme aux accompagnements et, ainsi, aux durées de séjour. Enfin, l'OGFA va mettre en place progressivement un **nouveau logiciel métier**. Ce dernier sera beaucoup plus approprié et sécurisé pour le dispositif, notamment au regard du maniement de données médicales.

Les Lits d'Accueil Médicalisés Novae (LAM)

Accompagnement médico-social de personnes
sans lieu de vie adapté

MISSION DU SERVICE

Le service des Lits d'Accueil Médicalisés est destiné à accueillir des personnes sans abri, souffrant de pathologies lourdes, chroniques et invalidantes.

Les LAM ont pour missions :

- De proposer et de dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés ;
- De mettre en place un accompagnement social, visant à faire reconnaître et à faire valoir leurs droits, autour d'un projet individualisé, tout en préservant leur autonomie.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 13, dont **12 hommes** et 1 femme

Age :

- 1 personnes entre 25 ans et 39 ans
- **7 personnes entre 40 et 59 ans**
- **5 personnes de plus de 60 ans**

Nombre d'entrées : 3 entrées

Nombre de sorties : 3 sorties

3602 nuitées réalisées

Taux d'occupation : 98,5 %

Durée moyenne des séjours des sortants : 9,4 mois

Nombre de **candidatures reçues** : 46

Nombre de refus : 15



Année d'ouverture : Avril 2023

Nombre d'ETP : 9,1

Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Organismes orienteurs

Cette année, deux orientations ont été réalisées depuis le LHSS de Bayonne et une depuis la PASS de Pau.

Principales raisons d'arrivées

En 2024, trois nouvelles personnes ont intégré le dispositif :

- Un monsieur originaire du Luxembourg âgé de 69 ans, qui était à la rue avec un diagnostic de maladie de Parkinson ;
- Un résident d'origine polonaise, souffrant de troubles cognitifs. Ce dernier était en danger de mort à la rue : multiples agressions, personne vulnérable et désorientée. Le travail en partenariat, avec l'équipe des LHSS de la Côte Basque, a été riche, tant pour lui (réponse adaptée à ses besoins), que pour les équipes (échanges et accueil), permettant un retour à Bayonne si ce monsieur se sentait trop « déraciné » à Pau ;
- Enfin, nous avons accueilli un Monsieur également orienté par Bayonne et guidé par le service oncologie, à la rue et hospitalisé depuis un certain temps. L'intéressé a pu, grâce au dispositif des LAM, trouver une structure qui lui permet de se poser, de mettre à jour sa situation administrative et de coordonner ses soins en oncologie.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Un service qui se forme

En 2024, l'ensemble des professionnels intervenants sur les LAM a pu bénéficier d'une formation sur l'accompagnement en fin de vie. Ce temps en équipe pluridisciplinaire a permis de rapprocher les regards et les pratiques, entre les équipes sociales et médicales. En effet, chacun a pu travailler autour de ses représentations, pour mieux appréhender les missions et les responsabilités des autres professionnels.

| Une équipe en devenir

L'année 2024 a été perturbée, en termes de ressources humaines. La fidélisation des infirmières dans le secteur médico-social n'est pas chose aisée. A la fin de l'année 2024, nous avons pu embaucher une aide-soignante. Ce poste n'avait pas été imaginé à la création du service. Au fil du temps, il est cependant apparu indispensable. En effet, les besoins des résidents, qui peuvent être en perte d'autonomie, nécessitent l'intervention d'un professionnel dédié. Ainsi, chaque corps de métier peut se recentrer sur ses missions et développer une offre de service adaptée. A également été retravaillée l'organisation du service, les IDE peuvent désormais bénéficier de doublures et l'auto-remplacement a été pensé de manière plus souple. Enfin, le médecin libéral qui intervenait dans le cadre d'une convention a souhaité devenir salarié de l'OGFA.

| La réponse à un Appel à Projets de l'ARS sur la Démocratie en Santé : de l'autodétermination à la création d'un Comité d'éthique

Le projet des services des LAM et du SAMSAH a été retenu sur l'appel à projets « Démocratie en santé ». Il s'agissait de présenter une initiative innovante, permettant de mettre en œuvre le pouvoir d'agir des personnes, en matière de santé. Nos services ont imaginé créer un Comité d'éthique, nécessitant, en premier lieu, la mise en place d'une formation commune à des résidents et à des professionnels sur l'autodétermination. Cette horizontalité a été riche, en termes de réflexion, de postures professionnelles et de lien. Les PEP 64 nous dispensé ces formations et nous ont accompagné dans la mise en œuvre du projet, entre les mois de septembre et novembre. Le caractère innovant réside également dans le fait que les personnes formées (professionnels et personnes accompagnées), formeront à leur tour en binôme des résidents et des professionnels des deux services.

A l'issue de ces formations, un comité d'éthique a été créé à l'échelle du LAM et du SAMSAH, comité qui sera, à terme, étendu aux autres services de l'Association. Les résidents et les professionnels sont investis. Le groupe a commencé à se pencher sur la rédaction d'un règlement de fonctionnement.

| Un CVS actif et investi

Des élections de représentants des personnes accueillies ont été réalisées. 3 résidents ont été élus. Des réunions avec le CVS se tiennent tous les trimestres. C'est l'occasion d'aborder des points de fonctionnement des services, ainsi que les souhaits et demandes des résidents.

| La sécurisation du service

Cette année nous avons pu investir dans un appel malade. Cette technologie permet aux personnes accueillies de faire appel à un professionnel en cas d'urgence. Il faut faire preuve de pédagogie, afin d'indiquer aux résidents les bons motifs de sollicitation.

| L'énergie collective

Les activités partagées sont diverses et mutualisées avec les autres dispositifs de NOVAE. Sur 2024, 40 manifestations ont été organisées et, à chacune d'elle, au moins un résident des LAM a été concerné. L'équipe a également à cœur de mettre en place des temps de partage autour d'un repas préparé avec les résidents. C'est l'occasion de mettre en œuvre le savoir-faire des résidents.

| Les sorties du dispositif

En 2024, trois personnes ont quitté le dispositif. Comme le prévoit la réglementation, les résidents sont accompagnés sur leurs projets, par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Lors de ces rencontres, la sortie du dispositif (malgré la maladie parfois) est abordée, afin de répondre au plus près aux désirs des personnes. Aussi, nous avons pu accompagner un Monsieur dans son départ. Son rêve était de s'acheter un camping-car ; il a pu réaliser son projet.

En outre, l'équipe a guidé une dame de 72 ans, ayant des droits qui ne lui permettaient pas d'ouvrir l'accès à des minima sociaux, vers un EPHAD qui accompagne les personnes avec ou sans ressources. Un lien très fort d'attachement s'étant créé, l'équipe a souhaité poursuivre l'accompagnement social de cette résidente, afin de voir si le travail engagé sur l'ouverture de ses droits pouvait voir le jour.

Parmi ces sorties, sont à déplorer la fin de prise en charge d'un Monsieur qui a agressé une salariée. Ce genre de transgression constitue notre ligne rouge. Nous avons tout de même pu alerter sa famille qui a pu l'accueillir à la sortie du dispositif.

PERSPECTIVES

2025 sera l'occasion pour le service des LAM de se remettre au travail autour de l'écriture du projet de service.

Nous espérons aussi que le comité d'éthique sera opérationnel et pourra traiter ses premières saisines.

La Ferme Saint Joseph

Hébergement et accompagnement
de jeunes de 18 à 25 ans

MISSION DU SERVICE

La Ferme Saint Joseph (FSJ) propose, après une orientation du SIAO, un hébergement et un accompagnement, pour une période de trois mois renouvelables, à des jeunes en grandes difficultés, sans solution de logement ou d'hébergement. Les objectifs sont de permettre aux jeunes accueillis de repérer et de révéler des capacités et des ressources, qui vont être à l'initiative d'un projet d'insertion. Dans le cadre de l'accueil à la FSJ, les jeunes sans emploi ou sans formation sont tenus de participer à l'activité d'une association à hauteur de 15 heures hebdomadaires. Cette action, appelée « **mobilisation** », est l'un des moteurs d'insertion des jeunes. Elle offre aux résidents une opportunité de découvrir des savoir-être et des savoir-faire, à valoriser et à mobiliser dans un processus d'insertion globale.

La FSJ propose 2 logements en diffus, ainsi que 8 logements situés sur un même site, où se trouvent également un Poney Club et une petite ferme. Par ailleurs, une AMAP bénéficie du lieu pour faire ses distributions hebdomadaires.

Ces actions permettent au site d'être ouvert sur l'extérieur et d'être un lieu de plaisir pour des familles.

Nous pensons que cela est bénéfique aux jeunes accueillis.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **nuitées** : **2.885**

Sexe : 3 femmes ; **16 hommes**

Âge : 6 jeunes de 18 à 21 ans et **13 de 21 à 25 ans**

Durée moyenne de séjour : **11,2 mois**

Taux d'occupation : **79 %**

Nombre d'entrées : 11

Nombre de sorties : 10



Année d'ouverture : 1996

Nombre d'ETP : 1,5

Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des partenaires orienteurs diversifiés

Sur les 11 entrées de 2024, 4 jeunes sont orientés par la Mission Locale, 1 par le SPIP et **6 par le SDSEI**. Ces chiffres sont stables par rapport à l'année passée.

Des situations de logement complexes et variées

Sur 11 jeunes entrés en 2024, 1 arrivait de chez ses parents, 5 étaient accueillis sur d'autres structures d'hébergement et 4 étaient hébergés chez des tiers et 1 était à la rue.

Des situations administrativement moins dégradées à l'entrée...

Sur les 11 entrées réalisées cette année, seul un jeune n'avait pas de droit à une complémentaire santé. Il est à noter qu'habituellement, les équipes sont confrontées au besoin des usagers de remettre à jour leurs droits, quels qu'ils soient.

Des personnes toujours éloignées des circuits de l'insertion socio-professionnelle

Sur les 11 jeunes admis en 2024, seulement 3 sont en emploi ou activité, 1 a un statut d'invalidité et 1 est en formation.

Au moment de leur sortie, 5 personnes sont en situation d'emploi, 1 est en formation et 4 sont sans emploi.

| **Des ressources non stabilisées à l’arrivée**

6 jeunes ont des ressources à leur arrivée (3 perçoivent un salaire et 3 sont bénéficiaires de l’AAH). 5 jeunes sont donc entrés sans ressources. Cette année encore, 6 jeunes ont pu bénéficier d’une bourse ASE ou d’un FAJ, à leur arrivée ou en cours de prise en charge. Ce nombre reste équivalent à l’année précédente.

| **À la sortie, peu de solutions de logement autonome**

À leur sortie du dispositif, 2 personnes accèdent à un logement dans le parc privé, 4 bénéficient d’une prise en charge en CHRS ou dans un autre dispositif d’hébergement, 2 jeunes sont sans solution (exclusion), 1 est incarcéré et 1 jeune a été admis en Foyer Jeune Travailleur.

| **À leur sortie, les ressources sont majoritairement stabilisées**

Contrairement à l’année précédente, les jeunes sortent du dispositif avec des ressources sécurisées. 6 jeunes bénéficient d’un salaire ou d’un revenu de formation, 1 est bénéficiaire de l’AAH, 2 ont d’autres ressources (indemnités dans le cadre du contrat d’engagement jeune, par exemple). 2, seulement, sont sans ressources.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Le **taux d’occupation reste cette année encore impacté par la problématique du bâti**. En effet un logement nécessitant de lourds travaux de rénovation a été bloqué durant toute l’année. À cela, s’ajoutent plusieurs logements indisponibles, à la suite d’une intervention des forces de l’ordre dans le cadre de l’interpellation d’un jeune accueilli. Cela a nécessité d’importants travaux de menuiserie.

| Cette année encore, le nombre de **jeunes issus d’un parcours migratoire** est conséquent. Ils représentent 66,6 % des accompagnements en 2024. Les enjeux liés au titre de séjour ne permettent pas toujours une orientation vers le droit commun. Compte tenu de ces obstacles supplémentaires à l’insertion, l’équipe s’est mise en recherche de dispositifs alternatifs, pouvant répondre à ces besoins, en proposant un accompagnement sur mesure.

| Le volet de l’insertion professionnelle continue à être travaillé via les **actions de mobilisation**. Un nouveau partenaire a intégré le dispositif cette année, ce qui enrichit les domaines d’activités et permet aux jeunes d’avoir davantage de choix en fonction de leurs appétences.

L’accès à des ressources, via un emploi, reste un frein majeur au relogement pour ce public sans minimas sociaux.

| Enfin, 2024 a été l’occasion de **rénover le seul espace collectif du dispositif** (la laverie), afin de répondre aux demandes des jeunes, formulées lors des **réunions des résidents trimestrielles**. Depuis, l’endroit est plus investi, mieux utilisé et entretenu.

Aussi, au regard du contexte économique actuel et de l’accroissement de la précarité, l’équipe a profité de ces travaux pour mettre en place un « **frigo de partage de denrées alimentaires** », favorisant ainsi une démarche éco responsable contre le gaspillage.

PERSPECTIVES

L’accès à des ressources, via un emploi, reste un frein majeur au relogement pour ce public sans accès aux minimas sociaux (excepté l’AAH). Il conviendra donc de maintenir l’axe de l’accompagnement qu’est **l’insertion professionnelle** et de continuer à diversifier « les possibles ». Les actions de mobilisation participent à cette dimension d’insertion. Un nouveau partenaire a intégré le dispositif cette année (le Parcelles solidaires). Cela est venu enrichir les domaines d’activités et permet aux jeunes d’avoir davantage de choix en fonction de leurs appétences.

Cela restera donc l’axe principal à maintenir en développement.

Le Logement Adapté

Un dispositif permettant une stabilisation en hébergement

MISSION DU SERVICE

Le dispositif « Logement Adapté » consiste en la mise à disposition d'un logement à des personnes ne possédant pas de lieu de résidence. Il est composé de 10 logements, situés en périphérie du centre-ville de Pau, majoritairement issus du parc privé.

Le Logement Adapté s'articule autour de 2 axes :

- **L'hébergement** : mettre à l'abri la personne, dans un logement autonome, et lui permettre de s'approprier un espace de vie ;
- **L'accompagnement** : articuler les interventions de chacun, pour que le résident s'inscrive dans une démarche de réhabilitation sociale, et élaborer des modalités d'accompagnement adaptées à chaque situation.

L'accompagnement social est réalisé par le référent social de droit commun à l'origine de l'orientation, alors que l'équipe de l'OGFA assure **l'accompagnement à l'habité, ainsi que la logistique autour du logement**. Elle propose un soutien, via des visites régulières au logement (en moyenne tous les 10 jours) et la coordination des différents professionnels, visant à permettre un usage adapté et sécurisé du lieu d'habitation, ainsi que l'acquisition d'une certaine autonomie. Elle assure, en outre, une **médiation de voisinage** garantissant une intégration positive de l'usager dans son lieu de vie. L'orientation des personnes se fait via le **SIAO**.

Une convention de partenariat organise des collaborations privilégiées avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pau. Le coût du logement est financé par l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Les personnes versent une participation égale à 15 % de leurs ressources.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : 14, dont 7 hommes et 7 femmes
Âge moyen : 49 ans
Durée moyenne de séjour : 21 mois
Taux d'occupation : 95,9 %
Nombre de personnes entrées : 5
Nombre de personnes sorties : 4



Année d'ouverture : 2010
Nombre d'ETP : 1,08
Nombre de places : 10 en appartements.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une situation administrative à jour

Toutes les personnes ont des ressources, bénéficient d'une complémentaire santé et disposent d'une pièce d'identité.

| Des motifs d'entrée variables

Sur les 5 personnes intégrant le dispositif, 3 étaient en CHRS, 1 était en hébergement d'urgence et 1 était en IML. 4 orientations ont été effectuées par un SDSEI et 1 par le CCAS.

| Des ressources financières correspondant majoritairement aux minimas sociaux

Sur les 14 personnes accompagnées, 5 sont bénéficiaires du RSA, 7 de l'AAH, 1 d'une pension d'invalidité et 1 a un salaire.

| **Un public qui présente des addictions**

La quasi-totalité des 14 personnes accompagnées **souffre d’une problématique d’addictions**. Ces personnes ont entrepris des soins au cours de leur vie, et ce, de manière irrégulière. Nous constatons que la prise en charge au sein du dispositif permet à certains de renouer avec un partenaire de soins. Des liens peuvent être établis entre l’équipe et les services de prise en charge en addictologie, afin de faciliter les parcours.

| **Des personnes qui restent éloignées de l’emploi**

Sur les 14 personnes prises en charge au cours de l’année, 1 seule était en situation d’emploi, via une entreprise d’insertion. Cela peut venir en partie s’expliquer par le cumul de problématiques (addictions, problème de santé psychique ou somatique, etc.) d’une part, et en raison du vieillissement du public accueilli, d’autre part.

| **Des modalités de sortie variées**

Parmi les 4 personnes sorties cette l’année, 2 usagers ont été accueillis en Maison Relais, 1 s’est relogé dans le parc privé et 1 est parti sans explication.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Cette année encore, malgré une légère augmentation du turnover, l’augmentation de la durée de séjour (plus 4 mois par rapport à 2022) met en lumière **un réel besoin des personnes de stabilité et de durée dans la prise en charge**.

| Contrairement à l’année précédente, nous constatons une baisse du besoin de coordination des actions sanitaires. Nous pouvons supposer que cette évolution est le résultat de l’accompagnement au long cours, qui permet de stabiliser les situations d’un point de vue sanitaire et d’autonomiser les personnes.

| Au cours de l’année, il n’y a **pas eu de réels changements** quant aux modalités de fonctionnement du service. L’enjeu s’est porté sur la consolidation des liens partenariaux établis et la veille sur l’état des logements.

| En revanche, du **mouvement est à noter au sein de l’équipe éducative** avec un remplacement d’un congé de 6 mois. Ce mouvement d’équipe a retardé le démarrage de nouvelles pratiques que nous réinscrivons dans les perspectives ci-dessous.

PERSPECTIVES

| **En 2025, l’équipe souhaiterait faire évoluer ses pratiques comme évoqué l’année passée.** L’idée serait d’effectuer, dans un premier temps, la rencontre initiale des nouveaux résidents, en binôme. Cela viendrait faciliter la prise de relais lors des absences de l’un des membres du binôme (pour congé ou maladie).

| Dans un second temps, le professionnel « non référent » de la situation interviendrait sur des visites de « conformité » du logement, à un rythme restant à définir. Nous pensons que cela aura la vertu de préserver le référent, en cas de problématiques liées à l’habité et, ainsi, de lui permettre de poursuivre l’accompagnement sans entrave.

| Un autre enjeu, toutefois sans réelles perspectives ni solutions à ce jour, serait de pouvoir raccourcir la durée de prise en charge. En effet, la suite logique pour une grande partie des usagers serait de **basculer sur une prise en charge en Maison Relais**. Or les places sont limitées et, depuis plusieurs années, les durées d’attente pour ce type de dispositif ne font qu’augmenter, malgré les ouvertures de dispositifs et les croissances de places.

Le Centre Paloisi d'Hébergement d'Urgence (CPHU)

Mise à l'abri d'urgence en logement autonome

MISSION DU SERVICE

Le CPHU est un dispositif d'hébergement d'urgence. Il accueille des **personnes isolées, seules ou en couple**, avec ou sans enfant, éventuellement accompagnées d'animaux. Le CPHU propose **53 appartements** répartis dans l'agglomération paloisi. Les bénéficiaires arrivent sur ce dispositif après une orientation du SIAO. Une solution peut leur être proposée 365 jours/ an. La durée de séjour au CPHU est de 15 jours, renouvelables.

Le dispositif assure différentes prestations :

- Une mise à disposition d'un **hébergement** en logement individuel, équipé et meublé ;
- Un **primo-diagnostic social** et une **aide à l'activation des droits sociaux**, en lien avec le SIAO et les services sociaux référents ;
- Une **écoute, des informations, des conseils, une orientation et un soutien**, selon les besoins de chacun.

Une **visite hebdomadaire au logement est organisée** par le travailleur social du CPHU, afin de suivre l'évolution de la situation de la personne, de la mobiliser sur son parcours et d'assurer une veille sur le logement. Les résidents participent financièrement à leur hébergement, à hauteur de 15 % de leurs ressources, si tant est qu'ils en aient. Ils signent un contrat de séjour et sont soumis au respect du Règlement de fonctionnement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : **70**, dont 28 nouvelles situations

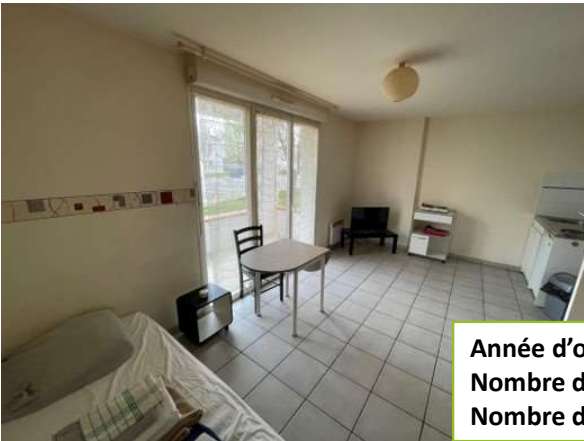
Nombre de sorties : 37

Sexe : 17 femmes, **51 hommes** et 2 enfants

Âge : Sur les 70 personnes accompagnées, 2 ont moins de 18 ans, 4 ont entre 18 et 25 ans, **26 entre 26 et 40 ans**, 25 entre 40 et 55 ans et 13 plus de 55 ans.

Durée moyenne de séjour : **10 mois**

Taux d'occupation : **82 %** (sur la base de 37 places disponibles)



Année d'ouverture : 2014
Nombre d'ETP : 2,7
Nombre de places : 53

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Au moment de leur arrivée sur le dispositif, des personnes en situation de rupture

Sur 28 personnes entrées sur le dispositif, 14 personnes étaient sans domicile, 4 avaient un logement, 2 sortaient d'incarcération, 7 étaient hébergées chez un tiers, 1 arrivait d'établissement de soin et 4 étaient prises en charge dans d'autres structures.

Des partenaires orienteurs traditionnels

Les orientations restent majoritairement réalisées par le CCAS (66 personnes) et la SDSEI (6 personnes). L'hôpital et le SPIP ont également orienté 6 situations.

Des personnes majoritairement éloignées des circuits de l'insertion professionnelle

Sur les 68 adultes accompagnés sur l'année, seuls 13 ont été en situation d'emploi à un moment donné de la prise en charge par le service. La grande majorité des usagers est toutefois inscrite à France Travail, puisqu'il est désormais obligatoire d'être inscrit pour bénéficier du RSA.

| Des personnes toutes bénéficiaires d’une couverture sociale

Cette année, fait notable, la totalité des personnes accompagnées bénéficie d’une protection de santé avec une complémentaire (CSS ou mutuelle).

| Des usagers aux âges variés, avec une augmentation notable de l’accueil de personnes plus âgées

À l’instar de ce que nous constatons depuis plusieurs années maintenant, le public accueilli sur le dispositif ne rajeunit pas, bien au contraire. La part des plus de 40 ans représente 56 % des effectifs.

| À la sortie, des ressources stabilisées, mais principalement constituées de minimas sociaux

16 usagers bénéficient du RSA, 7 bénéficient d’autres ressources (revenus de formation ou ARE et ASS), 5 de l’AAH, 4 de retraites ou de pension d’invalidité, 4 de salaires et 1 est sans ressource.

| Des solutions de relogement diverses à la sortie du dispositif

12 usagers ont obtenu une place en CHRS, 7 se sont relogés dans le parc public et 2 dans le parc privé, 7 chez des tiers, 2 dans d’autres dispositifs (foyer logement), 6 ont évolué vers d’autres structures d’hébergement, 1 a été incarcéré, 4 sont sortis sans solutions (dont des personnes exclues) et 2 sont accueillis en Maison Relais. Il y a donc bien souvent un besoin de consolidation avant de pouvoir accéder à un relogement autonome, si tant est que celui-ci soit accessible à la personne.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Comme évoqué l’année dernière, l’association AJIR a stoppé sa collaboration au dispositif CPHU. Il a donc fallu penser une nouvelle organisation du service, tant dans le fonctionnement de l’équipe éducative, que dans l’accompagnement même des usagers. Ainsi, il a été nécessaire d’embaucher une nouvelle salariée OGFA, afin de remplacer le salarié mis à disposition par AJIR. Bien que s’étant retiré du dispositif, AJIR a conservé plus d’une dizaine de logements auparavant mis à disposition pour le service. Il a donc fallu reloger les résidents en respectant les délais des différents préavis. Pour ce faire, et afin de respecter la mise à l’abri de chacun, nous avons dû stopper temporairement les orientations, entraînant alors une augmentation du délai d’attente pour intégrer le dispositif.

Afin de rester le moins longtemps possible en sous-effectif, il a été nécessaire de repenser les modalités d’accueil sur le service. Tout en prenant en compte les besoins relevés à travers le SI-SIAO, il a été proposé à la DDETS **d’ouvrir l’orientation aux personnes en couples, avec ou sans enfants, ainsi qu’aux familles monoparentales.**

Aussi, le service de gestion locative de l’OGFA a élargi ses recherches de logement aux appartements de types T2 et T3. Nos collègues se sont retrouvés face à la **tension du marché locatif et de ce fait, le maximum de notre capacité d’accueil n’a été que de 37 places en 2024.** Le taux d’occupation de cette année s’explique par le fait que nous avons eu des capacités d’accueil variables tout au long de l’année. En effet, au plus bas, cette dernière n’a été que de 28 places. Par ailleurs, AJIR ayant récupéré ses logements au fil de l’eau, si certains appartements ne sont restés vacants que quelques jours, d’autres le sont restés plusieurs semaines.

Une tendance évoquée l’année dernière continue de se vérifier avec une **augmentation des accueils de personnes fragilisées et en grande souffrance.** Nous retrouvons ainsi beaucoup de personnes présentant des **problèmes de santé importants, des pathologies somatiques lourdes, et en souffrance psychique.**

Certaines situations nécessitent des prises en charge médicales lourdes, les séjours peuvent alors parfois être entrecoupés de période d’hospitalisation qui ralentissent la construction des projets de vie des personnes. En raison de ces problématiques, le **parcours de relogement ainsi que les orientations sur d’autres dispositifs adaptés aux besoins de chacun sont ralentis.**

PERSPECTIVES

L’objectif majeur pour l’année 2025 va être de renouer avec une file active de 53 personnes. À l’heure où nous écrivons ces lignes, les derniers logements sont en passe d’être disponibles.

L’accueil d’un nouveau public composé de familles amène à faire évoluer les pratiques professionnelles et vient enrichir le champ d’intervention de l’équipe éducative du CPHU. Le lien avec les partenaires de droits communs mobilisés sur les situations devra lui aussi s’adapter, afin de répondre au plus près aux besoins des personnes accompagnées, notamment en raison de la présence d’enfants.

L'Inter Médiation Locative (IML)

Hébergement pour des ménages en besoin de soutien sur l'habitat

MISSION DU SERVICE

L'IML propose un accompagnement, par un travailleur social de l'OGFA, de familles ou de personnes seules, hébergées en sous-location, sur toutes les démarches liées au logement. L'association loue des appartements à des propriétaires privés ou publics, qu'elle sous-loue, meublés et équipés, à des personnes dans le besoin. Un bail de sous-location de 6 mois, renouvelable 3 fois, est alors signé entre la personne et l'association. Ce bail expose les conditions de l'accueil, ainsi que les obligations et les droits de la personne et de l'association. La personne titulaire du bail assume les frais liés au logement, tels que le loyer, les charges locatives et les fluides. La personne dispose d'un statut de sous-locataire et peut ainsi ouvrir droit à l'APL, auprès de la CAF.

L'IML est un dispositif qui cible les personnes seules, les couples et les familles avec enfants, rencontrant des difficultés dans :

- L'appropriation du logement et la prise en main de son fonctionnement ;
- La notion de « l'habité » (relations avec le voisinage, notamment) ;
- La gestion budgétaire ;
- La gestion des consommations d'énergie ;
- La méconnaissance des dispositifs de soutien au logement (APL, FSL, Locapass et Visale, entre autres).

Il s'agit, la plupart du temps, de personnes qui ont besoin d'être rassurées dans leurs premiers pas au logement ou dans le maintien dans celui-ci.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : 54, soit 23 ménages

35 adultes et 19 mineurs

Âge des adultes : - De 18 à 25 ans : 7 - De 26 à 35 ans : 6 - De 36 à 45 ans : 11
- De 46 à 55 ans : 7 - De plus de 55 ans : 3

Durée moyenne de séjour : 17,8 mois

Taux d'occupation : 97,8 %

Nombre de nuitées : 13922



Année d'ouverture : 2019
Nombre d'ETP : 1
Nombre de mesures : 39

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des profils divers avec, contrairement à l'année précédente, une légère baisse des personnes en situation d'emploi.

À l'entrée sur le dispositif une majorité de personne perçoit des minimas sociaux.

Sur les 18 adultes arrivés en 2024, 3 perçoivent l'AAH, 1 une retraite et 1 autre a des droits ouverts à l'ARE, 1 adulte est sans ressource, 1 est étudiant, et 8 sont allocataires du RSA. Enfin, 3 personnes perçoivent des salaires.

La majorité des adultes intégrant le dispositif sont donc inactifs et/ ou en recherche d'emploi. Toutefois, 2 d'entre eux ont pu accéder à un emploi au cours de l'accompagnement.

Des solutions de logement diversifiées avant l'entrée sur le dispositif

Sur les 12 ménages entrants (soit 29 personnes, dont 11 enfants), 1 était en CHRS, 6 autres étaient accueillies sur d'autres structures d'hébergement, de type 115 ou hébergement d'urgence, 2 étaient hébergés chez des tiers, 2 étaient à la rue et 1 personne a intégré le dispositif à la suite d'une séparation.

| **Une orientation en plusieurs temps**

Le ménage est orienté vers (?) le SIAO, à l’initiative du travailleur social de droit commun. Cela permet une première évaluation de sa situation. La seconde évaluation est effectuée par le SIAO, qui propose la candidature de la famille ou de l’usager à l’équipe de l’IML. Dès le départ, les orientations doivent être assez fines pour correspondre aux besoins du ménage.

Le travailleur social qui intervient sur l’IML déterminera si oui ou non ce ménage relève réellement d’une mesure IML.

Sur 12 ménages orientés en 2024, 9 orientations venaient des SDSEI et 3 du CCAS.

| **Des solutions de relogement positives à la sortie du dispositif**

Sur les 7 ménages sortis (12 adultes et 3 enfants), 1 a fait l’objet d’une procédure d’expulsion, 4 ont bénéficié d’un relogement HLM, 2 ménages ont été pris en charge sur d’autres dispositifs IML (hors département), 1 ménage a quitté le dispositif volontairement, et 1 s’est vu notifier une fin d’accompagnement en raison d’un refus d’acceptation de logement suite à une attribution HLM.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Sur l’année 2024, nous constatons une **augmentation du taux d’occupation**. En effet, il est passé de 83 à 97,8 %. Cela s’explique en grande partie par les rénovations de logements effectuées l’année précédente, qui avaient immobilisé des places durant un certain temps. Par ailleurs la professionnelle du service a instauré un processus d’admission en plusieurs temps, qui permet de rencontrer les futurs sous-locataires avant même que des places ne soient libres. Cela a pour effet de limiter la période de vacance entre une sortie et une entrée dans le dispositif. Toutefois, certains logements nécessitent toujours des interventions techniques.

Cette année encore, nous faisons le constat qu’il est **difficile pour les usagers de se reloger dans le parc privé** et ce pour plusieurs raisons, telles qu’un niveau de ressources insuffisant pour nombre d’entre eux, les critères « sélectifs » des bailleurs et l’augmentation des loyers.

Par ailleurs, bon nombre de ménages accompagnés montre de réelles capacités d’autonomie ainsi qu’à « l’habité » mais sont sans emploi ce qui vient encore complexifier le relogement.

Enfin, en 2024, le service a vu arriver à son terme la première expulsion, à l’issue de 10 mois de procédure. Cela nous a permis de récupérer un logement et donc de revenir à une capacité d’accueil conforme à notre agrément. Toutefois, cela a nécessité un temps d’immobilisation du logement pour travaux, puisque nous n’y avons pas eu accès durant la procédure.

PERSPECTIVES

À l’instar des années précédentes, le travail de relogement devra rester un axe majeur dans l’accompagnement en IML, bien que cela soit entravé, notamment pour les raisons mises en avant ci-dessus.

Il conviendra de continuer à se saisir des opportunités de travail partenarial pour favoriser ce relogement, mais également, lorsque cela est possible, l’accès à l’emploi.

Enfin, continuer d’associer les services de droit commun dans le parcours des personnes accompagnées reste incontournable afin que le relogement puisse être durable et mener à une réelle sortie de la précarité.

Le Poney Club de la Ferme Saint Joseph

Un lieu ouvert à tous, pour découvrir le cheval et l'équitation

MISSION DU SERVICE

Créé en août 1997 par un groupe de bénévoles, le Poney-Club de la Ferme Saint-Joseph a pour but de faire découvrir, à des adultes et des enfants, issus de tous milieux sociaux, le cheval et l'équitation.

Les enfants de 3 à 6 ans bénéficient de séances de 1h00 :

- | 30 minutes de soins aux poneys ;
- | 30 minutes à poney.

Les séances sont basées sur la relation avec l'animal et la mise en confiance.

Les enfants de plus de 6 ans sont inscrits pour des séances de 2h00 :

- | 30 minutes pour préparer le poney ;
- | 45 minutes à poney ;
- | 45 minutes d'hippologie. Ce dernier temps a pour objectif de faire découvrir l'animal aux enfants, en leur apportant des connaissances théoriques, venant compléter le savoir technique.

Des séances d'éveil à poney sont aussi proposées aux plus jeunes, de 10 mois à 3 ans, ainsi que des cours aux adultes, pour découvrir l'équitation ou se perfectionner.

Pendant les vacances, des stages à la journée ou à la demi-journée sont organisés, sur différents thèmes (voltige, travail en extérieur, Pony Games, Équifun, Horse Ball, obstacles, etc.). Ces stages sont ouverts à tous. Le Poney Club propose, enfin, d'accueillir des groupes pour des activités de médiation animale et d'équithérapie. Cela permet de travailler des objectifs personnels en passant par la relation animale. Les séances se déroulent individuellement ou en tout petit groupe sur 1h00 de temps.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre d'adhérents : 90

- 3-6 ans : 15 cavaliers
- 6-10 ans : 56 cavaliers
- 10-14 ans : 13 cavaliers
- Adultes : 6 cavaliers



Année d'ouverture : 1997
Nombre d'ETP : 3,6, dont 2 services civiques
Nombre de poneys : 17

| La relance des séances de médiation animale et d'équithérapie

La médiation animale est un outil facilitateur de la relation. Elle permet d'instaurer un échange par l'intermédiaire d'un « médiateur », dans ce cas, le poney. Les personnes accompagnées ont donc plus de facilités à s'ouvrir à l'autre, puisqu'elles ne sont plus dans une relation duelle avec le professionnel. Le regard de l'autre est également moins difficile à supporter, grâce à cet animal, qui fait « tiers » dans la relation. Les activités de médiation animale peuvent représenter un espace de liberté où il est possible d'exprimer sa pensée, ses émotions et ses craintes, en pouvant s'appuyer sur une présence éducative.

Cette activité, mise en place en 2022, a rencontré des difficultés (absence de l'intervenante en médiation animale, puis absence de la monitrice d'équitation). La fin d'année a permis le **recrutement d'une nouvelle monitrice d'équitation, qui est également diplômée en médiation animale.**

Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau proposer au grand public des séances de médiation animale et/ ou d'équithérapie qui pourront s'adapter à tous.

Le Foyer d'hébergement l'Ensoleillade profite déjà de ces 2 types de séances, avec 2 groupes différents.

De plus, 3 enfants, accompagnés de leurs parents, viennent faire des séances d'équithérapie 1 fois/ semaine.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

L'année 2024 a été une année difficile, marquée par de nombreuses absences de la monitrice d'équitation du Poney Club, ce qui a engendré des réorganisations régulières des séances, et des annulations. Nous avons réussi à maintenir le maximum d'activités possible grâce à des monitrices remplaçantes.

Malgré tout nous avons eu à cœur de continuer le travail :

| **Sur la politique commerciale**, en 2023 nous avons travaillé sur la modernisation de nos sites Internet. Cette année nous avons continué dans cette voie avec l'ajout régulier de publications, qui ont permis au Poney Club d'être suivi par plus de 1.000 personnes.

Nous conservons notre identité, autour de trois mots clés définissant notre structure : Convivialité, Proximité et Solidarité, et notre identité graphique. En 2024, nous avons choisi d'élargir la gamme de vêtements du Poney Club et de proposer également des gourdes aux couleurs du Poney Club, à nos adhérents. De nombreux produits ont été vendus, renforçant le sentiment d'appartenance à notre structure.

| **Des travaux d'aménagement et d'embellissement** ont été réalisés en 2024.

Cette année nous avons eu la chance d'avoir en soutien de l'équipe 2 bénévoles qui ont beaucoup aidé à l'embellissement du Poney Club.

Le pare bottes du manège a été intégralement refait.

Pour la sécurité des poneys, au pré, un portail a été ajouté à l'entrée des parcelles.

Et de nombreux petits travaux d'embellissement ont été apportés, comme la réalisation de panneaux faits à la main à l'entrée de l'écurie et dans le manège.

Nous avons enfin travaillé, cette année, sur la confection de différents panneaux de jeux qui nous permettent de diversifier les séances d'éveil à poney.

| **La diversification des activités continue**

- Les séances d'éveil à poney : 120 cavaliers ont participé à ces séances. Elles s'adressent aux crèches, aux MAM et aux assistantes maternelles accueillant des enfants de 10 mois à 3 ans. Elles permettent aux enfants de découvrir les poneys et leur univers, à travers des séances de jeux.
- Les balades tenues en main : 80 balades à poney ont été organisées au Poney Club.
- L'organisation d'anniversaires : 15 enfants ont choisi de fêter leur anniversaire au Poney Club, avec leurs amis.

L'ensemble de ces activités a permis de continuer à dynamiser la structure et de maintenir les adhérents pour 2024.

| En 2024, le Poney Club a participé à :

- La réalisation de 5 journées de baptêmes à poneys. Cela a permis de faire découvrir le Club et de gagner en visibilité. Nous avons eu la chance cette année de participer au Festival de la petite enfance, qui a eu lieu à l'Hippodrome de Pau. Ces journées nous ont permis de faire connaître nos séances d'éveil à poney et de faire venir au Poney Club de nouveaux cavaliers.
- L'accueil de nouveaux groupes : nous avons accueilli au Poney Club pour des séances d'équitation la Section Paloise de Judo, l'Association le Touquet et le projet de la ville de Pau « Parcours santé et bien-être ».

| Cette année a été marquée par l'organisation de la Fête du Poney Club qui, malgré la météo maussade, a rassemblé de nombreuses familles d'adhérents. Nous avons proposé différentes activités à poney : Tournoi de Horse Ball, démonstration de sauts d'obstacles, balades à poney, mais aussi un photobooth et une buvette.

| Le Poney Club a organisé 2 actions commerciales : une tombola, qui a permis de faire gagner une soixantaine de lots aux participants et d'apporter 900 € à la structure, et une vente de chocolats Lindt en fin d'année. Apporter des ressources financières complémentaires reste un objectif de la structure, afin d'assurer sa pérennité.

| **Nous avons travaillé sur la création d'un Club des Partenaires**, qui permettra d'encadrer des opérations de mécénat et de sponsoring. Le travail se poursuivra en 2025.

PERSPECTIVES

Le recrutement d'une nouvelle monitrice en octobre permet au Poney club de se maintenir et de commencer une année 2025 avec de belles perspectives d'évolution. Toute l'équipe a à cœur de poursuivre sur une dynamique positive et de continuer à proposer aux adhérents des séances d'équitation de qualité, dans un cadre agréable et adapté, et dans une structure financièrement solide.

Le CHU & L'IML Oloron

Mise à l'abri de personnes isolées - Hébergement et accompagnement au logement

MISSION DU SERVICE

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) est une structure d'hébergement permettant une mise à l'abri immédiate. Le dispositif offre les prestations suivantes :

- Le gîte et l'hygiène ;
- Une première évaluation médicale, psychique et sociale ;
- Une orientation vers un professionnel ou une structure susceptible d'apporter à la personne l'aide justifiée par son état.

Le public accueilli peut être « toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, isolée ». Le CHU dispose d'une place de mise à l'abri 115 et de 6 places HU, entre les mains du SIAO, dont 2 sont en diffus.

Le service IML, quant à lui, offre des logements en diffus et ce, de différentes capacités d'accueil selon la composition du ménage. Les personnes accueillies sont sous-locataires et peuvent ainsi ouvrir droit aux allocations logement. L'objectif est de :

- Sécuriser la relation entre le bailleur et le locataire ;
- Permettre au ménage de s'approprier son logement et d'en avoir un usage adapté ;
- Favoriser l'autonomie des personnes accompagnées ;
- Accompagner vers le relogement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 16 pour le CHU , 17 (enfants compris) en IML
Sexe : CHU: 16 hommes ; IML : 6 femmes (dont 2 enfants), 11 hommes (dont 3 enfants)
Âge moyen : 44 ans (CHU), 43 ans (IML)
Durée moyenne de séjour : 4 mois (CHU), 12,5 mois (IML)
Taux d'occupation : 92 % (CHU), 98 % (IML)



Année d'ouverture : 1996
Nombre d'ETP : 2,2
Nombre de places : 7 (CHU) et 14 (IML)

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

2023 constituait pour le CHU et l'IML une période de transition, comme nous avons pu le décrire dans le rapport d'activités 2023, avec une montée en charge freinée par certaines contraintes. En effet, les conditions d'accueil demeuraient insatisfaisantes sur le CHU, les orientations étaient réalisées en dehors des circuits officiels et réglementaires et, enfin, un déficit de logements entravait la croissance de l'activité sur les deux dispositifs.

Les indicateurs 2024 viennent témoigner de la nouvelle dynamique du CHU et de l'IML.

Les nombreuses orientations réalisées par nos partenaires (SDSEI, CCAS, ESSMS...) démontrent que nos dispositifs sont mieux repérés et nos modes de fonctionnement bien intégrés par le réseau.

Les organismes qui procèdent à l'instruction des demandes d'admission sur le **CHU** sont plus attentifs aux profils des personnes orientées. Nous avons, en comparaison avec 2023, bien moins de refus à l'entrée, que ce soit de notre fait ou du fait de la personne (4 refus en 2024, contre 14 en 2023).

Les 2 places en diffus constituent un vrai plus dans notre offre d'hébergement. Les profils les plus stables ou qui auraient du mal à gérer le collectif sont pressentis en priorité pour ce type d'accueil. **Le taux d'occupation est passé de 61 % à 92 %.**

L'IML a elle aussi connu une activité largement à la hausse en comparaison avec les années précédentes. **Le taux d'occupation est aujourd'hui de 98 % alors qu'il était l'an dernier de 44 %**, puisque nous ne disposions pas encore du nombre d'appartements suffisant. La campagne active de l'OGFA pour capter les derniers logements manquants s'est achevée fin 2023. Nous avons abordé l'année 2024 avec le nombre de places prévu dans l'agrément, ce qui nous a permis de procéder à des admissions successives dès le début d'année.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des projets d'accompagnement articulés entre le soin et le travail

Les personnes hébergées sur le CHU sont relativement jeunes, puisque la moitié a moins de 39 ans. 4 d'entre elles ont un projet professionnel. 3 usagers travaillent à ESTIVADE (ACI) et 1 autre est en apprentissage en boulangerie.

Les usagers, dont l'âge est compris entre 40 et 59 ans, disposent, pour la moitié, d'un projet professionnel déjà bien avancé (ESTIVADE ou emploi en milieu ordinaire).

Les autres usagers sont entravés par un mauvais état de santé ne leur permettant pas d'accéder à un emploi. Les besoins en santé sont couverts par des accompagnements médicaux spécifiques (addictologie, suivi CMP et soins somatiques).

Avant d'être admis au CHU, ils ont tous connu l'errance et les dispositifs de la grande précarité (par exemple les structures gérées par le 115 et le Point d'Eau, à Pau).

Les locataires du dispositif IML : des profils variés

Nous avons accompagné, durant l'année, **2 familles nombreuses**, dont une famille monoparentale et 1 très jeune couple avec un bébé en bas âge, qui a bénéficié d'un suivi PMI. L'accompagnement s'est articulé autour d'un travail de guidance éducative, de veille au logement et de soutien, dans le cadre des démarches administratives. Les couples ne travaillent pas, mais 2 personnes sont en recherche active.

Nous avons aussi accompagné **5 personnes isolées**, dont 3 étaient inactives et avaient plus de 60 ans. 1 seule travaille, 1 autre est soumis à un suivi SPIP et subit des problématiques de santé limitantes du point de vue de l'insertion professionnelle.

Les sorties : un renouvellement régulier au CHU et sur l'IML

Au CHU, 4 sorties sur 10 concernent l'accès à un logement pérenne ou accompagné, impliquant parfois un changement de territoire. Nous avons dû mettre fin à 4 prises en charge pour des comportements inadaptés et incompatibles avec l'accompagnement social, tel qu'il est prévu au CHU.

Sur l'IML, 3 sorties sur 5 sont le fait d'un accès à un logement autonome et pérenne. Deux d'entre elles concernent des familles. Nous avons acté 2 fins de prise en charge résultant de comportements violents ou de consommation excessive d'alcool induisant des troubles importants.

Des organismes orienteurs principalement oloronais

Les partenaires orienteurs sont principalement oloronais. Il s'agit majoritairement de la SDSEI et du CCAS, suivis du CHP. Ce constat est le même pour le CHU et l'IML.

Des problématiques de santé importantes au CHU et quasi absentes à l'IML

Les usagers du CHU rencontrent, pour beaucoup d'entre eux, des problèmes **de santé psychique (3), somatiques et d'addictions (7)**. Les besoins sont nombreux et aucun usager ne bénéficie de médecin traitant. Les prises en charge médicales s'effectuent via des hospitalisations, des passages aux urgences ou par la prise de rendez-vous dans les cabinets médicaux, qui acceptent de les recevoir. L'EMPP se déplace auprès des résidents pour une première évaluation du besoin en santé et procède aux orientations adaptées. Tous bénéficient d'une couverture médicale.

Au niveau alimentaire, les personnes suivies par la SDSEI ou le CCAS perçoivent des bons CODDA après orientation du travailleur social, qui leur permettent de récupérer des denrées. Elles peuvent aussi se rendre au « Restaurant du cœur ».

Les usagers de l'IML sont peu sujets à des problématiques de santé, hormis une personne issue du CHU, concernée par de fortes addictions non traitées et un état physique dégradé.

Des revenus pour tous

Les usagers des 2 dispositifs sont **principalement allocataires de la sécurité sociale (AAH, pension d'invalidité, pension de retraite, ASS ...) ou perçoivent les minimas sociaux (RSA)**. Les salaires sont essentiellement issus de contrats de prestation de service dans le cadre d'ESTIVADE et sont ponctuels (5 sur 6).

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

La mise en œuvre d'un programme de prévention santé (AAP Santé ARS 2024) au profit des publics de la plateforme d'Oloron a permis aux usagers du CHU et de l'IML de se mobiliser autour d'activités et d'ateliers variés tout au long de l'année, construits sur la base de partenariats solides :

- Actions de **prévention** : les conduites à risque et l'hygiène buccodentaire ;
- **Activités sportives** : sorties montage, randonnées et après midi sportives ;
- **Ateliers diététiques** : confection de menus équilibrés et peu coûteux ;
- Atelier « **jardin potager** » : réalisation d'un potager de A à Z.

Dans ce cadre, de nombreux partenariats ont été noués et formalisés par la signature de conventions (IFAS, Addictions France, CHP ...).

PERSPECTIVES

Nous procéderons, en 2025 :

- À la poursuite des actions de santé, en lien avec la CAF et la CPAM ;
- Au maintien de la dynamique des services et de la participation active aux réseaux du territoire ;
- Au déploiement d'OGIRYS.

PÔLE HANDICAP PSYCHIQUE

A partir des années 2000, avec l'apparition de nouvelles valeurs, telles que l'inclusion et le hors les murs, apparaît la nécessité d'accompagner des personnes en situation de handicap psychique, auparavant hospitalisées en hôpital psychiatrique durant de longues années. Cet accompagnement est rendu possible grâce à un partenariat fort, noué avec le Centre Hospitalier des Pyrénées (CHP).

Les personnes en souffrance psychique se voient dès lors proposer une prise en charge par l'OGFA sur les volets du logement et de l'accompagnement social, et par le CHP sur le volet sanitaire. Ce partenariat a permis de proposer une vie hors des murs de l'hôpital à des personnes institutionnalisées depuis des années.

Une Maison Relais, une Résidence Accueil, puis un SAMSAH ont ainsi vu le jour entre 2004 et 2010. En 2018 et 2020, ce Pôle a connu de nouvelles croissances, avec des créations de Résidences Accueil sur les territoires ruraux (Oloron, puis Orthez).



57 | SAMSAH « Les Roses »

59 | Résidence Accueil « Les Vallées » de Pau

61 | Résidence Accueil « Bel Horizon »
d'Oloron

63 | Résidence Accueil « Sanchette »
d'Orthez

Le SAMSAH « Les Roses »

Service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap psychique

MISSIONS DU SERVICE

Le SAMSAH est un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap psychique. Il a pour mission de :

- Promouvoir **l'autonomie et la qualité de vie**, en mettant en œuvre un accompagnement personnalisé, au plus près des besoins et des préoccupations des personnes ;
- Contribuer au **maintien des personnes dans leur environnement**, par le biais de différents accompagnements, pour faciliter la vie quotidienne et viser des conditions d'hébergement confortables, sécurisées et adaptées ;
- Accompagner à la **réalisation du projet de vie** dans les sphères sociales et familiales, l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux droits fondamentaux, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, ainsi que l'accès à l'insertion professionnelle ;
- Accompagner et **coordonner le parcours de soins** ;
- Effectuer **une intervention sociale** préventive, éducative et réparatrice.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **44**

Sexe : **21** femmes et **23** hommes

Moyenne d'âge : **51 ans**

Durée moyenne de séjour : **4 ans et 11 mois**

Taux d'occupation : **125 %**



Année d'ouverture : 2010

Nombre de salariés : 10 + 1 Responsable de Pôle

Nombre de mesures : 30

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des personnes toujours plus éloignées des circuits de l'insertion professionnelle, y compris chez les jeunes

Contrairement aux précédentes années, nous n'avons accompagné aucun usager travaillant en ESAT. Nous constatons que certains usagers, dont les plus jeunes, disposent d'atouts pour envisager une insertion professionnelle. Le manque d'envie constitue le principal obstacle. Il revient alors au SAMSAH d'initier une réflexion, de susciter un questionnement ou une envie, d'ouvrir le champ des possibles.

Une situation financière sécurisée par l'accès à des ressources

La totalité des personnes a accès à des ressources : 33 personnes perçoivent uniquement l'AAH. 6 personnes touchent l'AAH et une pension d'invalidité, 5 personnes touchent l'AAH et une pension de retraite.

Des personnes fragiles psychologiquement et physiquement, nécessitant un accompagnement aux soins important, voire intensif

38 personnes ont besoin d'être accompagnées dans leurs parcours de soins de manière régulière, parmi elles, 31 personnes ont été suivies cette année dans le cadre d'une affection somatique de longue durée, soit 70 % de notre file active.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Les hospitalisations pour raisons somatiques en forte hausse

Comme en 2023, les hospitalisations pour des raisons somatiques sont en forte hausse : +80 % (667 jours contre 370 jours). Cela a concerné 36 % de notre file active (16 usagers). Cette évolution traduit une aggravation de la maladie chez certaines personnes.

Les séjours en psychiatrie baissent de 1 %. Ces hospitalisations concernent cependant 25 % de notre file active (11 personnes). Il s'agit pour 55 % d'entre elles d'hospitalisations longues, s'acheminant vers un nouveau projet d'hébergement (maison de retraite ou foyer), pour 18 % d'entre elles, d'hospitalisations séquentielles programmées et pour 27 % d'entre elles, d'hospitalisations pour décompensation psychique.

Des personnes en perte d'autonomie

54 % de l'activité concernent l'aide humaine, à savoir l'aide à l'hygiène corporelle, l'accompagnement aux courses, la confection de repas et l'entretien du logement. 19 personnes, soit 43 % de notre file active, bénéficient d'un accompagnement intensif avec l'intervention d'aide-ménagère, d'auxiliaire de vie ou disposent d'une PCH, en complément de nos interventions. Le nombre de personnes relevant de ce type d'accompagnement est stable par rapport à 2023. En revanche, sa part dans l'effectif total est en très forte hausse.

Un public qui reste majoritairement âgé

La moyenne d'âge s'élève à 54 ans (51 ans en 2023). 16 personnes ont plus de 60 ans, soit 36 % de l'effectif, 19 personnes ont entre 50 et 59 ans, soit 43 % de l'effectif. Les deux tranches d'âge cumulées représentent 79 % des personnes ayant été accompagnées par le service sur l'année.

Des mesures de protection pour 80 % des résidents

29 personnes sont sous curatelle renforcée, 6 personnes sont sous tutelle. 9 personnes n'ont pas de mesure de protection.

L'autonomie comme principal motif de sortie

7 sorties ont eu lieu du fait de l'acquisition par les personnes d'une plus grande autonomie dans les gestes de la vie quotidienne et d'un état de santé stabilisé. Les projets de sortie s'accompagnent, par la mise en place de relais venant sécuriser les usagers (aide-ménagère, PCH, etc.).

4 sorties ont été actées du fait d'hospitalisations longues sans perspective possible de retour. Dans ce contexte, les fins de prise en charge donnent lieu à des synthèses de sortie avec les partenaires.

1 personne a obtenu une place en EHPAD après une longue période d'attente et 1 personne est décédée.

Le SAMSAH a pu bénéficier du report, sur le 1^{er} semestre, du budget non consommé en 2023, de la Conférence des financeurs « prévenir le risque de perte d'autonomie ». Cela a permis de maintenir un programme d'activités au profit des usagers, jusqu'à fin juin 2024 (sorties collectives mensuelles, médiation animale, activités physiques adaptées...).

En 2024, le SAMSAH a continué à se mobiliser en soutien du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. En effet, après avoir créé un Comité Consultatif Mixte en 2023, une nouvelle modalité de participation des usagers a vu le jour : le Comité d'Éthique, issu de l'AAP ARS « Démocratie en Santé ». Cette instance de réflexion est composée d'usagers et de professionnels des dispositifs LAM et SAMSAH, ainsi que de représentants du Conseil d'Administration et de la Direction. L'obtention de crédits a permis aux membres de se former au questionnement éthique et au pouvoir d'agir. Le comité sera amené à produire des avis, après saisine des services, sur des dilemmes éthiques, et à mener ses propres chantiers, dont le résultat fera l'objet d'une diffusion d'avis. Ce comité sera expérimenté, dans un premier temps, auprès des 2 services porteurs du projet puis, dans un second temps, à l'échelle de l'OGFA. Les bénéfices attendus sont nombreux : amélioration de la qualité de l'accompagnement, évolution des pratiques professionnelles avec, en ligne de mire, le pouvoir d'agir des personnes et le respect de leurs droits fondamentaux, promotion de la bientraitance, etc.

En début d'année, le SAMSAH a dû faire face à une baisse d'une partie de son effectif, liée au retrait partiel mais significatif du CHP, se traduisant par la réintégration de deux agents hospitaliers mis à disposition, soit plus de 28 % de l'effectif total des agents en charge de la vie quotidienne. Nos capacités d'intervention ayant baissé, nous avons dû procéder à une réduction de 25 % de notre file active pour atteindre le nombre de places financées, soit 30. En effet, nous avons toujours opté pour un accueil des demandes d'admission au regard de la planification et non de l'agrément, de sorte à couvrir au mieux les besoins de l'agglomération paloise. Le contexte ne nous permettant plus d'assumer dans les mêmes proportions cette politique et de garantir un accompagnement de qualité pour tous, nous avons interrompu 10 suivis pour lesquels nous avons travaillé la mise en place de relais.

PERSPECTIVES

2025 verra le déploiement de notre réponse à l'AAP « Démocratie en Santé » avec :

- Une sensibilisation des professionnels et usagers des LAM et SAMSAH au « pouvoir d'agir » par les membres du comité éthique ;
- Le traitement par le Comité d'Éthique des premières saisines.

La Résidence Accueil « Les Vallées »

Habitat pérenne pour personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studios, T2 ou T3. Une équipe du CHP (Unité De Vie Sociale – UDVS), travaillant dans nos murs, nous accompagne dans la réalisation de nos activités.

Nos missions sont de :

Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- par l'élaboration d'un projet d'accompagnement ;
- en lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d'isolement ;
- en permettant et en favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **46**

Sexe : **15** femmes et **31** hommes

Moyenne d'âge : **51 ans**

Durée moyenne de séjour : **6 ans**

Taux d'occupation : **91 %**



Année d'ouverture : 2007

Nombre de salariés : 4 + 1 coordinatrice et 1 responsable de pôle

Nombre de places : 45

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Tranches d'âge (effectif présent au 31/12/2024) : une forte représentation des résidents dans la tranche 50 - 69 ans

RA « Les Vallées » 2024

Age	Effectif	%
18 - 24	1	2 %
25 - 49	15	35 %
50 - 59	19	44,5 %
60 - 69	8	18,5 %
Total	43	100 %

En comparant nos données 2024 à celles de 2023, nous observons :

- **Une seule personne admise en 2024 dans la tranche d'âge des 18-24 ans ;**
- **Une hausse importante de la tranche des 25-49 ans**, qui représente aujourd'hui 35 % de l'effectif. Au niveau des admissions 2024, 4 usagers avaient moins de 35 ans et 2 usagers avaient moins de 40 ans ;
- **Une stabilité de la tranche des 50-59 ans**, qui constitue le profil en âge le plus représenté et qui n'a connu aucune admission sur les 7 entrées en cours d'année ;
- **Une baisse de la part des 60-69 ans dans l'effectif** avec une seule admission en cours d'année.

La moyenne d'âge est de 51 ans contre 53 l'année précédente.

RA 2024—OGFA—59

| Les étayages nécessaires pour le maintien au domicile du plus grand nombre

80 % des personnes ont besoin d’une aide ou d’une supervision pour la réalisation des actes du quotidien ; 20 % sont autonomes et bénéficient d’une simple veille. Dans le détail :

- 13 personnes bénéficient d’une PCH ;
- 5 sont accompagnées par le SAMSAH ;
- 5 ont une aide-ménagère ;
- 6 sont accompagnées par l’UDVS dans le cadre des courses et 14 pour du ménage ;
- 12 font l’objet de stimulation régulière pour du tri et du ménage par l’équipe RA.

Depuis septembre 2024, l’équipe sociale de la RA a mis l’accent sur les visites à domicile avec, notamment, l’aide au ménage. L’augmentation importante du nombre de logements dégradés, par l’absence d’entretien, a rendu nécessaire un réajustement dans nos interventions.

| L’insertion professionnelle : ¼ des résidents concernés

- 5 personnes travaillent en ESAT ; sur ces 5 personnes, 3 sont embauchées et les 2 autres sont encore dans le dispositif « Passerelle » ;
- 2 personnes ont réalisé un stage court en ESAT ;
- 1 stage avec Cap Emploi a été effectué ;
- 1 formation en alternance est mise en œuvre ;
- 1 contrat AAVA a été honoré ;
- 1 formation avec l’organisme Eklore a été organisée.

| Des sorties moins importantes que par le passé

Une personne est sortie avec un relogement en parc privé. Pour la seconde, il s’agit d’une hospitalisation longue en psychiatrie avec un changement de projet de logement. Nous avons aussi admis 7 nouveaux résidents, avec une moyenne d’âge de 38 ans, dont les attentes nécessitent de revoir nos propositions d’accompagnement dans une dynamique inclusive.

| Des mesures de protection pour 76 % des résidents

37 personnes sont sous curatelle renforcée, 3 sont sous tutelle et 6 personnes, seulement, n’ont pas de mesure.

| Des modalités d’hospitalisation répondant à des besoins de soins de degrés divers

4 semaines d’hospitalisation séquentielle ont concerné 2 patients. Nous notons une augmentation des hospitalisations pour décompensation psychique, puisqu’elles ont concerné 18 résidents (contre 6 en 2023), représentant 930 jours d’hospitalisation en 2024 (contre 631 jours en 2023).

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

La RA a pu bénéficier du report, sur le 1^{er} semestre, du budget non consommé en 2023, de la Conférence des financeurs « Prévenir le risque de perte d’autonomie » ; cela a permis de maintenir un programme d’activités au profit des résidents jusqu’à fin juin (sorties collectives mensuelles, médiation animale, activités physiques adaptées ...).

Le non-renouvellement de la subvention a été l’occasion de réfléchir à de nouvelles idées d’animation. Un projet de création musicale, mobilisant un collectif d’artistes-résidents réuni sur l’écriture de textes et la mise en musique sur CD, a suscité beaucoup d’intérêt. Les textes durs, souvent poétiques, révèlent les parcours et les maux d’artistes peu épargnés par la vie, de manière puissante et authentique.

Les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu en fin d’année 2023 ; 2024 constituait donc la première année pleine de fonctionnement. 3 séances se sont déroulées, durant lesquelles les représentants des résidents ont été consultés dans le cadre des actualisations du Livret d’accueil, du Règlement de fonctionnement et du Contrat de Séjour. Après relecture des documents réglementaires, le CVS a émis un avis favorable. Le CVS a aussi été force de proposition dans l’organisation des fêtes de fin d’année, en proposant de financer une partie des cadeaux grâce aux ventes de crêpes et cafés mis en place, tout au long de l’année. L’action a été un vrai succès et l’objectif a été atteint.

Les réunions des colocataires ont été réalisées régulièrement pendant l’année. Ces moments sont riches et très investis par les résidents. Nous avons pu aborder différents sujets relatifs à la vie du service et traiter, sous un angle préventif et éducatif, des problématiques rencontrées dans les logements, comme les infestations de blattes ou la surconsommation énergétique. Les résidents se sont montrés concernés et intéressés.

Nous avons déploré **un nombre important de décompensations psychiques** au cours de l’année. Le nombre d’hospitalisations a donc fortement augmenté. Il a été nécessaire de maintenir le contact avec les résidents hospitalisés, afin de prévenir le risque de rupture de parcours et de favoriser leur retour. Nous avons profité de ce contexte particulier pour rediscuter avec le CHP des délais d’hospitalisation, parfois trop longs, ou l’absence de prise en soin sur des situations qui nous paraissaient sensibles.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2025 :

- La révision du projet de service ;
- L’autoévaluation du dispositif à partir du référentiel de l’HAS ;
- Le déploiement d’OGIRYS, nouveau logiciel métier de l’OGFA.

La Résidence Accueil « Bel Horizon »

Habitat pérenne pour personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studio, T2 ou T3. Tous sont situés à **Oloron Sainte Marie**. Une équipe du CHP (Unité De Vie Sociale – UDVS), travaillant dans nos murs, nous accompagne dans la réalisation de nos activités. Nos missions sont de :

Rendre l'usager acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- par l'élaboration d'un projet d'accompagnement ;
- en lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

Favoriser l'inclusion sociale de l'usager :

- par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d'isolement ;
- en permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **20**

Sexe : **5 femmes et 15 hommes**

Moyenne d'âge : **41 ans**

Durée moyenne de séjour : **3 ans**

Taux d'occupation : **98 % hors extension et 78 % avec les 5 nouvelles places** (les 3 dernières places disponibles ont été pourvues en fin d'année 2024)



Année d'ouverture : 2018
Nombre de salariés : 2 + 1 coordinatrice et 1 responsable de pôle
Nombre de places : 20

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| **Tranches d'âge (effectif présent au 31/12/2024) : un effectif relativement « jeune »**

RA « Bel Horizon » 2024

Age	Effectif	%
18 – 24	1	6 %
25 - 49	13	76 %
50 – 59	2	12 %
60 – 69	1	6 %
Total	17	100 %

| **Une mixité générationnelle**

La moyenne d'âge est de 41 ans : plus de 50 % des résidents ont moins de 40 ans et 18 % de l'effectif ont plus de 50 ans. La mixité générationnelle, observée ces deux dernières années, se confirme aussi en 2024.

| L'insertion professionnelle pour 17 % des résidents

- 1 résident travaille en milieu protégé au sein d'un ESAT ;
- 1 personne est suivie dans le cadre du dispositif emploi accompagné ;
- 1 personne est suivie par France Travail.

| L'accompagnement d'un public plus jeune

Les trois dernières admissions concernent un public plutôt jeune, de moins de 35 ans. Son accueil nécessite de répondre à un **besoin d'étayage éducatif**, favorisant l'acquisition de compétences sociales et relationnelles, en vue d'une insertion. Il est fréquent qu'une problématique d'addiction soit présente et nécessite d'être prise en compte dans le cadre de l'accompagnement avec, notamment, l'orientation vers des partenaires spécialisés. La mise en place d'éducateurs à domicile, en complément de l'intervention de la RA, a été nécessaire en 2024 pour un résident de 19 ans.

| Une mobilité partielle mais en augmentation

5 usagers disposent du permis de conduire et, parmi eux, 3 sont véhiculés.

| Des mesures de protection pour 95 % des résidents

9 personnes sont sous curatelle renforcée ; 1 personne est sous tutelle et 7 personnes n'ont pas de mesure.

| Des personnes bénéficiant toutes de ressources stables

12 résidents disposent de l'AAH, 3 personnes perçoivent une pension d'invalidité, 1 personne perçoit, en plus de l'AAH, une rémunération d'ESAT et 1 usager est bénéficiaire du RSA.

| Des étayages nécessaires pour le maintien au domicile

50 % des personnes ont besoin d'une aide ou d'une supervision pour la réalisation des actes du quotidien ; 50 % sont autonomes et bénéficient d'une simple veille. Dans le détail :

- 8 personnes ont besoin d'une aide de l'UDVS pour la réalisation des actes du quotidien ;
- 2 résidents bénéficient d'une aide à la confection de repas ;
- 4 d'une aide au ménage ;
- 6 d'une aide aux courses ;
- 3 résidents disposent, en plus, d'une PCH.

L'équipe OGFA intervient auprès de l'ensemble des résidents pour de la stimulation au ménage.

| Les hospitalisations séquentielles comme modalité d'hospitalisation

2 personnes disposent d'hospitalisations séquentielles, à raison d'une semaine tous les 3 mois. Nous décomptons peu d'hospitalisations complètes, que ce soit pour des soins psychiques ou somatiques.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Mise en œuvre d'un programme de prévention santé (AAP Santé ARS 2024), au profit des publics de la plateforme d'Oloron

Ce programme a permis aux usagers de la RA de se mobiliser autour d'activités et d'ateliers variés tout au long de l'année :

- Actions de prévention : les conduites à risque et l'hygiène buccodentaire ;
- Activités sportives : sorties montage, randonnées et après-midi sportives ;
- Ateliers diététiques : confection de menus équilibrés et peu coûteux ;
- Atelier « jardin potager » : réalisation d'un potager de A à Z.

Dans ce cadre, de nombreux partenariats ont été noués (IFAS, Addictions France, CHP...). L'UDVS propose en sus, un atelier socio-esthétique et des activités physiques adaptées.

| La RA a pu aussi bénéficier du report sur le 1^{er} semestre du budget non consommé 2023 de la conférence des financeurs « prévenir le risque de perte d'autonomie » participant au maintien d'activités engagées en 2023 jusqu'à fin juin 2024 (sorties collectives mensuelles, médiation animale, etc.).

| Les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu en fin d'année 2023. 2024 constituait donc la première année pleine de fonctionnement. 3 séances se sont déroulées durant lesquelles les représentants des résidents ont été consultés dans le cadre des actualisations du Livret d'accueil, du Règlement de fonctionnement et du Contrat de séjour. Après relecture des documents réglementaires, le CVS a émis un avis favorable. Des sujets importants, comme la recherche de nouveaux locaux pour la plateforme, l'organisation du service suite au départ de la coordinatrice en congés maternité, ou le financement des activités ont été abordés et débattus.

| Montée en charge continue dans le cadre de l'extension obtenue en 2023
7 personnes ont été admises au cours de l'année et, parmi elles, 4 ont pu accéder à leur logement. L'entrée effective dans les appartements des 3 autres nouveaux résidents aura lieu en début d'année 2025. Les 20 places sont donc à ce jour pourvues. Les entrées ont été contre balancées par 2 sorties, l'une pour accéder à un logement privé, l'autre constitue une rupture de parcours avec un retour à la rue de la personne.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2025 :

- La révision du projet de service ;
- L'autoévaluation du dispositif à partir du référentiel de l'HAS ;
- Le déploiement d'OGIRYS, nouveau logiciel métier de l'OGFA.

La Résidence Accueil « Sanchette »

Habitat pérenne pour personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studio, T2 ou T3. Ces logements sont situés sur la **commune d’Orthez**. Ses missions sont de :

Rendre l’usager acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l’OGFA et le CHP ;
- par l’élaboration d’un projet d’accompagnement ;
- en lui proposant un espace d’expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service.

Favoriser l’inclusion sociale de l’usager :

- par l’accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d’isolement ;
- en permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux ;

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l’équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D’ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **10**
Sexe : **2** femmes et **8** hommes
Moyenne d’âge : **46 ans**
Durée moyenne de séjour : **3 ans**
Taux d’occupation : **97 %**



Année d’ouverture : 2020
Nombre de salariés : 2 + 1 coordinatrice et 1 responsable de pôle
Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| **Tranches d’âge (effectif présent au 31/12/2024): une résidence intergénérationnelle**

RA SANCHETTE 2024

Age	Effectif	%
18 - 24	1	11 %
25 - 49	4	44 %
50 - 59	2	22,5 %
60 - 69	2	22,5 %
Total	9	100 %

| Une mixité générationnelle

La moyenne d’âge est de 46 ans. L’âge médiant est de l’ordre des 50 ans, ce qui témoigne de la mixité générationnelle du dispositif.
2 résidents ont plus de 60 ans et 3 demeurent dans la tranche des 18 – 39 ans.

| Des situations professionnelles diverses

2 résidents ont atteint l’âge de la retraite.
Parmi le public en âge de travailler, 1 résident occupe un emploi dans le milieu ordinaire, 1 autre a réussi une formation en alternance et 1 dernier fait du bénévolat de manière active, à la Croix-Rouge.

| La mobilité, une exception

4 usagers disposent du permis de conduire, mais une seule personne bénéficie d’une voiture.

| Des mesures de protection pour 2/3 des résidents

7 personnes sont sous curatelle renforcée, 1 personne bénéficie d’une mesure de tutelle. 1 personne ne dispose pas de mesure.

| Des personnes bénéficiant toutes de ressources stables

7 résidents disposent de l’AAH, 1 personne perçoit, en plus, une pension d’invalidité et 1 personne touche une pension de retraite.

| Un important suivi psychique

Tous ont un suivi au CMP et 4 d’entre eux bénéficient, en supplément, d’une prise en charge en hôpital de jour, dans le cadre d’activités thérapeutiques.

| L’absence d’UDVS, compensée par les professionnelles de la RA dans les actes de la vie quotidienne

La quasi-totalité des résidents doit gérer seule les tâches du quotidien (entretien du logement, hygiène et confection de repas). Les professionnelles de la RA interviennent en soutien des usagers et s’assurent que leurs conditions de vie ne se dégradent pas. Elles réalisent, si nécessaire, un travail de stimulation au ménage. Enfin, un accompagnement véhiculé aux rendez-vous médicaux et aux courses a lieu 2 fois par semaine. Il y a peu de transports en commun et les résidents peuvent présenter des difficultés à se déplacer, liées à l’âge ou à des problèmes somatiques.

| Des liens renforcés avec le CMP et l’hôpital de jour

Les échanges avec le CMP sont fréquents, notamment avec l’infirmière en pratique avancée et l’infirmière de territoire, qui apportent aux professionnelles de la RA leurs éclairages pour une meilleure compréhension des situations. Nous poursuivons nos rencontres bimensuelles avec le psychiatre, le cadre de santé et l’équipe soignante, dans un souci de coordination. Des contacts avec l’hôpital de jour ont aussi lieu de manière courante et permettent d’échanger sur l’évolution des résidents.

| Le GEM « Les Couleurs du Temps » comme lieu ressource

8 résidents sur les 10 sont adhérents du GEM qu’ils fréquentent de manière régulière.

| Un départ en fin d’année et une entrée effective en janvier 2025

En fin d’année 2024, un résident a quitté le dispositif pour intégrer un EHPAD. Une commission d’admission a eu lieu au mois de décembre, permettant de valider l’entrée d’un nouveau résident, effective au mois de janvier 2025. Deux usagers ont pu nous faire part de leur projet de partir vivre en logement autonome dans l’année à venir.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Un nouvel espace collectif au profit des résidents a été réalisé au sein de RA. Après de nombreux mois de travaux, les locaux sont accessibles et prêts à accueillir des temps d’animation et les prochaines réunions du CVS. Il est déjà bien investi et aménagé. L’ancienne salle collective a retrouvé sa première vocation, à savoir un logement. Celui-ci, étant plus accessible (situé en rez-de-jardin), est occupé aujourd’hui par une résidente en perte de mobilité suite.

La RA a pu bénéficier du report sur le 1^{er} semestre, du budget non consommé en 2023, de la Conférence des financeurs « Prévenir le risque de perte d’autonomie » ; cela a permis de maintenir un programme d’activités au profit des résidents jusqu’à fin juin 2024 (sorties collectives mensuelles, médiation animale, sport adapté, etc.).

Au cours de l’année 2024, plusieurs résidents ont eu des problèmes de santé lourds, diminuant leurs capacités physiques et leur autonomie (opérations, fractures et autres pathologies). Cela a eu pour effet d’intensifier les prises en charge médicales et donc les conduites au rendez-vous par les professionnelles. L’équipe est davantage mise à contribution dans le cadre des courses, pour porter les provisions par exemple, et réalise davantage de tâches de manutention dans les logements, pour compenser les difficultés des résidents. C’est parfois une source d’inquiétude supplémentaire pour les résidents, qui peuvent avoir conscience de perdre en autonomie.

Les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu en fin d’année 2023. 2024 constituait donc la première année pleine de fonctionnement. 3 séances se sont déroulées, durant lesquelles les représentants des résidents ont été consultés dans le cadre des actualisations du Livret d’Accueil, du Règlement de Fonctionnement et du Contrat de Séjour. Après relecture des documents réglementaires, le CVS a émis un avis favorable. Des sujets importants comme la sécurisation de la voie publique devant la RA, l’organisation du service suite au départ de la coordinatrice en congés maternité et le financement des activités ont été abordés et débattus.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2025 :

- La révision du projet de service ;
- L’autoévaluation du dispositif à partir du référentiel de l’HAS ;
- Le déploiement d’OGIRYS, nouveau logiciel métier de l’OGFA.

PÔLE MIGRANTS

Le Pôle Migrants a été créé au début des années 2000 et a connu, depuis, une forte croissance, devenant le Pôle de l'OGFA accompagnant le plus grand nombre de résidents.

Les évolutions de ce Pôle sont liées à l'actualité internationale et aux crises qu'elle connaît, ainsi qu'aux engagements pris par l'Etat français, signataire de la convention de Genève.

L'OGFA a décidé de s'engager pleinement dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile dès 2002, avec l'ouverture de places CADA et d'HUDA. Ces places ont d'abord été ouvertes sur l'agglomération paloise, puis ont été étendues aux territoires d'Oloron et d'Orthez.

En 2018, l'OGFA a créé un Centre Provisoire d'Hébergement, s'inscrivant ainsi dans l'accompagnement de personnes réfugiées. En 2022, l'accompagnement des familles ukrainiennes est confié, par l'Etat, à trois associations du territoire, dont l'OGFA pour la zone de Pau et une partie de son agglomération. Une petite partie de ces familles sont toujours accompagnées en 2024.



66 | CADA

68 | HUDA

70 | Parcours Sortie de Prostitution (PSP)

72 | CPH

74 | Accompagnement Ukraine

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

Dispositif d'hébergement et
d'accompagnement

MISSION DU SERVICE

Le CADA a pour mission d'offrir un hébergement, une aide administrative pour préparer sa demande d'asile et un accompagnement social, aux personnes orientées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Ces personnes ont fui un conflit armé ou une persécution liée à leur appartenance politique, ethnique ou religieuse, et sollicitent la protection de l'État français.

Les travailleurs sociaux aident les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides), l'agence indépendante qui décidera si elles obtiendront ou non l'asile. Ils travaillent avec elles leur récit de vie et mettent en place la traduction de documents du pays d'origine.

Parallèlement, les salariés proposent un accompagnement global aux personnes accueillies : accès aux soins médicaux, scolarisation des enfants, orientation pour l'apprentissage du français, etc. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, de l'OFPRA ou de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, s'ils avaient fait appel), le CADA les aide à préparer leur départ.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : **412** (réparties en 216 ménages)

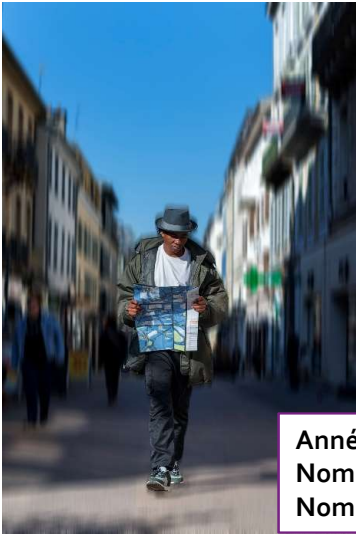
Sexe : **50,5 % de femmes** et 49,5 % d'hommes

Âge : 27 % de mineurs ; 15 % de 18-25 ans ; **44 % de 26-44 ans** et 13 % de 45 ans et plus.

Durée moyenne de séjour : **18 mois** et **Taux d'occupation** : 90

Principales nationalités : **Afghanistan 9,5 %** ; Venezuela 7,5 % ; Côte d'Ivoire 6 % ; République démocratique du Congo 5,5 % et Congo-Brazzaville 5 %, sur **53 nationalités** !

Taux de protection : 59 % des personnes ont obtenu une réponse positive à leur demande d'asile.



Année d'ouverture : 2002
Nombre de salariés : 22 ETP
Nombre de places : 302

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Pour la première fois, les femmes majoritaires

2024 sera l'année où, pour la première fois dans l'histoire de notre CADA, nous avons accueilli plus de femmes (50,5 %) que d'hommes. Cela concrétise une tendance de fond, observée depuis plusieurs années. Pour nous adapter à leurs besoins spécifiques, nous avons, par exemple, orienté plusieurs femmes francophones vers un groupe de parole au Planning Familial pour un échange sur la santé sexuelle et affective.

| Une augmentation des départs de réfugiés chez des proches, sans relogement pérenne

152 personnes sont sorties du CADA en 2024. Parmi elles, 44 % sont des personnes reconnues réfugiées, dont **51 % sont sorties vers un logement en HLM**, 17 % vers un CPH (hébergement associatif dédié aux réfugiés vulnérables), 10 % vers de l'hébergement d'urgence ou autre dispositif d'insertion (CHRS, CPHU, CMF), 10 % vers des solutions individuelles, 7 % vers du parc privé et 1,5 % vers un dispositif d'appartement thérapeutique. L'importance de ces 10 % sorties vers des solutions personnelles (chez des amis, un conjoint...) peut s'expliquer par les taux de participation financière élevés, imposés au niveau national depuis 2023 aux réfugiés statutaires ayant dépassé le délai légal des 6 mois après le statut pour quitter le CADA. Des usagers nous ont expliqué hâter leur départ, en raison de leur difficulté à régler leur contribution.

| **Une hausse des sorties non conventionnelles**

18 personnes ont fait appel à l'Aide au Retour Volontaire (ARV) vers leur pays d'origine, organisée par l'OFII : cela représente 27 % des personnes ayant eu une réponse définitive négative, contre 9 % en 2023 et 0 % en 2022.

Par ailleurs, 6 personnes ont pu sortir en HLM car elles ont bénéficié d'une régularisation, en tant que parent d'enfant réfugié ou suite à l'obtention d'un titre de séjour pour soins. Deux personnes ont trouvé un hébergement d'urgence (à Paris pour l'une et à la Halte Amitié de l'OGFA, à Pau, pour une autre). Par ailleurs, sur la totalité des 152 sorties de l'année, **13 personnes sont parties volontairement, en cours de procédure**. Ce chiffre inhabituel nous semble important. Nous faisons l'hypothèse que plusieurs personnes ont supposé, avec notre travail commun autour de la procédure de demande d'asile, qu'elles risquaient de ne pas obtenir de protection et ont préféré anticiper un autre projet.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| **Le développement du secteur d'Orthez et de Mourenx**

En 2024, nous avons accompagné 59 personnes sur ces deux territoires, qui comptent désormais 37 places ouvertes. Cela nous a conduit à renforcer notre partenariat à Orthez et à développer celui avec la ville de Mourenx. Tout au long de l'année, nous avons régulièrement rencontré les mairies et les différents partenaires, lors de comités de pilotage réunissant les principaux acteurs du territoire. Cette dynamique nous a permis d'être identifiés et de mieux orienter les familles vers les dispositifs locaux proposés. Pour 2025, plusieurs projets sont en cours sur les deux territoires, notamment autour de la mobilité et du lien social.

| **Une nouvelle formule de Projet d'accompagnement individualisé**

Entre mars et juin 2024, un travail « Qualité » a été mené, afin de redynamiser le temps de « contrat », moment fondamental de l'accompagnement. L'objectif était de laisser, encore plus, la parole aux résidents. Un nouveau nom a été adopté : « Projet d'Accompagnement », au lieu de « contrat », et un nouveau support a été élaboré.

Nous avons défini une nouvelle rythmicité, introduisant des temps de bilans intermédiaires, entre chaque projet d'accompagnement, sans coordinatrice, et prévoyant une fréquence plus soutenue, après l'obtention d'une protection internationale.

Nous avons, enfin, créé un modèle de projet dédié aux « personnes en présence indue », qui se concentre uniquement sur les domaines directement liés au relogement des réfugiés statutaires (démarches de sortie, insertion professionnelle).

Un bilan de cette nouvelle formule sera réalisé en 2025.

| **Un travail sur la gestion des risques pour usagers comme salariés**

Le traitement de trois « événements indésirables » sérieux a été réalisé après l'auto-agression au couteau d'un usager dans nos locaux, les insultes d'un partenaire auprès d'un agent d'accueil et les menaces verbales d'un usager envers une référente sociale. Autour des salariés témoins des événements et de la responsable Qualité, nous avons analysé les faits, cherché des axes de prévention et nous sommes assurés de l'état psychique des victimes.

| **Des événements festifs et conviviaux**

Les associations investies dans l'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés du département se sont réunies dans le but d'organiser un événement en faveur de la journée mondiale des réfugiés. Une soixantaine d'usagers et travailleurs sociaux ont participé à cet événement convivial, qui s'est déroulé au pôle Laherrère, le 20 juin 2024. Cette journée était l'occasion de se rencontrer et d'échanger autour du parcours migratoire.

Les participants ont réalisé une fresque commune qui sera accrochée, l'année prochaine, lors de cette même journée.

Par ailleurs, grâce à des liens privilégiés avec nos partenaires, des activités estivales de pleine nature ont été proposées aux usagers de Pau et d'Oloron. Des petits groupes ont été constitués pour profiter d'une initiation à la pratique du paddle et du kayak avec le club de Jurançon, et découvrir la faune et la flore présentes à Gourette avec un guide de montagne.

La musique a été au cœur des activités proposées, avec une sortie au festival de Jazz à Marciac. Enfin, le CADA a invité les usagers pour célébrer les fêtes de fin d'année. Les usagers d'Oloron se sont réunis autour d'un goûter qu'ils avaient eux-mêmes préparé le matin et d'une activité artistique consistant à réaliser son autoportrait. À Pau, les festivités se sont déroulées au pôle Laherrère, avec l'exposition des œuvres des participants au projet d'Art-thérapie et la venue d'un groupe de musique du monde.

PERSPECTIVES

Le début de l'année 2025 a été marqué par une série de mises en demeure préfectorales de quitter l'hébergement, pour plusieurs ménages n'ayant pas respecté l'injonction de sortie. De manière exceptionnelle, par rapport aux années précédentes, 7 ménages, réfugiés statutaires comme déboutés, se sont maintenus sans droit dans un appartement CADA en 2024. Nous serons attentifs à ce chiffre en 2025, ainsi qu'aux conséquences des mises en demeure.

Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

Dispositif d'accompagnement pour demandeurs d'asile

MISSION DU SERVICE

L'HUDA est un dispositif d'urgence, qui vise à procurer un hébergement digne à tout demandeur d'asile, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle il se trouve et ce, jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse définitive de l'État. Si les résidents relèvent d'une procédure d'asile en France, et non dans un autre pays européen (règlement « Dublin »), les travailleurs sociaux ont pour mission d'aider les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), instance qui décidera s'ils obtiennent ou non une protection en France. L'équipe réalise aussi l'accompagnement au recours, auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, la Cour d'appel). Il s'agit de faire le récit des persécutions subies et d'aider à la traduction d'éventuels documents du pays d'origine. Les personnes placées en procédure Dublin sont informées de leurs droits et guidées dans leurs démarches spécifiques. Parallèlement, l'équipe HUDA accompagne les demandeurs d'asile dans leur accès à des soins médicaux et à la scolarisation des enfants. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, ou une décision de transfert « Dublin » vers un autre pays, le service les aide à préparer leur sortie de notre association, en les informant de leurs possibilités.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : **121**, réparties en **77 ménages**

Sexe : 39,5 % de femmes et **59,5 % d'hommes**

Âge : 0-18 ans = 25 % / 18-25 ans = 21,5 % / **26-44 ans = 43 %** / 45 ans et plus = 10,5 %

Durée moyenne de séjour : **21 mois**

Taux d'occupation : 88 %

5 principales nationalités : Afghanistan (18 %), Côte d'Ivoire (15 %), Mauritanie (12,5 %), Guinée (10 %) et Mongolie (6 %) sur **24 nationalités au total**.



Année d'ouverture : de 2002 à 2016, et depuis 2019

Nombre d'ETP : 4,5

Nombre de places : 90

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des transferts effectifs plus nombreux, dans le cadre de la procédure « Dublin »

Un demandeur d'asile, qui a laissé ses empreintes à une administration du premier pays de l'Union européenne qu'il a traversé, doit y retourner, même s'il ne souhaitait pas s'y établir : c'est le règlement « Dublin ».

En 2024, on dénombre une hausse des transfert effectifs vers ce premier pays traversé, avec notamment **6 transferts réalisés vers le Portugal ou l'Espagne**, contre 0 l'an passé. Cela représente 27.2 % des personnes entrées à l'HUDA en procédure Dublin. Ce chiffre attire notre attention car il y a eu, **en parallèle, une baisse des entrées dans le service, de personnes en procédure Dublin, passant de 94 % en 2023 à 73 % en 2024.**

Les transferts effectifs ont démarré durant le second semestre 2024 avec, pour la première fois depuis l'ouverture du service, un **transfert d'une famille** (une femme seule avec plusieurs enfants). Les ménages concernés ont accepté de repartir dans cet autre pays de l'Union, sans connaissance spécifique sur les modalités de dépôt de leur future demande d'asile (à ce jour, aucune information ne leur est communiquée en amont et aucun service d'État ne les attend à l'aéroport d'arrivée pour les prendre en charge ou les orienter). Ce changement impacte la pratique des référents sociaux, qui informent désormais davantage sur les conditions d'accueil dans les pays de renvoi, afin d'accompagner au mieux les personnes en procédure Dublin lorsqu'une possibilité de transfert se précise.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| La démarche Qualité dynamisée

Tout au long de l'année, l'équipe du Pôle Migrants a travaillé sur plusieurs pistes du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ). Cela a permis de renouer avec les enjeux de **participation des usagers**, dans le cadre des réunions des résidents. En effet, au mois de juillet, l'équipe a organisé une réunion à destination des usagers CADA et HUDA de Pau, au Centre Social de la Pépinière. Cela a permis d'échanger autour des enjeux de l'association, ainsi que sur les différents loisirs et projets portés par le pôle Migrants, comme l'Art-Thérapie ou les ateliers Alimentation.

L'équipe a également travaillé sur différents supports, tels que le projet de service HUDA. Enfin, **l'amélioration des conditions de travail de l'équipe a fait l'objet d'un suivi et de plusieurs réalisations** suite à un séminaire sur la Qualité de vie au Travail en 2023 : changement des téléphones mobiles standard pour des smartphones, mise en place de co-références pour des situations complexes, mise en place d'un bureau dédié PMR au rez-de-chaussée, lancement d'un programme de changement des néons en LED, peinture et rénovation de l'espace d'accueil, etc.

| L'arrivée dans l'équipe d'une Aidante Éducative à Domicile

Nous avons créé un nouveau métier au sein de l'équipe, pour **soutenir les collègues dans des missions dédiées au logement**. Cette nouvelle collègue a pour missions d'aider les ménages les plus en difficultés, à comprendre les attendus de l'entretien d'un appartement autonome, à s'équiper des bons produits, à respecter un planning et à communiquer en cas de colocation, ou encore à se familiariser avec l'environnement de son quartier. Les personnes repérées peuvent être des personnes en situation de handicap ou n'ayant jamais géré seules un logement ou, encore, ayant des difficultés dans l'articulation avec le voisinage. Son **intervention auprès d'une dizaine de ménages en quelques mois** a déjà permis à plusieurs usagers de se sentir plus à l'aise dans l'appréhension de leur environnement et de leurs obligations.

L'aidante éducative à domicile pourra par la suite réaliser des ateliers en petits groupes sur les économies d'énergie, par exemple, et participer aux ateliers alimentation, afin d'élargir son soutien sur ce volet.

| Le recul du partenaire AGIR et nos adaptations

Depuis le printemps 2023, le programme AGIR était le guichet unique, sans hébergement, pour aider les réfugiés à se reloger et à s'insérer professionnellement. Une coupe budgétaire a vu les entrées dans le programme s'arrêter en juillet 2024 ; elles n'ont pas repris à ce jour. En six mois, ce sont environ 25 ménages qui ont entamé leur nouvelle vie protégée en France, sans bénéficier de ce dispositif. **Notre équipe a donc commencé à renforcer ses compétences sur le relogement**, en renouant avec certains partenaires, en apprenant en détails les étapes d'ouvertures des compteurs de fluides et autres assurances à la prise d'un logement, ou en se remémorant les différentes aides à l'installation que les usagers peuvent solliciter.

| La mise en œuvre de la nouvelle Loi Immigration

La loi immigration et asile, promulguée le 26 janvier 2024, a entraîné quelques changements dans le domaine de l'asile, auxquels l'équipe a dû s'adapter, sans que nos missions soient fortement impactées. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2024, une chambre territoriale de la Cour d'appel (CNDA), située à Bordeaux, est compétente pour accueillir les recours de certains demandeurs d'asile. Une partie des dossiers continuera toutefois d'être instruite sur Montreuil, en raison de la situation géopolitique particulièrement complexe ou de la rareté de la langue du demandeur. De plus, dans un souci d'accélérer l'instruction des demandes, la formation en juge unique devient le principe, au lieu de trois juges précédemment. En ce qui concerne les conditions matérielles d'accueil (hébergement et allocation) des demandeurs d'asile, la loi prévoit la suppression de l'allocation dans plusieurs situations, notamment le défaut de réponse aux administrations par l'utilisateur ou les abandons du lieu d'hébergement. Le sens global de la loi va vers une restriction des droits des demandeurs ; cela amène notre équipe à faire de la prévention sur les différents délais administratifs ou, encore, sur les risques de pertes de titres de séjour, dans le cas d'un « trouble à l'ordre public » défini de manière assez floue, par exemple.

PERSPECTIVES

Le début 2025 a été marqué par la fermeture de 15 places sur 90, à la demande des autorités, dans le cadre d'économies réalisées partout dans le secteur asile. Aucun usager n'a été mis dehors : nous avons profité de la vacance de certaines places pour les fermer et avons orienté plusieurs personnes sur une nouvelle résidence sociale, dédiée aux réfugiés statutaires, qui ouvrirait à ce moment-là. C'est la première fois depuis l'ouverture du premier dispositif pour migrants de l'OGFA en 2002 que nous sommes amenés à fermer des places. Cela représente un bouleversement pour les équipes et l'association.

Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)

Hébergement et accompagnement

MISSION DU SERVICE

Le Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) est une composante de la Loi du 13 avril 2016 « visant à **renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées** ». Il s'agit d'un accompagnement global et personnalisé (insertion sociale et professionnelle, accès à un logement et à des soins, etc.), offert à toute personne majeure, victime de prostitution, de proxénétisme ou d'exploitation sexuelle, dont le dossier aura été accepté par une Commission départementale présidée par le Préfet. Le PSP ouvre droit à l'obtention d'un titre de séjour d'au moins six mois pour les personnes étrangères, renouvelable au maximum trois fois, et à une allocation spécifique (l'AFIS) d'environ 343 € mensuels pour une personne seule, en l'absence d'autres revenus.

L'OGFA est l'association départementale agréée depuis 2018. Elle est chargée de centraliser les demandes, de présenter les dossiers lors des Commissions et de coanimer le réseau. Elle facilite l'entrée en hébergement d'urgence pour les postulantes se trouvant à la rue, grâce à trois places fléchées vers l'HU, et en CHRS pour les personnes ayant intégré le parcours. Des places ont ainsi été contractualisées dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre l'OGFA et l'Etat.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Nombre **de personnes accueillies** : **23 femmes** accompagnées (dont 7 entrées et 12 sorties)
Âge moyen : **32 ans**
Durée moyenne d'accompagnement sur 2023 et 2024 :
- De 0 à 6 mois : 5 personnes ;
 - De 6 à 12 mois : 5 personnes ;
 - **De 12 à 18 mois : 12 personnes ;**
 - **De 18 à 24 mois : 12 personnes.**



Année d'ouverture : 2018
Nombre de salariés : 0,5 ETP
Nombre de personnes accompagnées en 2024 : 23

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Nationalités : 14 sont nigérianes, 3 congolaises, 2 camerounaises, 2 angolaises, 1 ivoirienne et 1 Malienne. **La grande majorité des femmes est donc d'origine nigériane, ce qui reflète une réalité nationale.**

Composition familiale : Sur les 23 femmes accompagnées durant l'année 2024, **18 sont célibataires avec ou sans enfants**, pour seulement 5 femmes vivant en couple avec des enfants.

Situation administrative : Toutes les personnes qui entrent dans le PSP obtiennent une APS (Autorisation Provisoire de Séjour). Par ailleurs, 4 ont également obtenu un statut de réfugié, 6 ont obtenu un titre de séjour Vie Privée et Familiale et 1 a obtenu un titre de séjour de parent d'enfant européen.

Dès que les femmes intègrent le PSP, elles font preuve d'une grande volonté pour s'insérer. **Neuf des femmes se sont engagées dans des formations** : 2 d'entre elles ont suivi une formation avec le CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires), tandis qu'1 autre est en CAP restauration, 1 en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) avec la Mission Locale, 1 en formation technicienne de surface, 1 en formation agent de service médico-social et 1 autre en formation de préparation de compétences. En outre, 2 d'entre elles suivent des cours pour améliorer leur maîtrise du français.

Huit femmes ont pu accéder à un l'emploi : 1 est en CDI auxiliaire de vie en EHPAD, 3 sont en CDD comme femme de chambre, 1 est agent d'entretien pour la ville de PAU, 1 est agent d'entretien en contrat d'inclusion, 1 est femme de ménage à temps partiel et 1 est en contrat d'inclusion avec le Relais 64. Au cours de l'année, certaines femmes ont pu intégrer plusieurs dispositifs et/ ou accéder à l'emploi par la suite.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Le 01/01/2024 dans le cadre de la signature d'un CPOM spécifique sur le PSP, une subvention de trois ans a été accordée; elle a permis la **création d'un poste à mi-temps d'une référente départementale PSP**. Ce poste a pour mission d'instruire des dossiers qui n'ont aucune structure instructrice (ce qui fut le cas pour 1 dossier en 2024) et d'instruire des dossiers de demande d'entrée, afin de ne pas alourdir la charge de travail des autres référents PSP de l'OGFA.

La référente départementale, accueille et oriente les personnes en situation de prostitution, apporte un soutien aux structures et partenaires extérieurs sur des situations individuelles. En outre, elle propose aussi un soutien technique aux référentes PSP du département et coordonne les différentes référentes du réseau. Elle participe à toutes les commissions PSP.

| La référente départementale est intervenue en 2024 sur l'ensemble des services de l'OGFA, ainsi qu'au PRADHA, afin de **sensibiliser les professionnels à la prostitution**. Ces interventions ont permis d'apporter un regard nouveau sur certaines situations qu'ils rencontrent.

| Le 25 novembre 2024, la composition de la commission PSP a changé ; suite à ce changement de commission les critères d'entrée et de renouvellement du PSP ont eux-mêmes étaient impactés (nécessité ou non d'un dépôt de plainte, par exemple).

| Sur les deux dernières années, 13 personnes accompagnées dans un PSP ont pu faire un **dépôt de plainte**, ce qui a entraîné des rapprochements avec l'APAVIM pour faciliter ces démarches.

| En 2024, nous avons instruit, pour la première fois depuis que l'OGFA a l'agrément PSP, **3 dossiers pour des hommes, dont une personne transgenre**. Les dossiers seront présentés lors de commissions en 2025.

| **Le partenariat avec le Planning familial a favorisé la création d'un groupe de paroles** destiné aux femmes dans le PSP et aux femmes en demande d'asile. Quatre temps, aux mois de novembre et décembre, ont été réalisés. Les femmes ont pu repérer le lieu, prendre des rendez-vous gynécologiques et exprimer le souhait de s'investir comme militantes et/ ou bénévoles, pour certaines d'entre elles ! Elles ont pu rencontrer des femmes d'autres structures et créer du lien social. Enfin, dans le cadre de la **semaine des violences faites aux femmes**, la référente départementale PSP est intervenue le 27 novembre auprès d'un groupe d'étudiants de l'Institut du Travail Social de PAU.

PERSPECTIVES

Pour l'année 2025, nous souhaitons :

- Reconduire des ateliers de « **groupe de paroles** » avec le Planning Familial ;
- Perpétuer le **partenariat** avec l'APAVIM, association d'aides aux victimes, pour accompagner les femmes lors de leur dépôt de plainte ;
- Poursuivre et élargir le partenariat avec d'autres structures et/ ou associations sur tout le département ;
- **Enrichir et continuer de diffuser le Kit d'accompagnement** à l'ensemble des référentes PSP des différentes structures et/ ou associations ;
- **Étendre la sensibilisation à la prostitution sur le département** aux différentes structures et/ ou associations ;
- Intervenir auprès des étudiants en formation et des futurs professionnels dans le secteur médico-social ;
- **Poursuivre les accompagnements** des femmes entrées dans le PSP ;
- **Continuer d'instruire des dossiers de demandes d'entrée** pour des personnes hébergées au sein de l'association et celles ne bénéficiant d'aucunes structures instructrices ;

Le Centre Provisoire d'Hébergement

Centre d'Hébergement et de Réinsertion
Sociale pour personnes réfugiées

MISSION DU SERVICE

Le CPH a la qualité de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Sur décision de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), le service prend en charge des familles, des couples, avec ou sans enfants, et des personnes isolées, qui ont été repérés comme ayant davantage besoin de temps d'hébergement et d'accompagnement, avant de pouvoir vivre de façon autonome en France. Cette prise en charge de 9 mois peut être, exceptionnellement, prolongée pour 3 mois.

Le CPH a pour finalité d'aider les personnes à s'intégrer progressivement dans la société française, tant sur les plans administratifs, que sociaux et économiques. L'équipe réalise un accompagnement social global personnalisé : accès aux droits civiques et sociaux, à la vie sociale, à l'apprentissage linguistique ; sortie vers un hébergement ou un logement ; accompagnement vers l'accès aux soins et la santé et insertion professionnelle. Les salariés peuvent aussi fournir une aide dans les actes de la vie quotidienne et soutenir les résidents dans leur parentalité, selon les besoins de chacun.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 96 personnes

Sexe : 35 femmes ; 61 hommes

Âge :

- 0 - 18 ans : 31 personnes ;
- 18 - 25 ans : 23 personnes ;
- **25 – 45 ans : 36 personnes ;**
- 45 ans et+ : 6 personnes.

Durée moyenne de séjour : 17 mois

Taux d'occupation : 97,92 %



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP : 3,5

Nombre de places : 50 (32 à Pau et 18 à Orthez)

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des personnes au profil diversifié

16 nationalités ont été accompagnées par notre service en 2024. **31 % des personnes accueillies sont originaires d'Afghanistan**, 10,5 % du Nigéria, 7,6 % de Somalie, 6 % de Russie et 5 % du Venezuela et d'Albanie. **34,5 % sont des personnes isolées**, dont 6 % sont âgées de moins de 25 ans.

Cette année, suite à **2 réunifications familiales**, 8 personnes ont pu rejoindre leur famille au CPH.

| L'insertion professionnelle, une priorité nécessitant un fort partenariat

La demande d'insertion professionnelle est une priorité fréquemment exprimée par les résidents du CPH. Répondre à cette demande et y apporter un accompagnement efficace nécessitent une connaissance approfondie et une coordination précise avec les dispositifs existants, afin de permettre, pas à pas, l'atteinte de cet objectif. Cependant, les personnes bénéficiant du statut de réfugié rencontrent de nombreux obstacles dans leur parcours d'intégration professionnelle. **L'absence de titre de séjour constitue l'un des freins majeurs**, les privant de la possibilité d'accéder aux formations nécessaires. **Les délais d'obtention de ce titre, qui ne cessent de s'allonger**, retardent considérablement le démarrage de leurs projets professionnels. En conséquence, alors qu'en 2022, 59 % des résidents quittaient le CPH avec un emploi, en **2023, 31 % des résidents étaient en situation d'emploi ou engagés dans une formation à leur sortie du service et 37 % en 2024**. Cette baisse significative, ces deux dernières années est directement imputable aux difficultés accrues pour obtenir un titre de séjour.

| Santé Psychique : La poursuite du voyage vers la guérison à travers l'Art Thérapie

Les personnes que nous accompagnons sont souvent freinées par le traumatisme de l'exil, se manifestant par des troubles du sommeil, des difficultés de mémorisation ou de la dépression. Toutefois, elles sont généralement réticentes aux soins thérapeutiques classiques. Pour répondre à cette problématique, le Pôle Migrants a mis en place un projet d'art-thérapie, financé par la Fondation de France, pour les années 2023 et 2024. Ces séances, proposées à Pau, Oloron et Orthez, visent à améliorer leur santé et à encourager une prise de conscience qui facilite une poursuite des soins. 8 résidents du CPH en ont bénéficié en 2024.

| La poursuite de l'implantation et du partenariat sur le territoire

Depuis 2019, l'OGFA s'est implanté à Orthez, réunissant sur sa plateforme : un CADA de 37 places, un CPH de 18 places, un service pour Mineurs Non Accompagnés de 22 places et une Résidence Accueil de 10 places. Cette présence locale, renforcée par des partenariats actifs (Mairie, CLSPD, réseau parentalité, etc.), favorise notre développement et l'intégration des réfugiés. Les résidents y trouvent non seulement des opportunités de relogement et d'emploi, mais aussi une solidarité entre pairs, qui facilite leur installation. Cette dynamique collective permet la transmission de repères, instaure un sentiment de sécurité et facilite l'intégration.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Les délais d'obtention d'un titre de séjour qui se rallongent

La situation concernant l'obtention du titre de séjour est toujours aussi contraignante, prolongeant ainsi les délais administratifs. Pour les personnes de moins de 25 ans, cette attente se traduit par l'impossibilité de bénéficier de l'allocation financière de la Mission Locale et par des difficultés d'accès aux formations. Ces retards administratifs, ainsi que les délais plus longs pour signer le Contrat d'Intégration Républicaine et commencer les cours de français, se traduisent par une **perte de temps significative, aggravant les délais de prise en charge des personnes en CPH.**

À cela s'ajoutent les **difficultés entraînées par la dématérialisation des procédures**, comme la plateforme de l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France). Les dysfonctionnements du site, toujours présents, entraînent là aussi des retards pour l'obtention du titre de séjour.

| Mettre à profit ce temps d'attente

Pour pallier les délais administratifs, **l'équipe encourage les résidents à s'impliquer dans diverses activités**, telles que l'apprentissage de la langue et des activités sportives, culturelles ou bénévoles. Ces initiatives, soutenues par des partenariats locaux, visent à renforcer la maîtrise du français, élargir le réseau social, tisser des liens et découvrir le territoire. Ces engagements favorisent une dynamique positive et consolident le parcours d'intégration des réfugiés.

| Garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous, indépendamment de la langue parlée

La question de la santé reste un défi majeur pour les réfugiés. La multiplicité de nos actions de communication et notre collaboration avec les différentes associations du territoire, nous ont permis de nous unir, afin de faire remonter plus stratégiquement les problématiques d'accès à la santé et à l'interprétariat. A ce jour nous constatons une amélioration des prises en charge en CMP, avec des délais d'attente d'environ 2 mois au lieu de 8. Notre partenariat avec la CPAM nous permet également de trouver des solutions ponctuelles pour des médecins référents, lors de pathologies chroniques notamment. Dans l'ensemble, l'accès aux soins reste très difficile, mais nous avons pu percevoir des améliorations, qui nous encouragent à poursuivre nos liens partenariaux, ainsi que nos actions.

PERSPECTIVES

| Une politique nécessitant des délais de prise en charge plus courts, afin de désengorger les CADA.

Les CPH jouent un rôle crucial en soutenant les réfugiés les plus fragiles dans leur transition vers une vie indépendante et intégrée en France, en leur offrant les outils essentiels pour reconstruire leur avenir dans de bonnes conditions. Cependant, au-delà des freins administratifs qui rallongent les délais de prise en charge, chaque personne a des capacités d'intégration différentes. Le traumatisme de l'exil, le choc culturel et les deuils traversés sont autant d'obstacles à surmonter, pour permettre à chacun de reconstruire sa vie. Cette année, la durée moyenne de séjour dans notre CPH est de 17 mois, alors qu'elle est supposée être de 12 mois. Toutefois, malgré un accompagnement soutenu, tous n'ont pas les ressources psychologiques et intellectuelles pour atteindre l'autonomie nécessaire en un an. Malgré ce constat, notre perspective 2025 sera de trouver des leviers supplémentaires, afin de raccourcir ces délais sans faillir à la qualité de notre prise en charge.

Le Service Accompagnement Ukraine

Hébergement et un accompagnement de ménages ukrainiens

MISSION DU SERVICE

Après la gestion des arrivées de déplacés ukrainiens sur notre territoire, chez des hébergeurs citoyens principalement, en 2022 et 2023, 2024 fut essentiellement axé sur le portage d'un dispositif d'Inter Médiation Locative (IML).

Le service IML a pour mission d'accompagner les usagers dans les missions suivantes :

- La gestion budgétaire et les démarches administratives ;
- La gestion du quotidien dans le logement : fonctionnement des éléments techniques, notamment ;
- La connaissance des droits et devoirs des locataires : paiement du loyer et des charges, par exemple ;
- Le respect de l'usage prévu du logement, la prise en charge de l'entretien courant du logement et l'activation des droits, notamment l'aide au logement et autres allocations ;
- L'inclusion dans le voisinage et un ancrage local dans une sociabilité de quartier, le repérage et le plein usage des services de proximité ;
- L'orientation vers les divers services sociaux, sanitaires, d'insertion professionnelle, etc. ;
- La prévention des ruptures et la sortie vers le logement autonome.

Afin de permettre aux familles de sortir de ce dispositif et d'accéder à un logement en sous location, nous avons dû nous mobiliser massivement pour reloger les familles vers le secteur privé, en raison du manque de logements sociaux, mais aussi vers d'autres alternatives disponibles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 169

Adultes : 115

Sexe : 24 Hommes et 91 Femmes

Enfants : 54

Nombre de **personnes relogées** : 125, dont 38 enfants, soit 51 familles.



Année d'ouverture : mars 2022
Nombre d'ETP : 3
Nombre de places : 169

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Une insertion socio-professionnelle complexe

Malgré des propositions de cours de français et un accompagnement social porté vers l'insertion professionnelle, l'accès à l'emploi reste difficile. Absence de modes de garde, difficultés de mobilité, barrière de la langue et faibles ressources ont représenté de **multiples freins vers l'insertion et le relogement**.

L'accompagnement vers la demande d'asile permettant l'accès aux droit commun est devenue une nécessité, pour permettre la poursuite du chemin de l'intégration.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| L'important enjeu du logement autonome

La situation administrative des familles ukrainiennes, combinée au refus d'accompagnement du CCAS de Pau et de certaines SDSEI, arguant que ce public ne relevait pas de leurs missions, a nécessité d'aller bien au-delà des missions initialement prévues par l'IML.

Après avoir sécurisé la majorité des logements dans le parc privé, via de la sous-location, il est rapidement apparu **indispensable** de travailler **sur la question de l'augmentation des ressources** des familles, afin de permettre un glissement des baux au terme des 18 mois d'accompagnement. Nous avons donc travaillé à l'insertion professionnelle des personnes, ainsi que fait des orientations vers la demande d'asile, permettant notamment aux personnes âgées ou en situation de handicap, d'accéder aux ressources liées au droit commun (RSA, retraite). Malgré une forte mobilisation de l'équipe, de nombreuses agences immobilières ont refusé les glissements de baux, exigeant des personnes un CDI et des garants physiques. Il a alors été nécessaire d'accompagner les familles dans de nouvelles démarches de relogement en bail direct.

| **Un nécessaire accompagnement vers une meilleure stabilité psychologique et économique**

Beaucoup de ces familles ont connu une rupture brutale avec une situation personnelle et professionnelle stable dans leur pays d’origine. Leur accueil en France représente un défi majeur, nécessitant un travail de prise de conscience et de deuil. Dans cette optique, l’accompagnement vers un soutien psychologique a été une mission essentielle en 2024.

| **Relogements directs et travail d’équipe : des résultats concrets entraînant une baisse des accompagnements en 2024**

La diminution du nombre de personnes accompagnées en 2024 a permis une adaptation progressive de la masse salariale, tout en maintenant un accompagnement de qualité pour 169 personnes. Pour plusieurs d’entre elles, les freins à un glissement vers le logement privé demeuraient nombreux, notamment en raison des exigences liées à l’autonomie ou à la solvabilité.

Face à ces obstacles, l’équipe s’est mobilisée pour diversifier les démarches de relogement, en tenant compte de la situation spécifique de chacun. Cette approche individualisée a permis de concrétiser plusieurs relogements directs.

À noter que 8 baux n’ont pas pu évoluer vers le parc privé, principalement en raison du **manque de solvabilité des personnes âgées**. Cela a nécessité un accompagnement renforcé qui a permis un relogement direct de 6 de ces 8 personnes. Deux d’entre elles sont actuellement en attente **d’une orientation via le SIAO**, en raison d’un manque d’autonomie dans la gestion quotidienne d’un logement.

| **L’insertion linguistique et professionnelle : une nécessité et des limites**

Pour la majorité des personnes accompagnées, l’insertion professionnelle prend du temps. Les cours de français, souvent saturés, ne permettent pas d’offrir un nombre d’heures suffisant pour garantir une progression rapide.

Par ailleurs, l’accès à l’emploi reste difficile, notamment en raison de la nature du titre de séjour des Ukrainiens, qui ne disposent que d’une autorisation de séjour provisoire, renouvelable tous les six mois.

Cette instabilité administrative constitue un frein majeur, rendant les employeurs réticents à les embaucher.

| **La demande d’asile : un levier pour une meilleure stabilité et un accès aux droits communs.**

S’engager dans une demande d’asile a été un véritable défi pour de nombreuses familles. Cette démarche implique une prise de conscience du non-retour possible dans leur pays d’origine et donc un renoncement ; cela représente une étape psychologique complexe. Un accompagnement spécifique a donc été mis en place, afin de soutenir ces familles dans ce processus.

| **L’art-thérapie : un outil bénéfique plébiscité par les personnes**

En 2024, nous avons proposé des séances d’art-thérapie aux familles accompagnées. À notre grande satisfaction, ces ateliers ont rencontré un fort engouement, puisque 14 personnes ont pu y participer. Organisées sous forme de cycles de quatre séances, ces interventions ont permis d’observer des améliorations notables, notamment sur l’appétit, le sommeil et la prise de conscience de la nécessité d’un suivi thérapeutique.

À la fin de l’année 2024, **quatre participantes ont accepté d’exposer leurs œuvres** et de partager leur expérience avec l’ensemble du public migrant accompagné, mettant ainsi en lumière les bienfaits de cet outil thérapeutique. Par ailleurs, le dispositif PASS Psy a également joué un rôle clé : l’infirmier psychiatrique a pu recevoir plusieurs bénéficiaires et, selon les besoins, les orienter vers des structures adaptées comme les CMP (Centres Médico-Psychologiques).

PERSPECTIVES 2025

L’année 2025 marque la **fin progressive du Service Ukraine**. La majorité des familles a pu accéder à un logement autonome, soit par le biais d’un glissement de bail en son nom propre, soit par un accès direct à un nouveau logement. Toutefois, **les familles encore accompagnées en 2025 rencontrent des difficultés majeures**. Il a donc été nécessaire de saisir le SIAO, afin d’envisager des orientations vers des CHRS, où elles pourront bénéficier d’un accompagnement renforcé. Ces situations complexes impliquent notamment des problématiques liées à la prise en charge des enfants, ainsi que des troubles psychiatriques et des refus d’adhésion aux dispositifs d’insertion.

Par ailleurs, pour trois familles, nous nous trouvons dans **l’obligation d’engager des procédures d’expulsion** en raison d’un refus d’adhésion, d’un manque de mobilisation ou encore d’un non-paiement des loyers. Ces procédures restent malheureusement nécessaires face à ces situations de blocage.

SERVICE INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La dimension de l'insertion professionnelle s'invite régulièrement dans l'accompagnement des usagers de l'OGFA.

Le dispositif des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), historiquement adossé aux CHRS, a constitué un premier niveau de réponse à cet enjeu, en s'adressant à des personnes très éloignées de l'emploi et en leur proposant une remise en mouvement.

Reconnaissant l'intérêt de ce dispositif, la ville de Pau s'est adossée à l'OGFA pour créer ses propres ateliers.



77 | Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA)

Le Service Insertion et Égalité des Chances

Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) et
Mobilisation Jeunes

MISSION DU SERVICE

Le Service Insertion et Égalité des Chances met en œuvre 2 dispositifs : **les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) et la Mobilisation Jeunes**. Il s'attache, au quotidien, à travailler la question de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, par la pratique d'activités d'insertion.

- **Les AAVA s'adressent aux personnes qui résident à l'OGFA ou sont accompagnées par ses services.** Ils sont ouverts aux personnes éloignées du monde du travail, du fait de leur vulnérabilité : handicap, dépendances, problèmes de santé, situation administrative complexe, manque ou absence de formations et d'expériences professionnelles, etc. Les activités principales sont les suivantes : **entretien des espaces verts, aménagement/déménagement des logements, entretien et nettoyage, création de mobiliers de décoration et rénovation de meubles.** Un pécule est remis à l'utilisateur.
- **La Mobilisation jeunes s'adresse aux services JEAE et DAJ de l'OGFA.** Elle permet aux jeunes de participer à des activités occupationnelles, deux jours par semaine, sous forme de stage de 15 jours. Elle leur offre l'opportunité de découvrir des métiers, de s'intégrer dans un groupe, de s'inscrire au sein d'un collectif et de se familiariser avec une posture professionnelle. Des temps de suivi sont effectués avec les référents sociaux, afin d'établir un point d'ensemble sur les évolutions, les difficultés ou autres points essentiels, à prendre en compte dans le suivi de la personne.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accompagnées** : **117**, 27 aux AAVA et 90 jeunes en mobilisation
Sexe : **4 femmes ; 23 hommes** sur les AAVA
Âge : Entre **15 et 63 ans (la moyenne d'âge est de 42 ans)**.



Année d'ouverture : 2020
Nombre d'ETP : 2,5
Nombre de places : 12 AAVA et 2 mobilisation jeunes

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Dispositif AAVA : un tiers de sorties dynamiques

En 2024, près de **1500 tickets travaux** ont été traités.
18 entretiens d'accueil, 5 bilans intermédiaires et 5 bilans finaux ont été réalisés avec les usagers du dispositif.

Sur les 27 personnes ayant bénéficié des AAVA :

- **6 personnes ont trouvé un travail** en milieu ordinaire et **2 personnes ont intégré une formation** ;
- 4 personnes sont sorties du dispositif suite à des problèmes de santé ou en lien avec l'évolution de leur situation administrative.

Les problématiques d'accès à un emploi pour les personnes intégrées aux AAVA sont les suivantes : **barrière de la langue, situation administrative complexe, problématique de santé somatique et/ ou psychologique.**

| Public orienté vers le service : un public diversifié

Toutes les personnes majeures ou mineures, mais intégrées dans un des dispositifs de la mobilisation jeunes peuvent s'engager dans les dispositifs proposés.
En 2024, nous avons accueilli sur le dispositif : 4 personnes du Chez Soi d'abord, 3 personnes du Point d'Eau, 6 du CADA, 4 de NOVAE, 4 de la Halte, 3 de la CPHU, 1 du CPH, 1 de la résidence accueil, 1 du CHRS Castilla, ainsi que 90 jeunes en parcours mobilisation.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Équipe d'encadrement et recrutements

De Novembre 2023 à Mars 2024 est une période marquée par l'absence de la cheffe de service en congés maternité. Le poste a été assuré par un remplaçant pour une durée de 5 mois.

En Octobre 2024, le dispositif des AAVA a accueilli un nouvel encadrant technique d'insertion. Ainsi, la stabilisation de l'équipe a permis de contribuer au bon fonctionnement de nos activités.

Formation et temps d'analyse de pratique :

En 2024, l'équipe d'encadrants techniques a participé à la formation Gestes et Premiers Secours en Santé Mental.

Depuis **décembre 2023**, l'équipe encadrante participe tous les 2 mois à un temps d'analyse des pratiques animé par une psychologue. Ce temps permet aux équipes de revenir sur les situations d'encadrement parfois complexes avec les publics accompagnés.

| Un outil : le projet personnalisé

Depuis 2022, nous maintenons les accompagnements tripartites avec l'équipe encadrante, le référent social et le bénéficiaire.

Le projet d'accompagnement propose 3 phases : le bilan d'accueil, le bilan intermédiaire et le bilan final.

L'objectif principal de cette démarche est de pouvoir analyser l'évolution de la personne depuis le démarrage et jusqu'à sa sortie du dispositif.

Au cours des bilans, plusieurs pistes peuvent être envisagées visant la remobilisation de la personne : les activités proposées, la découverte d'un métier pouvant déboucher sur une phase d'immersion en milieu professionnel, une orientation au sein d'une structure d'insertion de type ESAT, ACI, etc.

| De nouvelles créations et réaménagements à destination des services :

- Fabrication d'un composteur au CHU d'Oloron pour faire de l'engrais à base d'herbe de tonte ;
- Réalisation d'un comptoir pour le tri alimentaire et d'un chariot à linge pour NOVAE ;
- Viabilisation du chemin d'accès des deux prés du Poney Club ;



PERSPECTIVES

Dans le cadre du parcours d'accompagnement des bénéficiaires, nous souhaitons utiliser une grille d'évaluation des compétences, lors de la phase de bilan intermédiaire. Cet outil permettra d'analyser les compétences acquises, savoirs être et savoirs faire de la personne.

La formation continue des salariés reste une priorité, c'est pourquoi notre nouvel encadrant va participer en 2025 à la **formation « travail en hauteur »**, il pourra ainsi exercer ses missions en toute sécurité.

Nous souhaitons mettre en place un **Projet transversal AAVA/ JEAE, autour de la mise en place d'un atelier bois**. Ces ateliers seront organisés durant une période de 15 jours, 3 à 4 fois par an et auront pour principaux objectifs de faire découvrir l'activité menuiserie aux jeunes autour de la création de mobiliers (salon de jardin, tables, bancs etc..). Cela permettra d'améliorer le cadre de vie des services.

En 2025, nous commencerons à réfléchir à la rédaction de notre premier **projet de service**, qui présentera notre fonctionnement, les principales missions du dispositif, le public accueilli etc.

Enfin, nous souhaitons également **renforcer les partenariats** avec d'autres acteurs de l'insertion, notamment par l'activité économique, afin de proposer davantage d'options aux bénéficiaires, au moment de leur sortie des AAVA.

NOS SERVICES TRANSVERSAUX

Pour mener à bien ses missions d'hébergement et d'accompagnement, l'OGFA s'appuie sur un ensemble de services transversaux. Ceux-ci peuvent être directement en lien avec les services gestionnaires (Qualité et Gestion des Risques, Achats-Logements, et Partenariat, par exemple) ou visent à accompagner les professionnels de l'OGFA (Ressources Humaines et Informatique, notamment).



- 80 | Ressources Humaines
- 82 | Qualité et gestion des risques
- 84 | Achats-Logements
- 85 | Comptabilité
- 86 | Informatique
- 87 | Projet ESMS numérique
- 88 | Partenariat | Bénévolat | Communication
- 90 | Plateforme Oloron

Le Service Ressources Humaines

MISSIONS DU SERVICE

Le service Ressources Humaines fait partie des services supports. Il est composé d'une DRH, d'une chargée RH, d'une chargée de paie et d'un apprenti en master RH.

| Mise en œuvre et sécurisation de la politique RH

La politique RH est définie par la direction générale de l'association. Elle est mise en œuvre et sécurisée par la direction des ressources humaines.

| Gestion administrative du personnel

Gérer, de l'entrée à la sortie, le dossier administratif des salariés de l'association (contrat de travail, maladie, formation, rendez-vous Médecine du travail, congés payés, etc.).

| Paie

Produire chaque mois les bulletins de salaire de l'ensemble des salariés de l'OGFA.

| Accompagnement des salariés de l'association

Le service des ressources humaines est présent pour accompagner chaque salarié, tout au long de son parcours professionnel au sein de l'association. Il est également un service support pour les chefs de service et les coordinateurs.

| Veille sociale et réglementaire

Se tenir informé des évolutions réglementaires et conventionnelles et les appliquer, si nécessaire, à l'OGFA.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes formées en 2023 : **205 stagiaires pour 2 821 heures**

Nombre de contrats ou d'avenants signés : **333**

Nombre de salariés (CDD + CDI) au 31/12/2024 : **257**

Taux d'absentéisme: **8,1 %**

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Absence de croissance

L'année 2024 a été marquée par une absence de croissance, après cinq années d'augmentation constante. Cette stabilité nous a permis de nous concentrer sur d'autres projets.

| Sécurisation du process RH

L'un des objectifs de cette année a été de travailler sur les procédures, afin de sécuriser le process RH. Ce travail permet de garantir une égalité de traitement à l'ensemble des salariés, ainsi que le respect du cadre légal et conventionnel au sein de la structure. Ce chantier se poursuivra tout au long de l'année 2025, notamment avec l'arrivée de nouveaux outils RH.

| Paie : SEGUR pour tous

En mars 2024, la signature d'un accord nous a permis de verser la prime « oubliés du SEGUR » à l'ensemble des salariés qui en étaient exclus jusqu'à présent.

En septembre 2024, nous avons mis en place de façon pérenne la prime « SEGUR pour tous » pour ces salariés.

| Signature d'un partenariat avec COOP EMPLOI

Depuis juillet 2024, nous avons adhéré à COOP EMPLOI, coopérative de travail temporaire à but non lucratif, créée par des associations du secteur médico-social et sanitaire. Cette coopérative, qui fonctionne comme une agence d'intérim, facilite l'accès à certains remplacements et permet d'accompagner au mieux les services. Les avantages sont, un coût de facturation réduit et un « rachat » des salariés, souhaitant obtenir un poste en CDI, simplifié.

| Formation professionnelle

La formation professionnelle a été un chantier prioritaire de l'année 2024. Le souhait de l'OGFA était d'améliorer l'accès à la formation. Pour cela, nous avons retravaillé nos procédures et formulé nos axes d'amélioration.

En conséquence, notre plan de développement des compétences a été optimisé en 2024. Ce travail se poursuivra en 2025, avec l'arrivée d'un nouvel outil RH au cours du second trimestre. Notre collaboration renforcée avec notre référente OPCO est un véritable atout, dans le cadre du développement de notre plan de développement des compétences.

PERSPECTIVES

Mise en place d’un nouveau SIRH et changement des logiciels de paie et de gestion des temps

L’outil retenu est NIBELIS. La première paie sur ce nouvel outil est prévue pour le mois de juin 2025. L’intégralité de la solution sera déployée d’ici la fin de l’année 2025. Cela nous permettra de sécuriser le processus de paie en automatisant un certain nombre d’actions, réduisant ainsi au maximum la saisie manuelle des informations (congs payés, heures de formation, heures excédentaires, etc.).

GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)

Grâce à l’OPCO Santé, nous allons mener un travail sur les fiches de poste et la cartographie des compétences de l’OGFA, dans l’objectif de mettre en place la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Qualité de vie au travail

L’objectif pour 2025 est de travailler sur un audit et un plan d’actions. Ceux-ci auront pour ambition de dresser une « photographie » des actions déjà en place dans chaque service. Cette base nous permettra ensuite d’élaborer un plan d’action global à l’échelle de l’OGFA.

Indicateurs	2023	2024
ETP Moyen	208	2012
Passage CDD --> CDI	13	11
Entrée CDD / CDI	92	67
Sorties CDD/ CDI	89	54
Offres de postes	88	67
Candidatures reçues	1553	1127
Salariés formés	137	205
Turn Over CDI	1,60%	1%

Le Service Qualité

Le service Qualité et Gestion des Risques fait partie des services supports. Il remplit des missions transversales pour l'ensemble de l'association.

MISSIONS DU SERVICE

- La **Démarche Qualité** de l'OGFA a pour finalité d'optimiser le fonctionnement de notre organisation en veillant à satisfaire les besoins et les attentes des personnes accompagnées. Basée sur le principe de l'amélioration continue, la stratégie Qualité est définie annuellement, lors d'une Revue de Direction. Elle est ensuite pilotée par une Responsable Qualité et Gestion des Risques et déclinée dans un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ).
- Celui-ci est construit à partir :
- Des enjeux associatifs ;
 - Des exigences réglementaires (Loi 2002-2, CASF) ;
 - De la lecture des Recommandations de Bonnes pratiques Professionnelles (RBPP) ;
 - Des autoévaluations internes et des évaluations externes de la Haute Autorité de Santé ;
 - Du retour des usagers lors de la campagne de consultation annuelle, des CVS ou des réunions des résidents ;
 - De l'analyse des Événements Indésirables, déclarés par les professionnels de l'OGFA ;
 - De l'analyse des Réclamations émises par les usagers.

Ce PACQ est mis en œuvre, pour les axes institutionnels, par un Comité Qualité, à relancer en début 2025, et par les Chefs de service/ Responsables de pôles, pour les axes spécifiques à certains dispositifs.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2024

Taux de réalisation des actions du PACQ prévues en 2024 : 51%
Nombre de **dispositifs accompagnés autour des outils de la loi 2002** : 13 soit **35%**
Nombre de documents créés ou mis à jour : 71
Nombre de **dispositifs (auto)évalués** selon le nouveau référentiel HAS : **3**
Nombre d'**usagers consultés** : **92**
Nombre de réclamations ou suggestions d'amélioration reçues : 7
Niveau de **satisfaction global des usagers** sur une échelle de 1 à 10 : **8,4**

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Autoévaluation des pratiques de quatre dispositifs

Depuis 2002, en tant qu'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), nous sommes tenus d'évaluer régulièrement la qualité des services rendus aux usagers. Cette mission est, depuis 2019, confiée à la HAS. En 2024, les dispositifs JEAE, MNA et le DAJ se sont lancés dans la démarche d'autoévaluation, en balayant les critères du référentiel HAS et en définissant le plan d'actions à mettre en place pour répondre à l'ensemble des attendus. En juin 2025, ces trois services seront évalués par un cabinet externe accrédité.

Dans la même dynamique, sous l'impulsion du défi qualité lancé par l'ARS Nouvelle Aquitaine, le SAMSAH a mené un autodiagnostic de ses pratiques selon le référentiel de certification de l'accompagnement des adultes en situation de handicap psychique « Cap'Handeo ».

| Réactualisation des outils de la loi 2002-2

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale garantit les droits des personnes et encourage leur autonomie et l'exercice de leur citoyenneté. Cette loi a rendu obligatoire des documents et instances pour garantir l'accès effectif à ces droits, par les usagers. L'OGFA s'engage à ce que les projets de service, les livrets d'accueil, les règlements de fonctionnement ou encore les contrats de séjour soient mis à jour à minima tous les 5 ans. Cette démarche a permis la création ou la mise à jour, en 2024, de plus de 20 documents pour au moins 13 dispositifs.

| Création d'un Comité Ethique SAMSAH et LHSS

Fin 2023, l'OGFA a obtenu une réponse favorable de l'ARS suite à notre candidature à l'appel à projets « Acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux engagés en démocratie en santé ». Des formations ont été financées par l'ARS pour éclairer 6 professionnels et 6 usagers, des dispositifs du SAMSAH et des LHSS, à l'autodétermination, au questionnement éthique et à la mise en place d'un Comité Ethique. Ce dernier a donc été créé, pour ces deux dispositifs, et sera prochainement élargi à d'autres services de l'association.

PERSPECTIVES

- Définir et déployer notre stratégie en matière de **promotion de la bientraitance** et de la prévention des actes de maltraitance ;
- Revoir les **modalités de participation** des usagers ;
- Poursuivre la **mise à jour des documents de la loi 2002-2**.

Le Service Gestion des Risques

MISSIONS DU SERVICE

La **Gestion des Risques** vise à assurer la santé et la sécurité des professionnels, des usagers, des bénévoles et des partenaires, intervenants au sein de notre association.

À l’instar de la démarche Qualité, la politique Gestion des Risques est définie annuellement, lors d’une Revue de Direction. Elle est ensuite pilotée par une Responsable Qualité et Gestion des Risques (QGDR), et déclinée dans un Plan de Prévention des Risques (PPR), construit à partir :

- Des exigences réglementaires (Code du travail, code de la construction et de l’habitation) ;
- Des enjeux associatifs ;
- Des demandes du Comité Social et Economique (CSE) ;
- De la mise à jour du Document Unique d’Evaluation des Risques professionnels (DUERP) ;
- Des autoévaluations internes et des évaluations externes de la HAS ;
- Du retour des usagers lors de la campagne de consultation annuelle, des CVS ou des réunions des résidents ;
- De l’analyse des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles ;
- De l’étude des Événements Indésirables déclarés par les professionnels de l’OGFA ;
- Et de l’analyse des Réclamations émises par les usagers.

Ce PPR sera mis en œuvre, pour les axes institutionnels, par un Comité Gestion des Risques, à lancer en début d’année 2025, et par la Responsable QGDR, pour les actions spécifiques à certains sites et/ ou dispositifs.

INDICATEURS D’ACTIVITÉ 2024

Nombre de contrôles réglementaires réalisés : 102
Taux de réalisation des actions issues des contrôles réglementaires 2023 : 86 %
Taux de dispositifs ayant le DUERP à jour : 78 %
Nombre d’Accidents de Travail (AT) et de Trajet déclarés (avec ou sans arrêt de travail) : 21
Taux d’analyse des causes des AT : 81 %
Nombre d’Événements Indésirables déclarés : 48
Taux d’analyse des causes des FEI : 83 %

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

- | **La priorité à la prévention**
 - **Mise à jour du DUERP et évaluation des Risques Psycho-sociaux (RPS)**

Le DUERP permet de répertorier, d’analyser et d’évaluer, chaque année, les risques professionnels auxquels les travailleurs de l’OGFA, peuvent être exposés. Découpsés en 28 unités de travail, 78 % du DUERP a été mis à jour en 2024. L’actualisation s’est concentrée prioritairement sur l’évaluation des RPS, cela en utilisant le questionnaire RPS-DU de l’Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Ces temps d’échanges en groupe de travail pluridisciplinaires ont permis d’enrichir notre PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d’Amélioration des Conditions de Travail). Dans ce cadre, entre autres, les actions de prévention ci-dessous ont été travaillées :

► Prévention du Risque Incendie

Une dizaine de protocoles « conduites à tenir en cas d’incendie » ont été actualisés et présentés aux professionnels des dispositifs concernés. Des exercices d’évacuation en cas d’incendie sont réalisés régulièrement, en priorité dans les locaux à sommeil. Enfin, la formation des professionnels à la manipulation des extincteurs et le contrôle de nos équipements de sécurité sont organisés pour assurer la sécurité de chacun.

► Bien Vivre dans mon logement

À la suite de constats de logements dégradés, d’infestations de nuisibles et de surconsommations des fluides, un groupe de travail interservices et pluridisciplinaire a identifié les messages clefs à partager à nos usagers, pour bien vivre dans leur logement. Ce projet a ensuite été confié à un groupe de stagiaires. Ils ont élaboré deux supports à destination des usagers : Le guide « *Bien vivre dans mon logement* » et une affiche synthétique A3. Étant donné les forts enjeux sanitaires et financiers liés à ces questions, les travailleurs sociaux ont été sollicités pour partager ces messages avec les personnes accompagnées et pour faire vivre ces outils.

- | **Lancement de la démarche de mise en conformité RGPD**

La mise en conformité de l’OGFA au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) a été lancée en 2024. Elle a débuté par la sensibilisation des professionnels, puis par le tri et le regroupement des données personnelles des usagers dans notre logiciel métier.

PERSPECTIVES

- Initier des **actions de prévention des risques professionnels** concernant les principales causes des AT 2024 (chutes de plain-pied), ainsi que les accidents routiers ;
- Rendre mature le **système de déclaration des EI**.

Le Service Achats-Logements

MISSIONS DU SERVICE

Le service Achats-Logements fait partie des services supports. Il remplit des missions transversales pour l'ensemble de l'association :

- | **Achats** et approvisionnements de tous les biens et services nécessaires au bon fonctionnement de l'OGFA. Ses missions principales sont la définition de la politique d'achat et la recherche et la sélection des fournisseurs. La gestion de la flotte automobile de l'association fait également partie de ses attributions.
- | **Gestion locative** de l'ensemble du parc locatif de l'OGFA (logements et bureaux). Ses missions principales sont la recherche et la mise à disposition des logements et des bureaux répondant aux besoins des différents services.
- | **Entretien et ménage** dans les logements entre deux locataires et nettoyage des bureaux et des parties communes des services.
- | **Maintenance** du parc immobilier utilisé par l'association (logements et bureaux), assurée par les agents OGFA ou par des artisans.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Effectif : **15 salariés** (14 ETP)
Nombre de logements (parc immobilier) : **700**
Nombre de demandes d'interventions (tickets) : **5 500**
Nombre de véhicules (parc automobile) : **64**
Nombre de demandes d'achat : **1 800**

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

- | **Une occupation des logements complexe**
Les problématiques liées à l'occupation des logements (troubles de voisinage, dégradations locatives, entretien courant...) sont de plus en plus marquées. La collaboration avec les services gestionnaires sur ces sujets a été renforcée, avec une clarification des responsabilités de chacun et la mise en place d'ateliers de formation/ sensibilisation des professionnels.
- | **Une captation immobilière entravée**
Les enjeux de captation de nouveaux logements ont été très présents en 2024, en raison notamment du remplacement des logements AJIR de la CPHU et de nombreux congés pour vente.
Le marché locatif reste très tendu sur nos territoires d'implantation, ce qui conduit à des délais de captation allongés et à une augmentation du coût des loyers.
- | **Maîtrise des achats**
La démarche de réduction des coûts a été poursuivie, afin d'amortir l'impact de la hausse des prix.

PERSPECTIVES

- | **Refonte du logiciel de gestion des tickets travaux** : remplacement de l'outil actuel, obsolète, par une solution moderne s'appuyant sur le logiciel métier Ogirys, afin de gagner en efficacité dans le traitement des interventions de maintenance.
- | **Consultation Chauffage-Ventilation-Climatisation** : remise à plat des contrats d'entretien afin de gagner en qualité de service, tout en maîtrisant nos coûts.
- | **Accompagnement de la démarche de transition écologique**, en agissant notamment sur les axes achats, mobilité et performance énergétique de nos bâtiments.

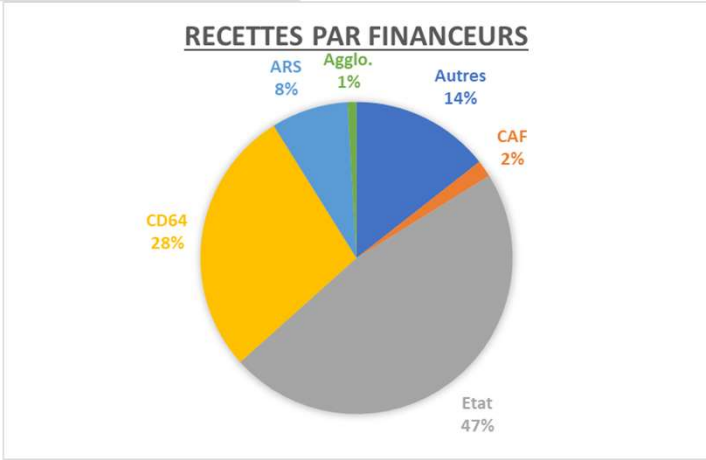
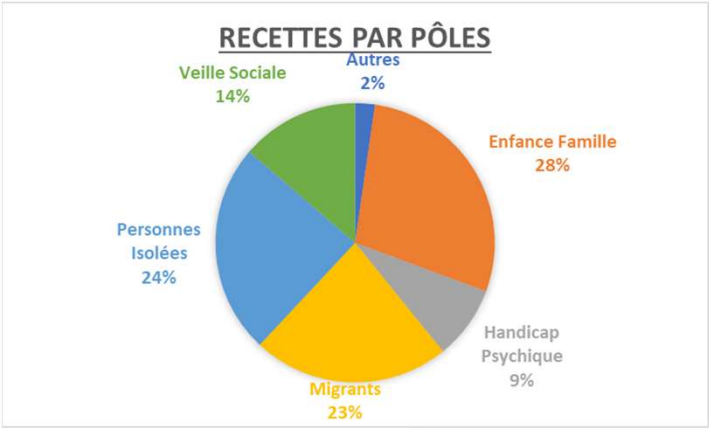
Le Service Comptabilité

FAITS MARQUANTS

- | Dans la continuité de l'année 2023, l'exercice 2024 se solde par un excédent. Les tensions inflationnistes en régression ont permis une meilleure maîtrise de nos dépenses. La dernière année de mise en place du bouclier tarifaire a contribué à atténuer considérablement les hausses de nos contrats d'énergie. Nos efforts ont été maintenus, afin de contenir la progression de nos dépenses de fonctionnement, notamment sur les postes de traduction, entretien résidents et activités des usagers. La direction de l'OGFA a décidé de verser le Ségur pour tous, conformément à l'accord du 04 juin 2024 et ce, malgré le choix d'un de nos financeurs de ne pas le prendre en charge.
- | Avec la stagnation de leurs subventions depuis de nombreuses années, les services LAPE et Hôtel Maternel nécessitent un suivi particulier avec pour objectif une réduction de leurs déficits dans les prochaines années. Le dispositif Ukraine est sur une pente décroissante avec une diminution progressive des résidents de ce dispositif, dont la fin est prévue courant 2025.
- | Peu d'extensions de services sont à relever sur l'année 2024, seulement 2 places supplémentaires sur les JEAE et 20 places hôtel non pérennes sur ce même dispositif.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Budget 2024 : 20 503 k€ (+ 4,2 % vs 2023)
Résultat de l'exercice : 242 k€ (excédent)



PERSPECTIVES

- | Automatiser l'émission des factures des résidents.
- | Intégrer les nouveaux logiciels OGIRYS et NIBELIS dans le fonctionnement du service comptable et faire ressortir les plus-values potentielles que ces outils peuvent nous apporter.
- | Consolider un équilibre financier global, et à l'échelle de chaque service, malgré des perspectives 2025 qui se tendent.

Le Service Informatique

MISSIONS DU SERVICE

Service créé en 2020, composé d'un responsable et d'un technicien. Le service informatique est un service stratégique, accompagnant la transformation numérique de l'OGFA et supportant l'ensemble des enjeux technologiques de l'association.

Les missions du service sont les suivantes :

- Garantir un support technique réactif et une assistance personnalisée aux utilisateurs ;
- Assurer la maintenance préventive et curative, ainsi que l'évolution planifiée du parc informatique ;
- Concevoir, déployer et superviser l'infrastructure des réseaux informatiques, en garantissant leur performance, leur disponibilité et la sécurité ;
- Planifier et gérer les investissements en matériels informatiques et logiciels, dans une démarche de rationalisation des coûts ;
- Assurer le pilotage stratégique de la sous-traitance (téléphonie, copieurs, prestataires spécialisés) et la coordination des interventions externes ;
- Exercer une veille technologique proactive et être force de proposition pour l'implémentation de solutions innovantes ;
- Assurer la sécurisation des données et des systèmes conformément aux obligations réglementaires (RGPD).

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Optimisation de l'infrastructure réseau et du filtrage WEB

Numérisation des agendas voitures

Parc informatique et supports utilisateurs :

- **242 postes informatiques** gérés (+11 % par rapport à 2023) ;
- **165 lignes mobiles** administrées (+6 % par rapport à 2023) ;
- **430 tickets informatiques** traités (-4 % par rapport à 2023) ;
- **34 installations de postes.**

FAITS MARQUANTS

| Transition vers le DUI (Dossier usager informatisé) Ogirys

Lancement du projet de migration vers Ogirys (Socianova) pour remplacer Mediateam. Cette transition s'inscrit dans le cadre du programme ESMS numérique, nous permettant d'obtenir une subvention pour le logiciel, le financement d'un poste de chargé de projet et des équipements adaptés à nos accompagnements "hors les murs". Nous avons opté pour cette solution intégrée qui inclut également la gestion du parc de logements.

En 2024, nous avons finalisé la contractualisation avec l'éditeur et préparé le déploiement :

- Planification détaillée du calendrier de déploiement 2025
- Reprise de données (logiciel immo, Mediateam)
- Évaluation des besoins en matériels informatique
- Préparation des environnements de test et de formation

| Sensibilisation risques Cyber

Mise en place d'une campagne de sensibilisation des utilisateurs avec des tests de phishing. Cette initiative a permis d'identifier les vulnérabilités humaines et de former les équipes aux bonnes pratiques de sécurité informatique. Trois sessions de formation ont été organisées, couvrant l'ensemble des salariés de l'OGFA.

| Mise en conformité RGPD

Nettoyage des données obsolètes et rationalisation des données encore stockées sur le serveur. Un audit des traitements de données a été réalisé, suivi par la mise en place d'une politique de conservation, adaptée aux besoins opérationnels et aux exigences légales.

PERSPECTIVES

- | Déploiement d'un nouveau réseau Wifi ;
- | Remplacement des postes informatiques et téléphones portables obsolètes ;
- | Déploiement du DUI Ogirys ;

Projet ESMS Numérique

APPEL À PROJETS

Depuis 2020, l'OGFA utilise le logiciel MEDIATEAM. Il s'agit d'un logiciel métier DUI (Dossier Usager Informatisé) commun à tous les services accompagnant les usagers. Début 2024, l'OGFA a décidé de répondre à l'appel à projets « ESMS Numérique », lancé par l'ARS, afin d'obtenir le financement du remplacement de son DUI, par une solution mieux adaptée à ses besoins. Nous avons retenu le logiciel Ogirys, commercialisé par l'éditeur SociaNova.

OBJECTIFS

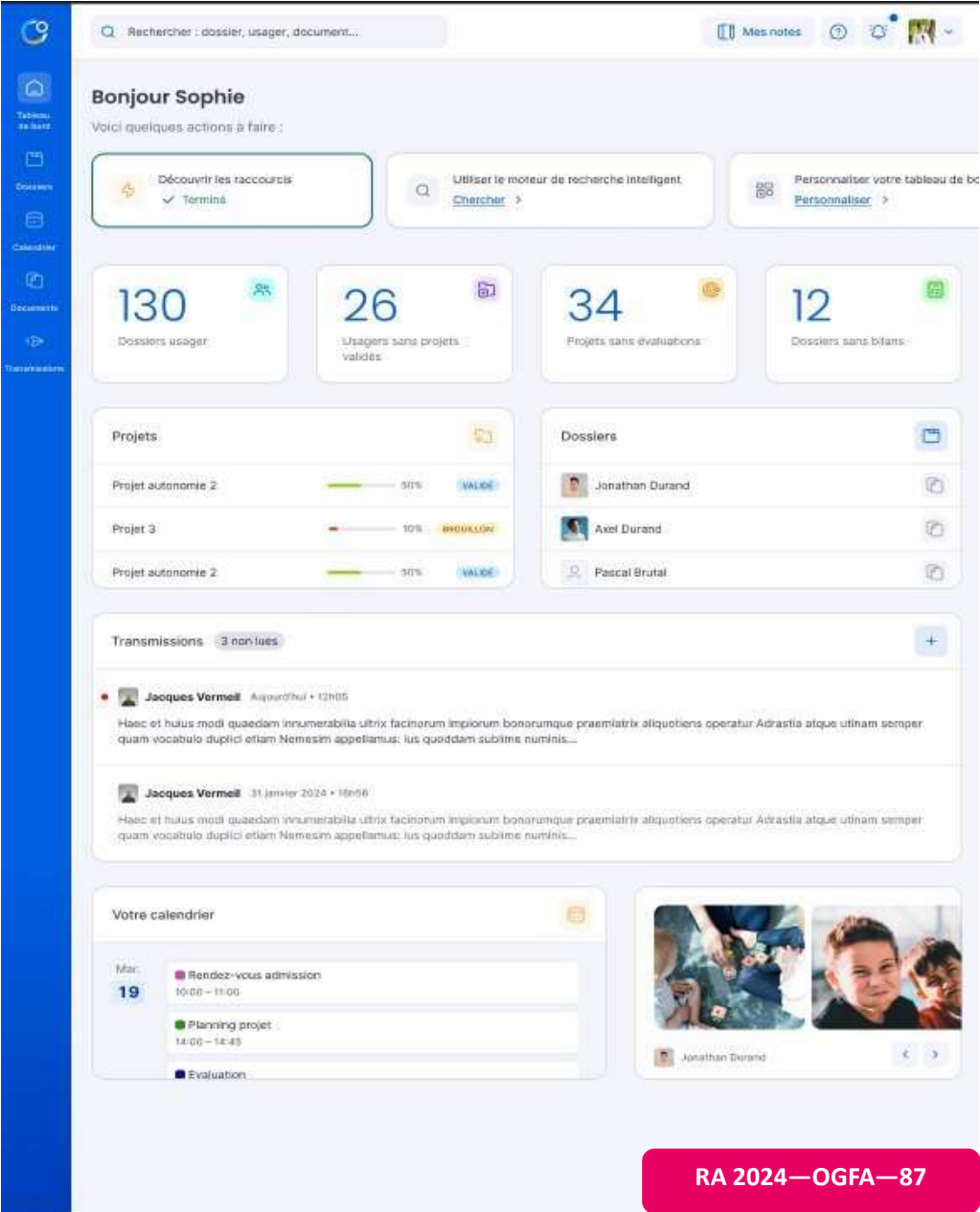
- Centraliser nos données métier sur un seul logiciel ;
- Sécuriser et fiabiliser nos données ;
- Étendre les usages du numérique.

ORGANISATION

Dans la phase de réponse à l'appel à projets et de choix du nouveau logiciel, l'OGFA a mis en place un groupe de travail multi-services, afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux. Pour piloter et accompagner le déploiement d'Ogirys dans les services, nous avons constitué une équipe projet dédiée, avec le recrutement d'un chef de projet.

PLANNING

Le projet Ogirys a démarré en novembre 2024. Le déploiement dans les services gestionnaires est prévu en quatre vagues, d'avril à décembre 2025, avec une clôture du projet planifiée en avril 2026.



Partenariat, communication et bénévolat

*Un service pour renforcer les moyens
des services gestionnaires*

Le poste de responsable partenariat, communication et bénévolat a été créé en 2021. Il a pour objectif de mobiliser les ressources du territoire, afin de garantir notre qualité d'accompagnement (création d'un réseau de bénévoles et de partenaires, développement d'une communication externe, rapprochement des entreprises du territoire, etc.).

LE PARTENARIAT

En 2024, l'OGFA continue d'étoffer son réseau de partenaires. Nous avons réalisé 3 réunions interservices, dont l'objectif était de mettre en lumière les partenariats déjà existants et d'identifier les besoins non satisfaits pour les jeunes, les familles et les personnes isolées. Voici quelques exemples d'actions réalisées en 2024 :

15 prescriptions aux ateliers coups de pouce, portés par la **Cravate Solidaire** ont été réalisés. Ces ateliers permettent aux personnes en recherche d'emploi de se préparer aux entretiens d'embauche, de travailler sur leur image et de repartir avec une tenue vestimentaire complète. Cette année, notre partenariat avec la Cravate Solidaire s'est renforcé, puisque nous bénéficions désormais de dons réguliers de vêtements. Dans une logique de cercle vertueux, la Cravate Solidaire redistribue les vêtements qui ne sont pas adaptés pour les entretiens d'embauche, mais qui répondent à un besoin de première nécessité pour nos jeunes migrants.

La signature d'une convention de partenariat avec l'association **Présence** nous permet de bénéficier :

- D'un accompagnement individuel au deuil et aux soins palliatifs, à destination des personnes hébergées à l'OGFA ;

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **conventions de partenariat** signées en 2024 : **10**

Nombre d'**abonnés sur LinkedIn** : **1 456**

Nombre de **bénévoles** : **40**

Valorisation des heures bénévoles réalisées : **6 292 heures, soit 106 964 €**

Valorisation en euros des dons matériels reçus (d'après leur prix de vente) : **244 417 €**



- De la mise en place de groupes de parole sur la thématique du deuil, à destination des professionnels de l'OGFA ;
- De la présentation de l'offre de soins palliatifs, à destination des professionnels. En 2024, un temps de présentation a été réalisé auprès des professionnels des services LAM, LHSS et SAMSAH.

Le jardin de Toni, porté par La Maison de l'Enfance de Billère, accueille, chaque jeudi après-midi, un groupe de 6 jeunes migrants, sur des activités de jardin, de petit bricolage et de cuisine. Ces temps collectifs en pleine nature sont très appréciés des jeunes, ils permettent de rompre l'isolement et de se découvrir de nouveaux talents !

Le Planning familial a animé des groupes de parole autour de la vie relationnelle, affective et sexuelle, à la Halte Amitié. Des sujets tels que le corps, la contraception, la santé sexuelle, la vie amoureuse, les relations hommes/ femmes, la parentalité et les violences ont pu être abordés. Sur la base du volontariat, 7 femmes y ont participé. Les groupes de parole ont été réalisés dans un climat de confiance et un espace sécurisé, permettant à chacune de passer un bon moment et de se sentir légitime à s'exprimer.

Les bénévoles de **Mary Pau Pin's**, babysitting solidaire porté par le Centre Social de La Pépinière, se sont déplacés à l'Hôtel Maternel Castilla, afin de permettre aux mamans de participer à des ateliers de bien-être, animés par notre infirmière. Ce soutien a permis aux mamans d'être à 100 % disponibles pour ce moment suspendu et également de découvrir ce babysitting solidaire, qu'elles peuvent désormais solliciter en individuel lorsqu'elles en ressentent le besoin.

18 professionnels ont été formés à « **Dilemme éducation** », un jeu de plateau qui permet de dialoguer autour de l'argent et de la consommation. Grâce à un don financier d'un particulier, nous avons pu acquérir le jeu de plateau et ainsi permettre aux professionnels de travailler cette question avec les résidents.

LES ENTREPRISES

Tout au long de l'année, un **important travail de prospection des entreprises et des commerces du territoire** a été réalisé, afin de récolter, entre autres, des cadeaux de Noël :

- Novéal : produits d'hygiène et de beauté ;
- Sostrene Grene : décorations pour les logements ;
- Safran : papeterie et places de cirque ;
- Lindt : tablettes de chocolat ;
- Sézane : dons de vêtements pour femmes et hommes.

L'École Sainte Jeanne Elisabeth, la International School Of Béarn et la Croix Rouge Insertion nous ont permis d'offrir un jouet à chaque enfant hébergé, rendant ainsi les fêtes encore plus belles !

Au-delà des dons matériels, nous avons pu à nouveau bénéficier de **mécénat d'entreprise** :

Novéal : mise à disposition de salariés dans le cadre des Citizen Days et soutien dans l'organisation et l'achat de matériel. Nous avons ainsi pu réaliser :

- Un tournoi de foot sur notre plateforme d'Oloron, tournoi qui a rassemblé plus d'une cinquantaine de personnes. Ce fut un réel succès, que nous souhaitons reconduire en 2025 ;
- Un atelier peinture pour les résidents de Novaé. De très belles œuvres ont été réalisées, certaines ornent désormais nos espaces collectifs.

TotalEnergies et Teréga : nous avons réalisé deux Team Building Solidaires, accueillant ainsi 23 salariés qui nous ont soutenu pour emballer 1.300 tablettes de chocolat et réaliser des cartes de vœux. L'ensemble a pu être offert à Noël aux personnes accueillis sur nos hébergements d'urgence et le Point d'Eau.

LA CONVENTION CAF-CPAM-OGFA

Dans le cadre de la convention tripartite qui nous unit à la CAF et à la CPAM, nous avons réalisé de nombreuses actions en 2024. Du côté de la CPAM :

- 223 bilans de santé ont été réalisés ;
- 2 ateliers bucco-dentaires à destination des jeunes ont été animés dans nos locaux ;
- Un webinaire sur la Mission Accompagnement Santé a été présenté à nos professionnels ;
- Une vidéo de présentation de la prise de sang a été réalisée.

La mise en place de l'Espace Partenaires, nouvel outil de communication de la CPAM, a été déployé sur le Pôle Migrants et sur Marianna. 243 sollicitations ont été enregistrées via ce nouveau canal.

Côté CAF, les accès CDAP ouverts fin 2023 ont permis de résoudre des blocages administratifs de façon rapide et adaptée. Les permanences continuent d'être assurées deux fois par an, au sein de l'ACI. Ce travail en étroite collaboration permet l'accès et le maintien des droits de nos résidents avec une attention particulière aux problématiques évolutives de nos publics.

LE BÉNÉVOLAT

Fin 2024, nous comptons 40 bénévoles à nos côtés, dont les interventions sont réparties sur 9 services différents. Nous notons la **fidélité des bénévoles**, qui maintiennent leur implication d'année en année. Deux temps d'échanges ont été réalisés, au sein de la Crèche et du Point d'Eau, afin de permettre aux bénévoles de se rencontrer et de veiller à ce que leur mission corresponde toujours à nos besoins et à leurs envies. Les bénévoles viennent en soutien à nos équipes et impulsent une dimension de solidarité dans notre Association. Nous les remercions pour cela.

LA COMMUNICATION

Afin d'adapter nos outils de communications au public ciblé, nous avons travaillé à la réalisation d'une nouvelle plaquette pour le Poney Club et d'un nouveau flyer pour la prospection des bénévoles. En parallèle, nous continuons de valoriser les actions portées par l'OGFA et ses partenaires, via LinkedIn, notre site internet et notre intranet. Enfin, nous avons accueilli un groupe de stagiaire de l'ITS à qui nous avons confié la réalisation d'un Escape Game numérique à destination des nouveaux professionnels OGFA, escape game qui devrait leur permettre de découvrir l'OGFA et de s'y repérer.

LES PERSPECTIVES

Nous souhaitons, en 2025, continuer de répondre aux besoins des personnes que nous accompagnons, besoins régulièrement remontés par nos services gestionnaires.

- Renouvellement de notre conventionnement avec la CAF et la CPAM
- Actualisation de nos outils de communication
- Veille hebdomadaire sur les Appels à Projets
- Mise en place d'une stratégie de collecte des fonds privés et de diversification de nos ressources, via le suivi d'une formation, la participation à des séminaires et la mise en place d'un groupe de travail avec des administrateurs.

La Plateforme d'Oloron Sainte-Marie

Des actions de prévention santé

| La plateforme d’Oloron abrite plusieurs services et dispositif distincts :

- La Résidence Accueil (**RA**) ;
- Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (**CADA**) ;
- Le service des Mineurs Non Accompagnés (**MNA**) ;
- Le dispositif d'Hébergement d'Urgence (**HU**) ;
- Le dispositif d'Intermédiation Locative (**IML**).

Tous services confondus, l’OGFA à Oloron compte 103 places, en diffus dans la ville, et 5 places en collectif.

| Cette plateforme multi-services permet la mutualisation des moyens et des compétences. Les profils accueillis sont très divers : personnes en situation de handicap psychique ; personnes isolées, couples, familles, en demande d’asile ; mineurs étrangers isolés ; personnes avec un parcours d’errance. Tous peuvent être confrontés à des **problématiques de santé communes**. Isolement, manque d’activités physiques, difficultés à s’alimenter sainement, méconnaissance de bonnes pratiques d’hygiène, problématiques d’accès aux droits et aux soins, conduites à risques et addictions ... sont autant de thématiques que peuvent rencontrer les usagers. En ce sens, des actions renforcées de prévention et d’éducation à la santé sont mises en place, via un programme de prévention santé collectif.

| L’OGFA déploie des actions de prévention, dans le cadre d’un projet financé par l’ARS Nouvelle Aquitaine : « **Accompagnement vers les soins pour un public précaire du territoire oloronais** ». Ce projet, initialement dédié au public de l’Hébergement d’Urgence a rapidement permis de couvrir des besoins de l’ensemble des publics présents sur la plateforme.

INDICATEURS D’ACTIVITÉ

Nombre d’actions sportives : **11**

Nombre d’actions de prévention équilibre alimentaire : **8**

Nombre d’autres actions liées à la santé : **10**

Total des participations toutes actions santé confondues : **491**



CONVENTIONS DE PARTENARIAT

| En 2024, deux conventions de partenariat ont été signées :

- Avec l’**Institut de Formation d’Aide-Soignant** (IFAS) : dans le cadre de leur référentiel de formation, les élèves de l’IFAS animent des ateliers de prévention santé. Les thèmes choisis sont travaillés en collaboration dans l’optique d’être au plus près des besoins en temps réels. Cette année, 15 personnes ont été sensibilisées ;
- Avec l’**Association France Addictions** : en 2024, l’association a pu intervenir à six reprises dans nos locaux. 27 personnes ont été sensibilisées.

UN RÉSEAU LOCAL IMPORTANT

| Plusieurs instances partenariales à l’initiative de la ville permettent une meilleure compréhension des missions et des pratiques de chacun, et une concrétisation des actions. Le **Pôle jeunes** connecte les partenaires jeunesse et rend possible une réflexion collective sur les thèmes centraux pour l’épanouissement des jeunes. Les réunions des **Z’anim**s permettent la mise en place d’activités communes favorisant l’interconnaissance des jeunes. Les **Copil Migrants** et la **Veille Sociale**, coordonnés par le CCAS, sont riches en échanges sur les situations individuelles et fluidifient les parcours des personnes accueillies.

| L’OGFA à Oloron peut s’appuyer sur un **tissu associatif** très riche : les associations sportives (UNSS, ASO), caritatives (CODDA, Restos du Cœur), dans le champ de l’insertion professionnelle (Transition64, Estivade) facilitent l’intégration des usagers. L’association POUR est également un partenaire local incontournable.

DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ

| De premières actions se mettent en place, tout d'abord en interne avec les professionnels de santé de la plateforme sur l'**hygiène bucco-dentaire**. Un groupe de travail comprenant les infirmières des MNA et de l'UDVS (équipe du CHP mise à disposition de la Résidence Accueil d'Oloron), et l'aide-soignant de l'UDVS, a élaboré des supports d'animation pour proposer des ateliers sur l'hygiène bucco-dentaire. Ce travail avec l'UDVS solidifie ce partenariat : au-delà des liens déjà présents avec le service RA, ceux-ci s'étendent dans ces actions à l'échelle de la plateforme. = **15 personnes sensibilisées**

| Des activités sportives sont organisées tout au long de l'année dans l'objectif de **lutter contre la sédentarité** : badminton, sorties montagne, skateboard, basketball, vélo, football, olympiades, kin-ball, marche, tir à l'arc, après-midis multisports, etc. Souvent accompagnés par UFOLEP ou par des associations sportives locales, ces activités rencontrent un franc succès. = **242 participants de la plateforme ont participé ; et 154 participants extérieurs se sont joints à nos activités sportives**

A la demande des usagers et dans un objectif de lutte contre l'inactivité, les résidents se mobilisent également par une **activité douce** : un projet d'embellissement du jardin et du potager du CHU a vu le jour en 2023. = **10 participants**

| A raison d'une fois par mois, deux salariés de la plateforme animent des ateliers cuisine. L'objectif est d'y évoquer l'**équilibre alimentaire**, la nutrition, le budget alimentation, d'échanger sur des recettes peu couteuses et faciles à reproduire chez soi. Au fil de l'année, c'est le format « cuisine du monde » qui est apprécié, avec le partage de deux identités culinaires via un plat et un dessert d'horizons différents. La cuisine s'impose comme un réel outil fédérateur, capable de rassembler au-delà des différences linguistiques. = **28 participants**



| Afin d'orienter les usagers qui découvrent le territoire oloronais, un dépliant "**Accès aux droits et aux soins**" est rédigé dans le but d'expliquer les missions de partenaires de santé locaux (CPAM, PASS, PASS PSY, CMP, CMPEA, CLAT, Centre de vaccination, etc.) ainsi que les droits du patient. Le dépliant est distribué lors de nouveaux accueils sur la plateforme, et mis à disposition dans nos locaux.

| La thématique des **addictions et conduites à risques** est traitée par l'association Addictions France. Les interventions sont cadrées par une professionnelle qualifiée, en l'absence des travailleurs sociaux de l'OGFA pour libérer la parole. Si le besoin est repéré, Addictions France accompagne individuellement les usagers et oriente ensuite les personnes selon leurs besoins, en toute confidentialité.

| En 2024, deux salariées de la plateforme ont pu bénéficier d'une montée en compétences sur les techniques d'animation d'ateliers sur le sujet de la **santé sexuelle** en travaillant étroitement avec l'association Promotion Santé. Pour étendre cette nouvelle compétence à l'ensemble de la plateforme, un livret « Vie affective, relationnelle et sexuelle » est édité et distribué.

DES PLUS-VALUES OBSERVÉES

| Les nombreuses actions proposées sont **régulièrement accessibles aux partenaires locaux**. Les actions sportives en particulier sont souvent en commun avec le Service Jeunesse de la mairie d'Oloron, France Horizon, Oloron Prévention, le Centre Social La-Haüt, Le centre de loisirs O'4 Vents, le Sessad Les Events, le Sessad Martouré, la MECS Planterose.

| Au-delà d'objectifs d'amélioration de la santé globale des usagers, de nombreuses plus-values sont observées. Les nombreuses actions à l'extérieur de la plateforme permettent aux résidents d'**identifier les infrastructures** oloronaises : city-stades, complexes sportifs, navette urbaine. Ils gagnent en **autonomie**. Les équipes ont pu constater que les activités permettent à certains résidents de **renforcer leurs liens** et ainsi **sortir de l'isolement**. Également, ils identifient leurs pairs des structures partenaires. Le lien entre travailleur social et usager est renforcé, mais aussi entre travailleurs sociaux de structures partenaires, **l'accompagnement global est facilité**.

REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à remercier l'ensemble des partenaires qui nous accompagnent dans la réalisation de nos missions. Le partenariat est un axe historique et fondamental de l'action de l'OGFA.

Merci aux partenaires opérationnels

Afin de travailler de manière la plus efficace possible, l'OGFA a développé un réseau de partenaires étoffé. L'Association coopère ainsi avec des structures médicales, des structures sociales et des associations sociales et médico-sociales. La signature de plusieurs conventions a renforcé la dynamique partenariale entre l'OGFA et de nombreuses structures (Maison des Citoyens du Monde, Règles Élémentaires, l'Association Addictions France, POUR, la CAF, la CPAM, le CROUS, l'UFOLEP et bien d'autres).

Merci aux bénévoles

Enfin, nous travaillons avec des bénévoles, hommes et femmes engagés à nos côtés, dans nombre de nos structures. Par leur engagement, ils témoignent de leur humanité envers leurs semblables. Nous les en remercions et leur assurons que leur engagement participe à la reconstruction des personnes que nous accompagnons.

Merci aux entreprises qui nous soutiennent depuis plusieurs années (Sézane, TotalEnergies, Novéal - Groupe l'Oréal, SAFRAN ...).

Ces institutions, ces associations, ces hommes et ces femmes sont devenus des partenaires incontournables de l'action quotidienne de l'OGFA. Nous les remercions vivement de leur implication à nos côtés ; c'est grâce à eux que nous parvenons à mettre en place un accompagnement et des solutions les meilleures possibles pour chacun de nos usagers.

